

# VetAgro Sup

## Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Etude d'opportunité du projet  
« Qualité de l'eau, qualité de l'assiette »  
sur le territoire du Brivadois (43), dans le  
cadre du contrat territorial Affluents  
Brivadois de l'Allier

Swann Buguet  
Option AEST : Agriculture, Environnement, Santé et  
Territoire  
2023



# VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Etude d'opportunité du projet  
« Qualité de l'eau, qualité de l'assiette »  
sur le territoire du Brivadois (43), dans le  
cadre du contrat territorial Affluents  
Brivadois de l'Allier

Swann Buguet

Option AEST : Agriculture, Environnement, Santé et  
Territoire

2023

Tutrice d'entreprise : Marie Poisson

Enseignant référent : Laurent Rios



• Haute-Loire BIO •  
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



VetAgro Sup



*« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »*



## Remerciements

Je tiens premièrement à remercier les personnes qui m'ont accompagnée lors de ce stage qui clôture mes 3 années à VetAgro Sup.

Je souhaite premièrement remercier la structure Haute Loire Biologique de m'avoir permis d'intégrer leur équipe ces 6 derniers mois et de m'avoir fait confiance pour porter la mission qui m'était confiée. Je remercie particulièrement Marie Poisson qui m'a aiguillée et conseillée tout au long de l'étude. Je remercie également Cloé Montcher, Amélie Héricher, Julie Grignion et Cécile Carcelle qui m'ont apporté leurs expertises et leur soutien. Merci d'avoir rendu le cadre de travail agréable et convivial !

Il me tient à cœur de remercier chaleureusement mon enseignant encadrant, Laurent Rios, qui m'a suivie avec la plus grande attention lors de ce stage. Les entrevues étaient à chaque fois riches et teintées d'humour. Celles-ci ont développé ma confiance en mon travail et en moi-même et cela m'accompagnera dans la suite de mon parcours, professionnel comme personnel.

Je remercie également l'ensemble des personnes rencontrées lors de ce stage pour m'avoir permis d'avancer dans mon travail. Je pense notamment aux agriculteurs qui ont pris le temps pour répondre à mes questions sur des périodes chargées en travaux.

Merci à mes parents, qui ont pris le temps de lire ce mémoire et de m'apporter leurs corrections et questions.

Je tiens à remercier mes amies Elodie Bourgault--Rinkel et Hélène Rivière qui ont su rendre ces années d'école inoubliables et qui m'ont permis de m'accrocher dans les moments plus difficiles.

Enfin, merci à mon partenaire qui m'a accompagnée ces 6 derniers mois dans l'ensemble de mes remises en question concernant mon travail, jusqu'à la dernière relecture.



# Liste des figures et tableaux

FIGURE 1 : CARTE DES "PAYS D'AUVERGNE" (SEMHUR, 2009).....	
FIGURE 2 : CARTE DES CONTRATS TERRITORIAUX DE HAUTE LOIRE (PREFECTURE DE HAUTE LOIRE, 2023) .....	
FIGURE 3 : LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE LOIRE-BRETAGNE (AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE, 2015) .....	
FIGURE 4 : CARTE DES COURS D'EAU MAJORITAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL AFFLUENTS BRIVADOIS DE L'ALLIER (SMAA, 2021) .....	
FIGURE 5 : CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL DU CTABA (SMAA, 2021) .....	
FIGURE 6 : CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DES PUITES DES VIGNES .....	
FIGURE 7 : CARTE DES CULTURES PRINCIPALES DE L'AAC EN 2021 .....	
FIGURE 8 : SCHEMATISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE (BARREAU ET AL., 2020) .....	
FIGURE 9 : SCHEMATISATION DES POSSIBILITES D'ACTION POUR PROTEGER UN CAPTAGE D'EAU DES POLLUTIONS DIFFUSES (BARREAU ET AL., 2020).....	
FIGURE 10 : HISTORIQUE DES PUITES DES VIGNES .....	
FIGURE 11 : SCHEMATISATION DES POURCENTAGES DE LA LOI EGALIM.....	
FIGURE 12 : CHRONOLOGIE THEORIQUE DU PROJET "QUALITE DE L'EAU, QUALITE DE L'ASSIETTE" .....	
FIGURE 13 : MODELE REMPLISSABLE POUR LES FICHES RETOUR D'EXPERIENCE.....	
FIGURE 14 : PRESENTATION DES PROFILS DES AGRICULTEURS SELON L'OUTIL "SENSIBIO" ("ÉTUDE TERRITORIALE DE SENSIBILITE A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET A LA TRANSMISSION SUR LE TERRITOIRE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION", 2021) .....	
FIGURE 15 : SCHEMA D'ACTEURS DE L'AAC.....	
FIGURE 16 : REPARTITION DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS DE L'AAC.....	
FIGURE 17 : REPARTITION DES PROFILS DES CHEFS D'EXPLOITATION DE L'AAC RENCONTRES.....	
FIGURE 18 : EVOLUTION DES TAUX DE NITRATES DANS LES PUITES DES VIGNES DE 2001 A AUJOURD'HUI (MAIRIE DE BRIOUDE, 2023) .....	
FIGURE 19 : POSITION DES AGRICULTEURS PAR RAPPORT AU PROJET "QUALITE DE L'EAU, QUALITE DE L'ASSIETTE" .....	
FIGURE 20 : LA PRODUCTION BIO DE LA CCBSA (AGENCE BIO, 2022).....	
FIGURE 21: RESULTATS DES SIMULATIONS DE SCENARIO SUR LE LOGICIEL PARCEL.....	
FIGURE 22:ÉLEMENTS DE COMPREHENSION DE LA CRISE BIO 2023 (FRAB, 2023) .....	
FIGURE 23 : LES TROIS PAYS DE HAUTE LOIRE (DEPARTEMENT HAUTE LOIRE, 2018) .....	
TABLEAU 1 : LISTE DES PERSONNES RESSOURCES AU DEPART DE L'ETUDE .....	
TABLEAU 2 : MEMBRES DU COPIL DU STAGE.....	
TABLEAU 3 : PRESENTATION DES TERRITOIRES DES RETOURS D'EXPERIENCES.....	
TABLEAU 4 : NOMBRE DE REPAS MOYENS PAR JOUR DANS LES RESTAURANTS COLLECTIFS DU BRIVADOIS ET AUTOUR .....	
TABLEAU 5 : LES PRATIQUES AGRICOLES MISES EN PLACE SUR L'AAC.....	
TABLEAU 6 : SENSIBILISATION DES AGRICULTEURS RENCONTRES AUX PROBLEMATIQUES DE L'EAU .....	
TABLEAU 7 : ARGUMENTS AVANCES LORS DES ENTRETIENS AVEC LES AGRICULTEURS AU SUJET DU PROJET "QUALITE DE L'EAU, QUALITE DE L'ASSIETTE" .....	



## Liste des abréviations et sigles

AB : Agriculture biologique

AAC ou BAC : Aire d’Alimentation de Captage ou Bassin d’Alimentation de Captage

ARS : Agence Régionale de Santé

ARRA<sup>2</sup> : Association Rivières Rhône Alpes Auvergne

Le BASIC : Le Bureau d’Analyse Sociétale d’Intérêt Collectif

BRE : Bail Rural Environnemental

CCBSA : Communauté de Commune Brioude Sud Auvergne

CE : Code de l’Environnement

CECB : Collectif EcoCitoyen du Brivadois

CLE : Commission Locale de l’Eau

COFIL : Comité de PILotage

CT : Contrat territorial

CTABA : Contrat Territorial Affluents Brivadois de l’Allier

CUMA : Coopérative d’Utilisation du Matériel Agricole

DCE : Directive Cadre sur l’Eau

DDASS : Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (*supprimée depuis 2010 et remplacée par l’ARS*)

DDT : Direction Départementale des Territoires

DUP : Déclaration d’Utilité Publique

DREAL : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FDCUMA : Fédération Départementale des CUMA

FRAB : Fédération Régionale de l’Agriculture Biologique

FNAB : Fédération Nationale de l’Agriculture Biologique

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d’Exploitants Agricoles

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

Ha : Hectare

HLBio : Haute Loire Biologique

LEMA : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique



OFB : Office Français de la Biodiversité  
OiEau : Office Internationale de l'Eau  
ORE : Obligation Réelle Environnementale  
OTEX : orientation Technico-Economique des Exploitations  
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique  
PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
PPI : Périmètre de Protection Immédiat  
PPR : Périmètre de Protection Rapproché  
PPE : Périmètre de Protection Eloigné  
REX : Retour d'Expérience  
RN102 : Route nationale 102  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SAU : Surface Agricole Utile  
Scic : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
STEP : STation d'EPuration des eaux usées  
SMAA : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier  
ZAR : Zone d'Actions Renforcées  
ZSCE : Zone Soumise à Contraintes Environnementales  
ZVN : Zone Vulnérable Nitrate



# Table des matières

REMERCIEMENTS .....	
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX .....	
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES .....	
TABLE DES MATIERES .....	
INTRODUCTION.....	1
<b>1 LA COMMUNE DE BRIOUDE : ENTRE GESTION DE L'EAU ET ENJEUX AGRICOLES .....</b>	<b>2</b>
1.1 LA VILLE DE BRIOUDE AU SEIN DU CONTRAT TERRITORIAL AFFLUENTS BRIVADOIS DE L'ALLIER .....	2
1.1.1 <i>Gouvernance de l'eau</i> .....	2
1.1.2 <i>La présence d'un contrat territorial sur le territoire du Brivadois</i> .....	2
1.1.3 <i>La ressource agricole du territoire</i> .....	4
1.2 ALIMENTER LA VILLE DE BRIOUDE EN EAU POTABLE : UN ENJEU MAJEUR.....	5
1.2.1 <i>Des dispositifs pour protéger les zones de captages d'eau</i> .....	5
1.2.2 <i>La problématique des captages prioritaires des Puits des Vignes</i> .....	7
1.3 AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU EN PARTANT DE L'ASSIETTE, UNE SOLUTION ALTERNATIVE. ....	8
1.3.1 <i>La structure d'accueil, référence de l'agriculture biologique en Haute Loire et de l'accompagnement en restauration collective</i> .....	8
1.3.2 <i>L'idée originale du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette »</i> .....	9
1.3.3 <i>L'étude d'opportunité comme base à la problématique du stage</i> .....	10
<b>2 MATERIEL ET METHODE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ETUDE.....</b>	<b>11</b>
2.1 LES ETAPES PRELIMINAIRES POUR AMORCER LE PROJET .....	11
2.1.1 <i>Lectures bibliographiques et veille sur les thématiques de qualité de l'eau</i> .....	11
2.1.2 <i>Des premières enquêtes pour « balayer » le champ des possibles et recentrer le sujet</i> .....	11
2.1.3 <i>La création d'un COPIL pour guider le stage et ancrer le projet sur le territoire</i> .....	12
2.1.4 <i>Parangonnage et inspiration des Territoires Bio Pilotes</i> .....	12
2.1.5 <i>La participation à des évènements spécifiques sur la gestion de l'eau</i> .....	13
2.2 LES ENQUETES AUPRES DES AGRICULTEURS.....	13
2.2.1 <i>La prise de contact</i> .....	14
2.2.2 <i>Choisir l'angle d'entrée lors des enquêtes</i> :.....	14
2.2.3 <i>La construction du guide d'entretien</i> .....	15
2.2.4 <i>L'analyse des résultats</i> .....	15
2.3 L'OBTENTION DE RESULTATS SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE .....	16
2.3.1 <i>La rencontre d'établissements</i> .....	17
2.3.2 <i>Le travail auprès des restaurations collectives du territoire</i> .....	18
2.3.3 <i>L'analyse des résultats</i> .....	18
2.4 LA MOBILISATION DES ELUS .....	19
2.5 LA CONSTRUCTION DES ELEMENTS DE RESTITUTION ET DE VALORISATION .....	19
2.5.1 <i>La restitution au COPIL</i> .....	19
2.5.2 <i>Les scénarii</i> .....	19
<b>3 LES POSITIONS ET LES POSSIBILITES DE L'AAC AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DU PROJET « QUALITE DE L'EAU, QUALITE DE L'ASSIETTE » .....</b>	<b>20</b>
3.1 L'AAC, UN TERRITOIRE ADAPTE AU PROJET « QUALITE DE L'EAU, QUALITE DE L'ASSIETTE » ? .....	20
3.1.1 <i>Un territoire plus petit que ceux des REX</i> .....	20
3.1.2 <i>Des craintes politiques par rapport au projet</i> .....	22
3.2 L'AGRICULTURE ET SES DEBOUCHES : UNE OPPORTUNITE POUR LE PROJET ? .....	23
3.2.1 <i>L'identité des structures et de leur chef d'exploitation</i> .....	23
3.2.2 <i>La position des agriculteurs face au projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette »</i> .....	25
3.3 LA RESTAURATION COLLECTIVE : UNE OPPORTUNITE POUR LE PROJET ? .....	27



3.3.1	<i>Une implication possible des restaurateurs.....</i>	27
3.3.2	<i>Les freins à la mise en place de la loi EGALIM .....</i>	27
3.3.3	<i>Des problématiques intrinsèques aux restaurants.....</i>	27
<b>4</b>	<b>QUELLES EVOLUTIONS EN PERSPECTIVE ? OUVERTURE DU CHAMPS DES POSSIBLES.....</b>	<b>28</b>
4.1	L'INTERET D'AGIR MAINTENANT ET D'INCLURE L'ENSEMBLE DES ACTEURS .....	28
4.1.1	<i>Une urgence règlementaire et des opportunités sur le territoire .....</i>	28
4.1.2	<i>La gestion de l'eau : un problème global et actuel.....</i>	29
4.1.3	<i>L'importance des dynamiques agricoles pour le projet.....</i>	29
4.2	DES SCENARII POUR ILLUSTRER LE CHAMPS DES POSSIBLES .....	30
4.2.1	<i>Scénario 1 : Développer des pratiques vertueuses par la contractualisation sur l'AAC (Annexe 13) .....</i>	30
4.2.2	<i>Scénario 2 : L'aide au développement de l'Agriculture Biologique comme moyen de préserver la ressource en eau (annexe 15). .....</i>	32
4.2.3	<i>Scénario 3 : Inscrire la protection de l'eau dans le potentiel Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Lafayette (annexe 17). .....</i>	34
4.3	LES POINTS D'ATTENTION POUR LA SUITE DU PROJET .....	35
4.3.1	<i>Les préconisations pour développer les projets de territoires sur les Puits des Vignes.....</i>	35
4.3.2	<i>Les limites actuelles au projet.....</i>	37
4.3.3	<i>Limites de l'étude.....</i>	37
4.3.4	<i>Les biais soulevés au cours du stage .....</i>	39
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>40</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE.....</b>	
	<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	
	<b>ANNEXES.....</b>	



Figure 1: Carte des "Pays d'Auvergne" (Sémhur, 2009)

## Introduction

La gestion de l'eau est aujourd'hui à la croisée de nombreux enjeux : environnementaux, sociaux, territoriaux et économiques. A l'échelle nationale, la gestion des ressources en eau sur les territoires est confiée **aux Agences de l'Eau**, qui ont à leur disposition divers outils. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne mobilise **les contrats territoriaux** comme outil de gestion et de protection de la ressource en eau. Ainsi le Brivadois, présenté dans la figure 1, est couvert par **le contrat territorial des Affluents Brivadois de l'Allier** depuis 2022. Sur ce territoire, **un captage est classé prioritaire Grenelle** depuis 2009 : il s'agit du captage des « Vignes 2 », un des deux puits alimentant la ville de Brioude en eau potable. Ce classement est dû à une **problématique nitrates** forte, avec des pics de pollutions pouvant dépasser les normes de potabilité.

Un arrêté préfectoral de 2012 définit l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) sur 296 hectares ainsi qu'un programme d'action et des objectifs à atteindre concernant ces 2 puits afin de réduire progressivement les taux de nitrates. Pourtant les problématiques persistent encore. Ainsi, dans le cadre du contrat territorial, **l'association Haute Loire Biologique** propose un projet visant à réduire les pollutions sur l'AAC et ainsi préserver la ressource en eau. Il s'intitule « **qualité de l'eau, qualité de l'assiette** » et s'inspire particulièrement de l'expérience du Bassin Rennais et de son projet « Terres de Sources ». Le but est d'inciter aux changements de pratiques agricoles en proposant en contrepartie une valorisation économique des productions sur le territoire. En effet, en plus des incitations classiques comme les subventions, les collectivités peuvent mobiliser le levier de la restauration collective comme débouché pour les agriculteurs situés sur la zone concernée. L'idée est de **renforcer le lien entre eau potable et alimentation** et de stimuler le développement économique d'une agriculture vertueuse par le levier de la consommation. Aussi, plutôt que de voir l'agriculture uniquement comme responsable, elle peut être perçue comme un allier indispensable dans la reconquête de la qualité des eaux.

Pour débiter ce projet, l'association a proposé un stage de fin d'étude de 6 mois afin de mener à bien **l'étude d'opportunité**. Le but de ce travail est d'évaluer l'adhésion des acteurs au projet, ainsi que leurs possibles motivations ou freins. Au vu de **l'aspect systémique** que demande la démarche, ce stage s'insère parfaitement dans cette fin de cursus d'élève ingénieur agronome de l'option AEST (Agriculture, Environnement, Santé et Territoire) de VetAgro Sup.

Le projet demande d'articuler les problématiques d'acteurs très différents réunis sur un même territoire. Aussi la question est : **Existe-t-il une opportunité de développer un projet liant agriculture, alimentation et qualité de l'eau sur le territoire du Brivadois ?** Cette étude doit permettre de comprendre les enjeux de l'AAC, les positions des différents acteurs présents sur la zone et d'envisager des solutions de mise en œuvre du projet.

Ce rapport présente en première partie **les enjeux agricoles et ceux de la gestion de la ressource en eau sur le territoire**. Ensuite, la seconde partie présente **la démarche et la méthodologie employées** pour obtenir **les éléments de réponses concernant l'opportunité du projet**, qui seront exploités dans une troisième partie. Les évolutions possibles du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » et de l'AAC seront ensuite discutées et des points d'attention seront soulevés.

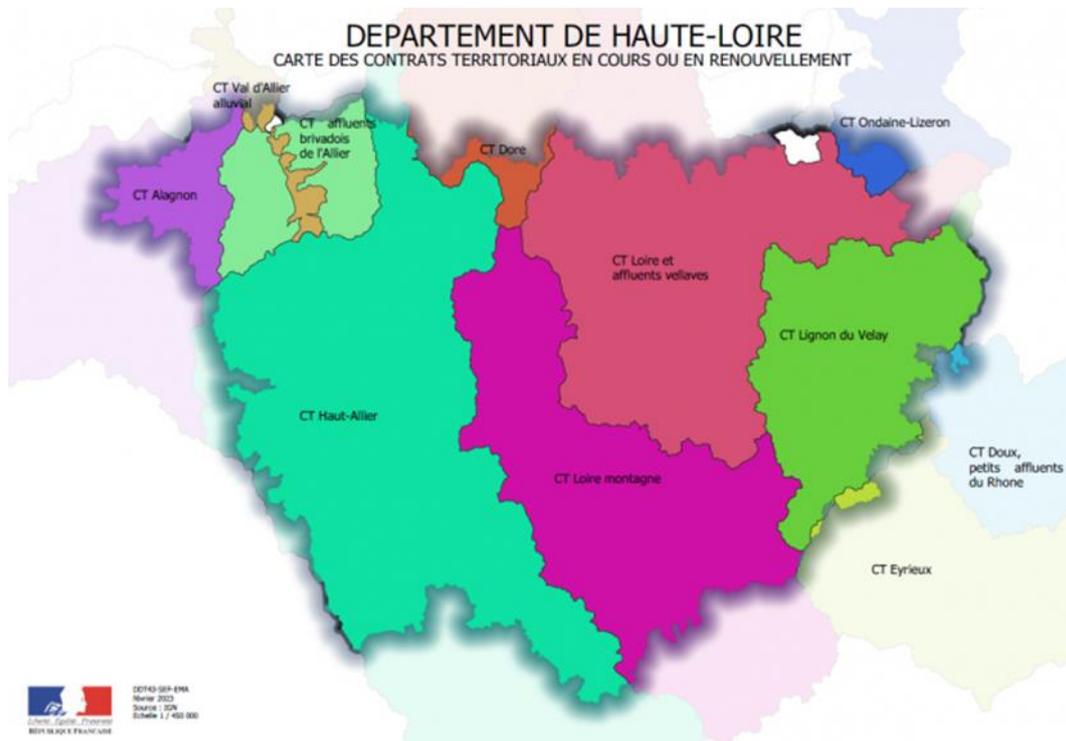


Figure 2 : Carte des contrats territoriaux de Haute Loire (Préfecture de Haute Loire, 2023)

## Le bassin Loire-Bretagne

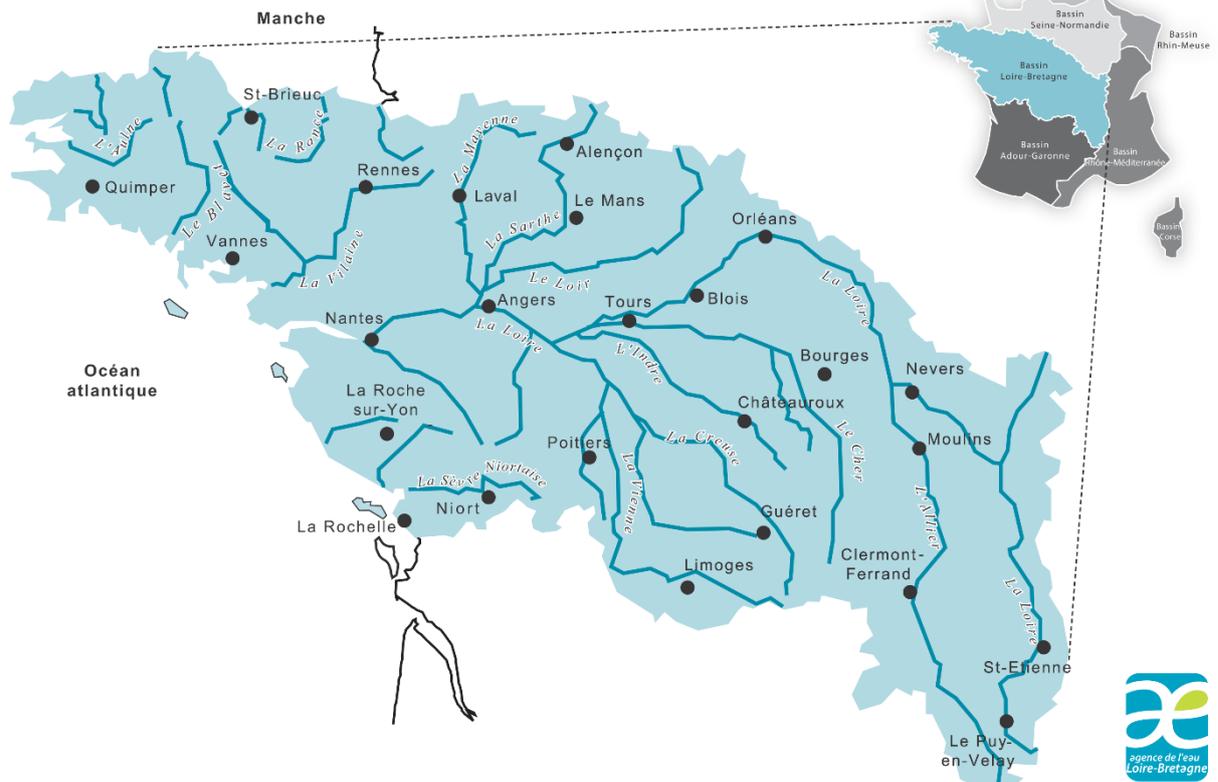


Figure 3 : Le bassin hydrographique Loire-Bretagne (Agence de l'eau Loire Bretagne, 2015)

# 1 La commune de Brioude : entre gestion de l'eau et enjeux agricoles

## 1.1 La ville de Brioude au sein du contrat territorial Affluents Brivadois de l'Allier

*Ce stage prend place au sein du contrat territorial (CT) nommé Affluents Brivadois de l'Allier (ABA). Ce contrat est un des 9 contrats recouvrant la Haute Loire (une partie est en cours de renouvellement), et est situé au nord-ouest du département comme l'illustre la figure 2. Avant tout, il est important de se familiariser avec la gouvernance et les différentes directives qui rythment la gestion de la ressource en eau.*

### 1.1.1 Gouvernance de l'eau

*La répartition administrative de la gestion de l'eau est assez complexe. En effet, de multiples acteurs, à toutes les échelles, interviennent et influencent la conduite des bassins versants. Il s'agit ici de présenter brièvement les outils qui encadrent et impactent la gestion de l'eau. Une partie de la législation sera présentée ultérieurement.*

La gouvernance est répartie sur **7 échelles différentes** :

- **Niveau européen**, pour fixer les grandes directives,
- **Niveau national**, avec le parlement qui va voter des lois en partie pour transposer les directives européennes et les ministères qui élaborent des règlements,
- **Niveau du bassin hydro géographique** (figure 3), notamment avec le préfet coordonnateur de bassin qui peut fixer des arrêtés et l'Agence de l'Eau en charge du territoire, qui quant à elle anime et finance les projets autour de la gestion de l'eau. C'est à ce niveau que les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont élaborés,
- **Niveau régional** via les préfets de région et la DREAL qui participent à l'animation des projets,
- **Niveau du sous bassin versant** avec la commission locale de l'eau (CLE) qui élabore les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- **Niveau départemental** avec le préfet de département qui fixe aussi des arrêtés comme les arrêtés sécheresse, et des services d'état comme l'OFB et la DDT qui contrôlent et supportent l'animation,
- **Niveau intercommunal** avec les syndicats mixtes et les EPCI qui ont gardé des compétences et qui intègrent la gestion de l'eau à leurs différents plans de gestion (SCoT, PLUi...).

*L'annexe 1 reprend les différents liens avec plus de précision. Cette diversité d'acteurs et la superposition des échelles d'actions indiquent aussi que les territoires sont pris dans différents projets et sont soumis aux lignes directrices fixées à l'échelle européenne, nationale et régionale. Un zoom sur les CT permet de mieux comprendre leur place dans cette gouvernance.*

### 1.1.2 La présence d'un contrat territorial sur le territoire du Brivadois

#### **Définition d'un CT**

La préfecture de Haute Loire définit le contrat territorial comme « **un outil financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques** ». Ce contrat, basé sur le volontariat et non réglementaire, est programmé sur 2 fois 3 ans et permet de développer des programmes d'action sur des enjeux locaux explicités par l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les collectivités telles que les associations ou les groupements de communes peuvent bénéficier de cet outil (Préfecture de Haute Loire 2023). Le **CT favorise la concertation et la coordination entre les différents acteurs et usagers de l'eau**. Il se compose de différents éléments :

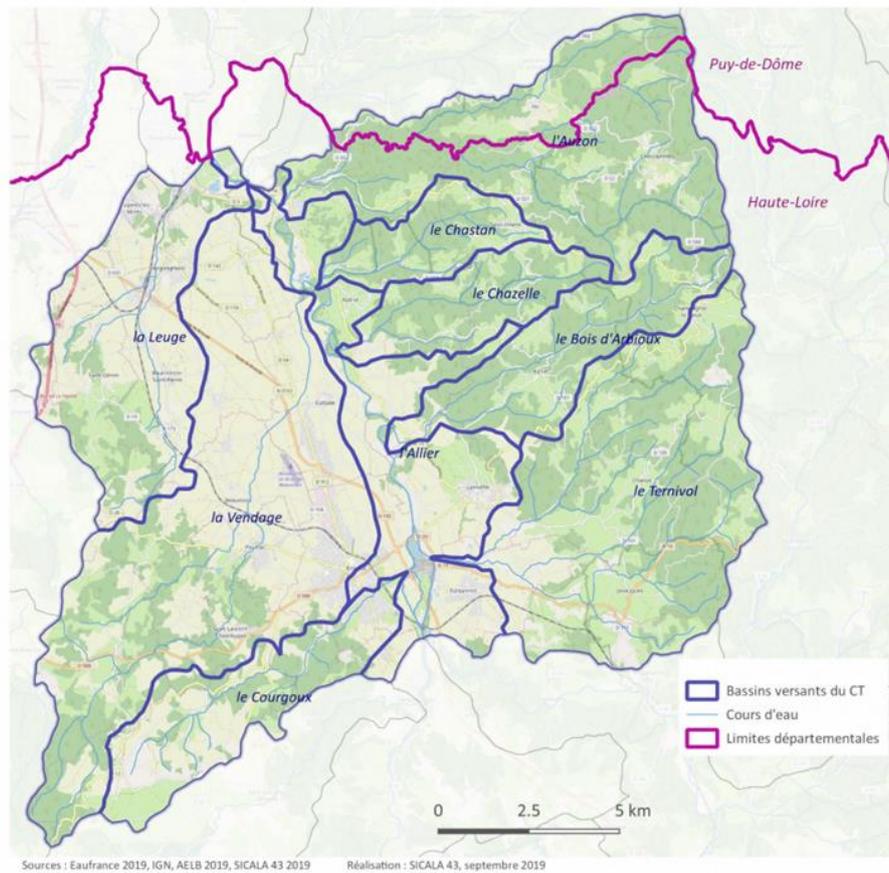


Figure 4 : Carte des cours d'eau majoritaires du contrat territorial Affluents Brivadois de l'Allier (SMAA, 2021)

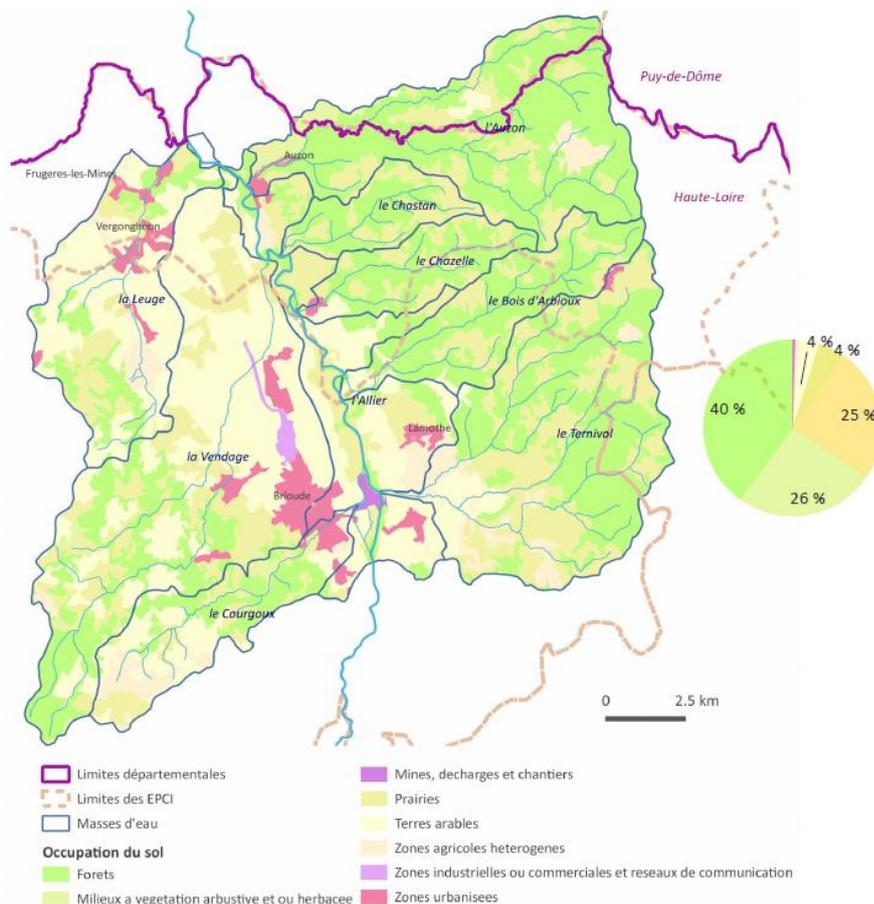


Figure 5 : Carte de l'occupation du sol du CTABA (SMAA, 2021)

- Une **stratégie territoriale**, permettant de décrire les différents enjeux autour des ressources en eau du territoire et de fixer les objectifs du contrat,
- Une **feuille de route**, outil opérationnel de la stratégie,
- Un **programme d'action** découlant de la feuille de route.

Ces contrats sont construits dans la même ligne directrice que le SAGE du territoire. Il s'agit ici du SAGE Allier-Aval.

### ***Présentation du CTABA et de son contexte hydro géographique***

*Le CTABA a été élaboré suite à l'observation de forts enjeux au niveau de la qualité de l'eau sur le bassin versant des « Affluents Brivadois de l'Allier ».*

Trois volets constituent le programme d'action : la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, la préservation et la reconquête des fonctionnalités des milieux aquatiques et enfin un volet sur l'animation, la communication et la coordination autour du CT. Ce dernier est piloté par le **Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier** (SMAA). Pour mener à bien ces différentes actions, le SMAA fait appel à différents partenaires comme La Chambre d'Agriculture 43, la FDCUMA 43, le lycée agricole de Bonnefont ou encore l'association Haute Loire Biologique. Ainsi, cette dernière a pu proposer le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette », validé dans le programme d'action et financé en partie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le territoire regroupe 36 communes sur 2 départements : la Haute-Loire et le Puy de Dôme. Sur les 4 EPCI, la communauté de communes de Brioude Sud Auvergne et celle d'Auzon Communauté représente 94% du territoire.

Le territoire du CTABA est situé sur le bassin versant Loire-Bretagne en Auvergne (figure 3), principalement sur le département de la Haute-Loire. Les masses d'eau de chaque rive subissent des pressions relativement similaires. Les cours d'eau traversant le CTABA sont présentés dans la carte de la figure 4. Le principal reste **l'Allier**, qui traverse le territoire sur l'axe Nord Sud, les 8 autres étant ses affluents. **Les problématiques sur ces zones sont assez fortes**, avec par exemple 5 masses d'eau dont l'état est jugé moins que bon avec la Leuge et le Courgoux noté comme état écologique mauvais, la Vendage, le Bois d'Arbioux et le Ternivol en état écologique moyen. Ce CT comprend une part des **affluents dégradés de l'Allier**, situés dans la plaine de la Limagne Brivadoise. La qualité des masses d'eau, sur des critères biologiques, physico-chimiques et environnementaux n'est donc pas assurée. Aussi, la ressource quantitative est de plus en plus complexe sur le territoire.

### ***Zoom sur Brioude***

Comme il peut être observé sur la figure 5, la commune de Brioude recense les plus grandes zones industrielles et urbanisées du territoire du contrat. L'industrie est très présente et emploie 25% de la population active. Elle est la commune la plus peuplée du territoire du CT avec environ **6 700 habitants** et est une des deux sous-préfectures de Haute Loire. En ce qui concerne les problématiques de l'eau, la ville de Brioude est **gestionnaire des deux captages prioritaires : les Puits des Vignes**. Elle a aussi **la compétence en ce qui concerne la restauration collective** des établissements scolaires élémentaires publics. Elle fait partie de la **communauté de communes Brioude Sud Auvergne**, regroupant 27 communes et plus de 16 600 habitants.

*Afin d'agir le plus efficacement possible, il est important de bien connaître le territoire, en particulier les dynamiques agricoles et industrielles. Au vu de l'étude et de la structure encadrante, c'est bien la l'activité agricole qui sera observée ici.*

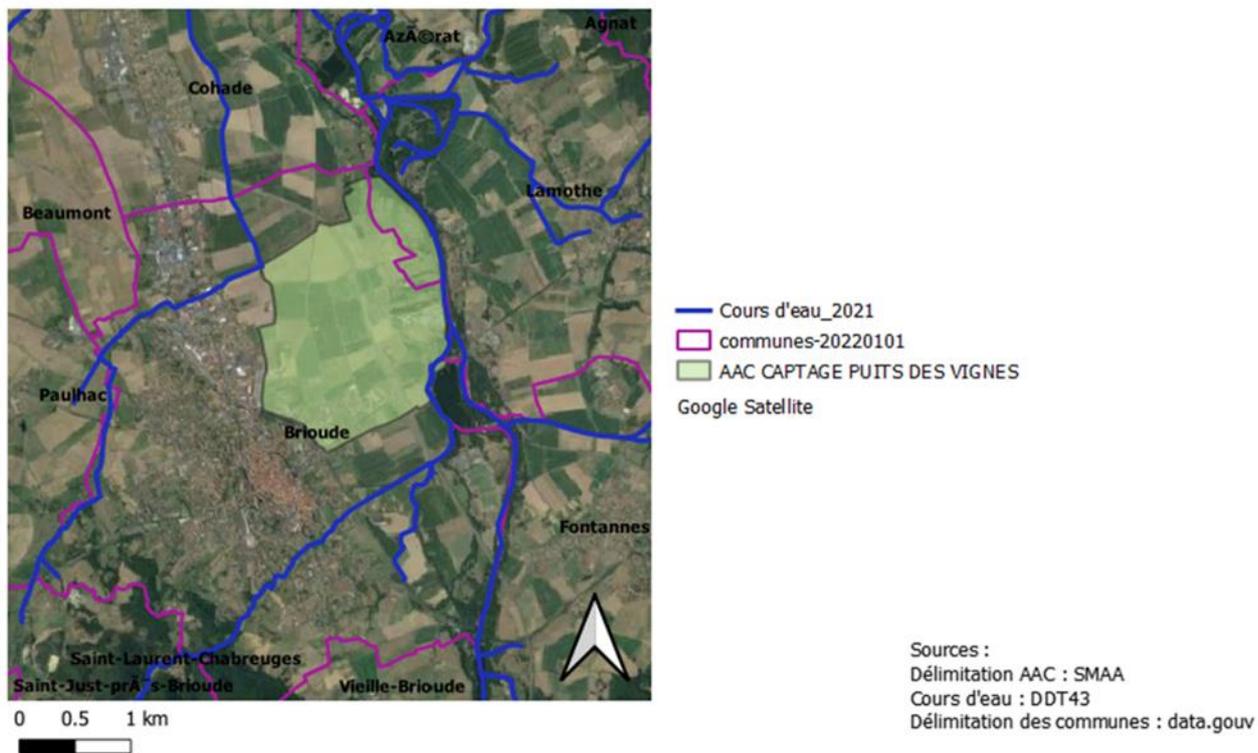


Figure 6 : Carte de l'aire d'alimentation de captage des Puits des Vignes

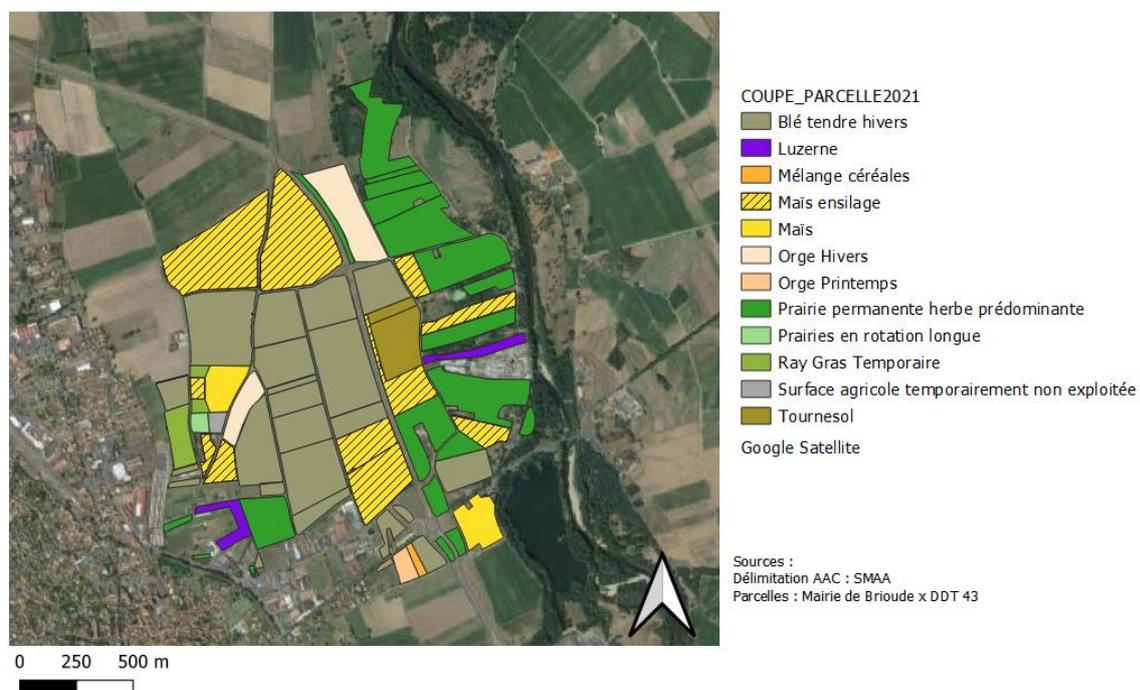


Figure 7 : Carte des cultures principales de l'AAC en 2021

### 1.1.3 La ressource agricole du territoire

La Haute Loire est un département de moyenne montagne principalement, avec au nord est une vaste plaine : la **Limagne Brivadoise**. Dans son ensemble, elle reste fortement marquée par l'agriculture avec une **Surface Agricole Utile (SAU)** de 234 000 hectares sur 497 700 au total (DRAAF Auvergne Rhône Alpes, 2018).

#### **L'agriculture du CTABA :**

En ce qui concerne le CTABA, l'agriculture a aussi une place importante, la **SAU recouvrant 46%** de la surface totale du territoire. La surface moyenne par exploitation est de 50ha et le nombre d'ETP par km<sup>2</sup> de SAU de la Limagne brivadoise ne dépasse pas les 2,5 (la moyenne régionale est de 3,1 ETP) (DRAAF Auvergne Rhône Alpes, 2018). L'orientation technico-économique (OTEX) majoritaire reste **l'élevage de bovins laitiers** (SMAA, 2021). Il est toutefois important de noter qu'entre la rive droite et la rive gauche de l'Allier, ce ne sont pas les mêmes productions qui sont observées : la rive droite concentre des milieux principalement forestiers tandis qu'ils sont majoritairement agricoles sur la rive gauche. De plus, du fait du relief, les masses d'eau de la rive droite sont recouvertes à 50% par des prairies permanentes, tandis que la rive gauche concentre une proportion plus importante de grandes cultures et d'exploitations céréalières (SMAA, 2021). Aussi, depuis les années 2000, il est observé un **changement dans les dynamiques agricoles** : les exploitations s'étendent et s'agrandissent et l'élevage diminue. Cela peut indiquer un changement progressif dans l'occupation du sol avec une augmentation des surfaces en grandes cultures et une diminution des prairies (SMAA, 2021).

#### **L'agriculture de l'AAC :**

L'AAC des Puits des Vignes, territoire de l'étude, se situe sur la **rive gauche de l'Allier** et s'étend sur **296 hectares** (figure 6). Ce sont principalement les grandes cultures qui forment son paysage comme l'illustre la figure 7. Cela peut s'expliquer par les (très) bonnes terres agricoles de la plaine, appartenant aux terres de Limagne, et par la possibilité d'irriguer depuis 1998. Ceci a induit une évolution notable dans les cultures avec l'implantation importante de maïs (CTABA). Simultanément, une réelle volonté de rendre la zone productive est née entraînant un changement de système agricole ainsi qu'un arrachage des haies conséquent dans le but de remembrer et d'agrandir les parcelles.

Il est important de relever que, comme  $\frac{1}{4}$  de la surface totale du CT, l'AAC est située en **zone vulnérable nitrates**. Celle-ci est d'ailleurs présentée dans l'annexe 2. Cela a un impact direct sur les fermes par la mise en place de plusieurs restrictions (DRAAF Auvergne Rhône Alpes, 2016):

- Limitation de la fertilisation azotée totale sur grandes cultures à 140 unités d'azote total/ha/an, 170 pour les maïs,
- Mise en place d'une période d'interdiction d'épandage,
- Réduction de la présence d'animaux d'élevage sur l'aire de production du 15 décembre au 28 février,
- Mise en place d'une couverture végétale en l'interculture
- etc.

L'annexe 2 présente également rapidement l'ensemble des mesures obligatoires de la ZVN.

*La présence du CTABA permet à la commune de Brioude de bénéficier d'actions sur son territoire, en particulier sur son aire d'alimentation de captage. L'association Haute Loire Biologique porte des actions au sein du CT et permet entre autres de faire le lien entre agriculture et qualité de l'eau. Sur le territoire de l'étude, l'AAC, les deux thématiques sont entremêlées, il est donc nécessaire de prendre en considération l'ensemble des problématiques et des acteurs afin d'avoir une gestion cohérente. De plus, il y a un **enjeu stratégique** à travailler sur l'AAC, qui protège les deux captages alimentant la ville de Brioude en eau potable.*



Figure 8 : Schématisation des périmètres de protection de captage d'eau potable (Barreau et al., 2020)

## 1.2 Alimenter la ville de Brioude en eau potable : un enjeu majeur

### 1.2.1 Des dispositifs pour protéger les zones de captages d'eau

#### **Des outils réglementaires**

Tout d'abord, les captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, prioritaires ou non, sont soumis à différents cadres réglementaires afin de protéger cette ressource essentielle.

Au **niveau européen**, la protection des captages fait partie de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** de 2000. L'objectif de cette directive est d'atteindre le bon état des eaux et de prévenir de la détérioration de la qualité de la ressource en eau en Europe (Siauve et Amorsi, 2015). S'ajoute à la DCE la **Directive Nitrates de 1991**, qui vise à réduire les pollutions liées aux nitrates d'origine agricole. C'est via cette directive que des zones vulnérables nitrates peuvent être érigées.

Au **niveau national** des mesures ont été mises en place avant l'arrivée de ces directives, qui ont permis de compléter des règles déjà existantes. En effet, dès 1964, les **périmètres de protection des captages** font leur apparition (Siauve et Amorsi, 2015). Depuis 1992 leur instauration est rendue systématique et obligatoire (Barreau et al., 2020). Ces périmètres sont conçus pour protéger la ressource en eau, en permettant d'éviter les **pollutions ponctuelles et accidentelles** (Ministères Écologie Énergie Territoires, 2023). Elles sont appelées ainsi quand « la source est identifiable et localisée sur un espace réduit et à un moment donné » (Barreau et al., 2020). Trois périmètres se succèdent, comme illustré sur la figure 8.

- Le périmètre de protection immédiate (PPI), qui entoure le point de prélèvement. Il appartient dans la majorité des cas à une collectivité publique. Toutes les activités y sont interdites (hormis l'entretien et l'exploitation du captage) (SIGES Seine-Normandie, 2023). Il représente un rayon de 70m sur l'AAC de l'étude.
- Le périmètre de protection rapprochée (PPR), plus vaste et dans lequel toutes activités ou installations peuvent être interdites ou réglementées, qui s'étend sur un rayon de 500m dans le cas des Puits des Vignes,
- Le périmètre de protection éloignée (PPE) à l'intérieur duquel il est aussi possible de réglementer les activités (CEREMA, 2022).

En complément de ces périmètres, d'autres outils réglementaires existent. La **loi LEMA** (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 permet de désigner **des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)** ou des **Zones d'Actions Renforcées (ZAR)**. Dans le cadre des ZSCE, le préfet arrête une zone de protection et instaure un plan d'action à mettre en œuvre par les agriculteurs et exploitants de la zone. Dans un premier temps, les mesures sont volontaires mais peuvent être rendues obligatoire si les objectifs de mise en œuvre ne sont pas atteints. Les ZAR quant à elles, font partie du volet « nitrates ». Des mesures réglementaires renforcées sont appliquées. Le territoire des Puits des Vignes ne se trouve pas aujourd'hui dans une ZAR mais cela pourrait changer si aucune dynamique n'est lancée pour améliorer la protection des captages.

#### **La construction d'une AAC**

Pour protéger les captages d'eau potable, des outils non réglementaires existent : c'est le cas des **Aires d'Alimentation de Captages**.

Pour répondre à l'obligation de résultat de la DCE, il est possible de délimiter des **Aires d'Alimentation de Captage** (Juan et al., 2018). Cette fois, c'est au niveau du bassin versant que se base la délimitation de la zone. Elles correspondent à la portion de nappe qui alimente le captage en eau (Vial et Beguin, 2011), ainsi que toute la surface sur laquelle l'eau peut s'infiltrer et ruisseler pour alimenter le captage (Barreau et al., 2020). L'idée est de délimiter la **zone sur laquelle chaque goutte d'eau va avoir un impact sur le ou les captages**. Quand les périmètres de protection luttent contre les pollutions accidentelles, les AAC, elles, s'attaquent aux **pollutions diffuses**. Ces pollutions désignent une contamination des eaux où il est difficile d'en retracer l'origine, les sources étant souvent multiples et espacées dans le temps et dans l'espace (Barreau et al., 2020).

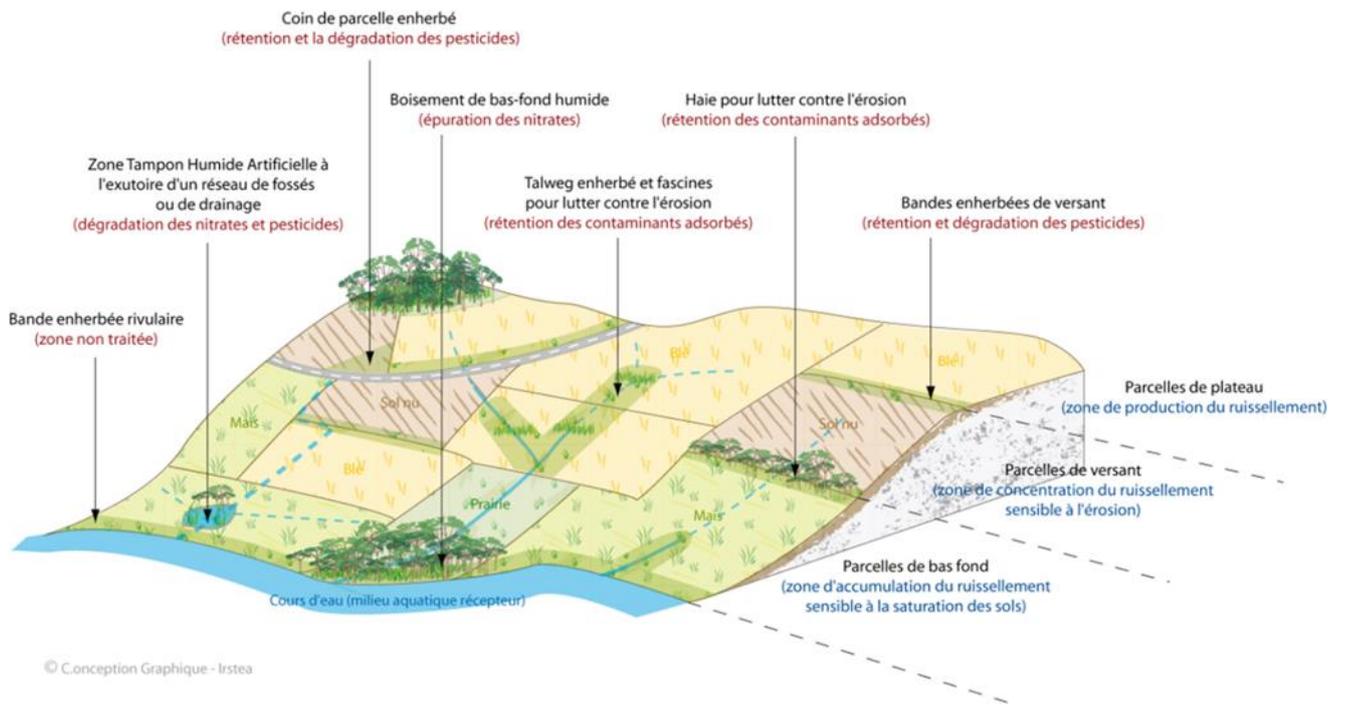


Figure 9 : Schématisation des possibilités d'action pour protéger un captage d'eau des pollutions diffuses (Barreau et al., 2020)

La délimitation de l'AAC rentre dans une démarche globale de protection d'un captage, et est divisée en plusieurs étapes (Vial et Beguin, 2011; Juan et al., 2018) :

- La **délimitation de l'AAC** et l'identification de sa vulnérabilité par rapport aux différentes pollutions,
- La réalisation d'un **diagnostic territorial Multi-Pressions**, dont les pressions agricoles, et la réalisation d'une zone de protection,
- La prise d'un arrêté préfectoral pour la délimitation de cette zone de protection et d'un autre pour la **définition d'un programme d'actions**,
- La rédaction et la **mise en œuvre** du plan d'action. Cette toute dernière étape n'a aujourd'hui pas été réalisée sur l'AAC de l'étude.

Dans la construction de l'AAC, les deux premières étapes sont essentielles au bon déroulement de la démarche mais ne suscitent pas le même engouement que le plan d'action et peuvent être reléguées au second plan. Il en va de même pour le suivi du plan d'action. Pourtant, ce sont eux qui apportent une vision globale sur le territoire et qui permettent d'adapter les mesures à celui-ci (Vial et Beguin, 2011). En effet, résumer le projet à une liste d'actions et de pratiques phares, destinées à s'étendre sur n'importe quel territoire et à s'appliquer à tous les agriculteurs de la même façon, limite le champ d'action et potentiellement l'adhésion des acteurs (Reau et al., 2017). Une méthode proposée pour éviter ces écueils, est la **méthode par gestion dynamique** des aires d'alimentation de captages. Les projets sont construits et évalués tout au long de leur durée dans une logique de résultats. Cette gestion dynamique repose sur le diagnostic initial, permettant ainsi de faire le lien entre les trois grandes étapes de l'élaboration de l'AAC. Pour donner suite à ce diagnostic, il y a une **co-construction du projet local** par les acteurs du territoire, permettant d'inclure les différentes parties prenantes. Les « demandeurs » en eau (usagers, citoyens) vont définir leurs attentes vis-à-vis de la ressource et les porteurs de « l'offre » (agriculteurs) proposent des moyens d'y accéder (pratiques agricoles principalement). Lorsqu'un terrain d'entente est trouvé, le projet peut être perçu comme prometteur et peut s'ancrer dans le territoire (Ferrané et al., 2019). De plus, cette méthode permet de faciliter l'évaluation des émissions de polluants à l'échelle de l'AAC. Ainsi, le projet évolue au cours du temps en fonction de ce qui est acquis (Reau et al., 2017).

### ***La boîte à outil des actions possibles sur une AAC***

*Le plan d'action des AAC peut être constitué de mesures diverses et variées. Pour les collectivités ou organisations en charge de leur gestion, il est important d'avoir en tête le panel d'actions possibles afin d'adapter le plan d'action au territoire.*

Tout d'abord, des actions « **préventives** », « **curatives** » et « **palliatives** » sont possibles. Pour les mesures palliatives, dans le cas de pollutions trop importantes, des captages peuvent être abandonnés parfois définitivement. Aussi, des eaux polluées peuvent être mélangées avec des eaux plus propres afin d'atteindre le seuil de potabilité requis avant d'être distribuées (Barreau et al., 2020). Cela a notamment été fait pour les eaux des Puits des Vignes lorsque les concentrations étaient trop importantes.

Les solutions curatives désignent les méthodes de traitement des eaux avant la distribution. Cela va généralement impacter le coût de l'eau pour les consommateurs et habitants des territoires concernés. Enfin, il existe des méthodes préventives à mettre en place afin d'assurer une diminution pérenne des pollutions diffuses. Elles s'attaquent à leurs sources, dans le cas où celles-ci sont connues et identifiées avec précision (Barreau et al., 2020). La figure 9 illustre quelques possibilités d'action.

Globalement, **les actions préventives se répartissent en 6 leviers** (Seegers, 2023) :

- Les **mesures réglementaires**, utilisées par les collectivités ou le préfet (Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ZSCE etc.)
- La **gestion du foncier** par la collectivité ou organisme en charge de la gestion (acquisition, Baux Ruraux Environnementaux (BRE) etc.)
- Les **dynamiques entre privé et public** (Obligation Réelle Environnementale (ORE))

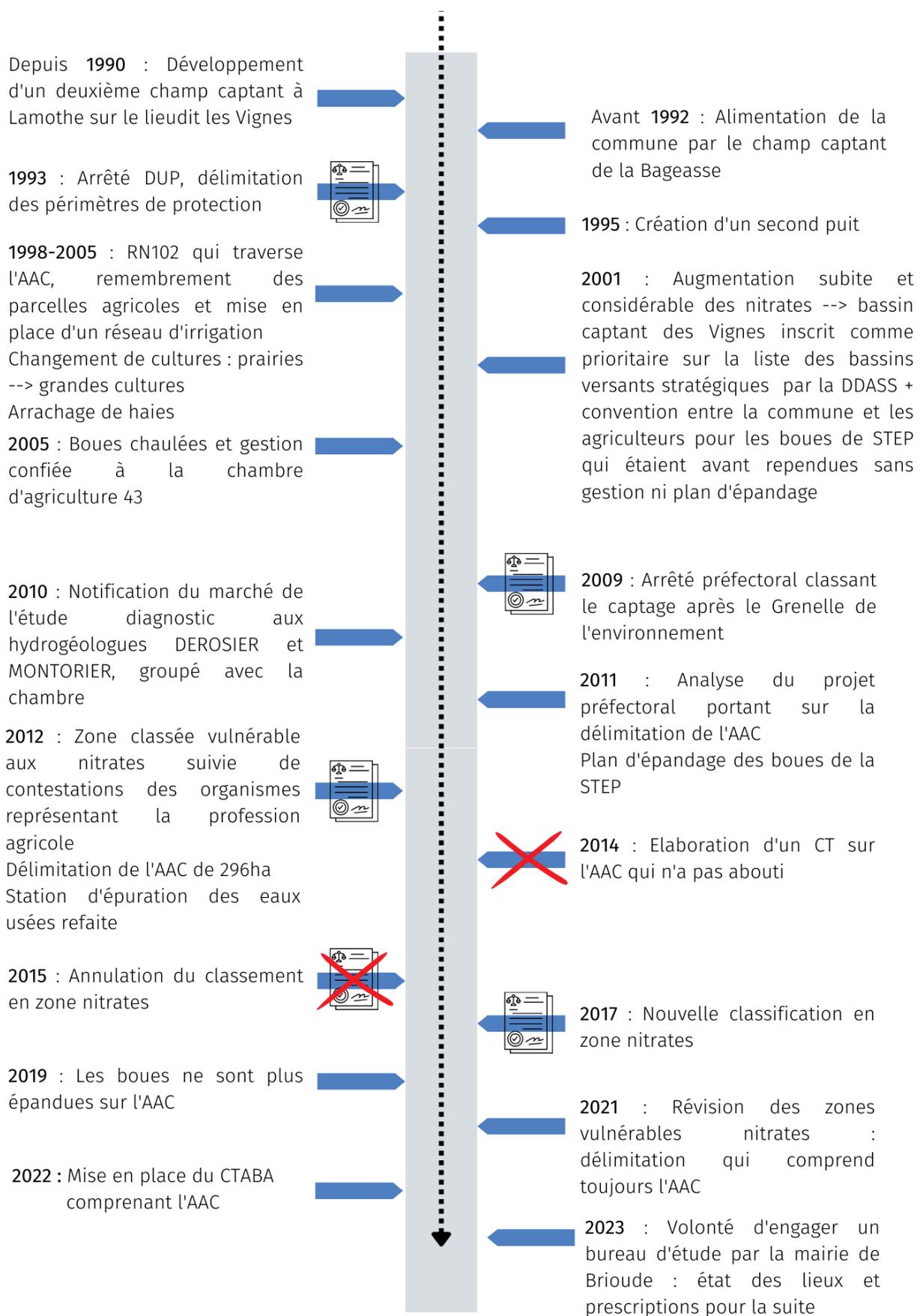


Figure 10 : Historique des Puits des Vignes

- Les **leviers techniques** (Formation et accompagnement des différents acteurs, mise à disposition de matériel etc.)
- Les **incitations fiscales** (exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs en AB)
- Les **incitations économiques** (compensation par les MAEC, prestation dans la RHD etc.)

Sur le territoire, des MAEC ont déjà été proposées et un nouveau **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est en cours d'élaboration sur l'AAC des Puits des Vignes**. Aussi, dans le plan d'action de l'AAC des mesures d'accompagnement étaient proposées aux agriculteurs.

*Une fois le cadre réglementaire et les outils à disposition exposés, il est temps de s'intéresser plus précisément aux problématiques des captages de l'étude.*

### 1.2.2 La problématique des captages prioritaires des Puits des Vignes

*Lorsque les captages sont soumis à de fortes pressions, ils peuvent être classés prioritaires, par exemple par un SDAGE ou encore par le Grenelle de l'environnement.*

#### **Les captages prioritaires : généralités**

Les captages d'eau permettent de prélever la ressource en eau afin d'alimenter différents territoires en eau potable. Pour être potable, l'eau doit respecter **certaines normes** (« Définitions autour des captages », 2022):

- La concentration en un pesticide doit être inférieure à 0,10 µg/L,
- La somme des concentrations en pesticides doit être inférieure à 0,50 µg/L,
- **La concentration en nitrate doit être inférieure à 50 mg/L.**

L'application de la DCE et du Code de l'Environnement (CE) a amené les **SDAGE** à établir une liste, pour chaque bassin hydro géographique qu'ils ont à charge, des captages dont la qualité est dégradée par les pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides). En ce sens, ces captages sont considérés comme prioritaires pour mettre en place un plan d'action de restauration.

Ensuite, comme il est vu dans l'annexe 3, lors du **Grenelle de l'environnement de 2009**, 500 captages ont été classés comme prioritaires. Ils sont souvent appelés « captages grenelle ». Suite à la conférence environnementale de 2013, 500 nouveaux captages sont identifiés comme prioritaires pour aboutir à 1000 captages classés comme prioritaires au total dans les SDAGE. Plusieurs critères entrent en compte pour les désigner (*OiEau, 2022*):

- La **qualité de la ressource** : [nitrates]>40mg/L, [pesticides]>0.05 µg/L.
- Leur **caractère stratégique** (pas de sources de substitution possible, l'ampleur de la population desservie...)
- **L'absence de plan d'action** sur la masse d'eau dégradée ou la dynamique des collectivités maître d'ouvrage pour lancer la démarche de protection des captages.

#### **La pollution par les nitrates des captages des Puits des Vignes**

A leur construction (1995), les captages n'avaient pas de soucis de pollution. Ils ont néanmoins été considérés comme prioritaires par la DDASS en 2001 (remplacée aujourd'hui par l'ARS) pour leur caractère stratégique. Cette même année, il est observé **une considérable augmentation des nitrates**. Il existe **plusieurs sources possibles** à cette augmentation : l'épandage des boues de STEP sur la zone et l'avènement de systèmes agricoles productifs dû au remembrement et à la mise en place du réseau d'irrigation à la suite de la construction de la déviation RN102. Ils ont ensuite rejoint les 500 **captages classés prioritaires après le Grenelle de 2009**, toujours pour leur caractère stratégique, ainsi que par les concentrations élevées en nitrates. La figure 10 retrace l'historique de ces puits.

*L'AAC est mise en place pour protéger les captages d'eau qui alimentent les citoyens en eau potable. Différentes actions sont mises en œuvre mais la gestion générale ne fait pas l'unanimité entre les acteurs du territoire.*



### *L'AAC des Puits des Vignes, une gestion controversée depuis 2012*

Cette AAC a été définie et son contour délimité en 2012 par le préfet de Haute Loire (annexe 4) notamment suite à l'étude hydro géographique menée entre 2010 et 2011 par le cabinet DEROSIER. Son aire est ; comme il a été dit plus haut, de 296 hectares et englobe les deux captages prioritaires. Simultanément à la délimitation de l'AAC, le programme d'action a été élaboré ainsi que la définition d'objectifs à atteindre en ce qui concerne les concentrations en nitrates. Pour le mettre en place, un CT spécifique à l'AAC a été pensé par la commune de Brioude mais n'a jamais été signé et le programme d'action jamais été mis en œuvre. Certaines mesures de ce dernier étaient similaires à celle de la réglementation des zones vulnérables nitrates et ont pu être mises en place par ce biais là en 2017.

Bien que les concentrations générales en nitrates aient baissé sur les relevés des captages (23mg/L et 8mg/L au dernier relevé d'août 2023), les courbes de tendance sont de nouveau à la hausse. Il est donc nécessaire de faire appliquer l'entièreté du programme initialement réfléchi et/ou de réfléchir à un nouveau plan d'action. Toutefois, des **incertitudes** persistent chez les acteurs de l'AAC, en particulier les agriculteurs, sur la **source des pollutions**. Les solutions proposées ne sont donc pas partagées ou acceptées car la controverse sur l'origine de la problématique persiste.

*Ainsi, c'est pour trouver une porte de sortie ou une alternative pour les agriculteurs du territoire que l'association HLBio propose le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ».*

## 1.3 Améliorer la qualité de l'eau en partant de l'assiette, une solution alternative.

### *1.3.1 La structure d'accueil, référence de l'agriculture biologique en Haute Loire et de l'accompagnement en restauration collective*

L'association Haute-Loire Biologique (HLBio), dont le siège social est situé au Puy en Velay, a été créée en 1992 par des producteurs et productrices bio de Haute-Loire. Aujourd'hui, près de 40% des producteurs bio de Haute-Loire y sont adhérents, soit environ 250 producteurs. La mission principale de l'association est de développer et de promouvoir l'agriculture biologique sur le département. Elle permet également de représenter les producteurs au niveau régional et national avec la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) et la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB). 13 administrateurs constituent le Conseil d'Administration qui donne le fil directeur de l'association que ça soit en termes de ressources humaines, de financements, de missions etc. Tous sont des producteurs travaillant en AB. L'équipe salariée de l'association est constituée de 5 salariées réparties sur les thématiques suivantes :

- Elevage et santé animale (filières viandes et lait bio), animées par **Cécile Carcelle**,
- Cultures, sol, tri, semences (filières brassicoles, légumes secs), animées par **Julie Grignon**,
- Circuits courts, transformation et commercialisation, promotion de l'AB, animées par **Amélie Héricher**,
- Apiculture, petites productions végétales, biodiversité, futurs bio, aides et réglementation, animées par **Cloé Montcher**,
- Restauration collective, vie associative et 1<sup>er</sup> contact Territoire animées par la coordinatrice **Marie Poisson**.

Les actions menées avec et pour les producteurs sont multiples. L'association propose un cadre pour favoriser les échanges entre pairs ou l'organisation de formation. Elle accompagne les porteurs de projet à l'installation et à la conversion en bio. Un travail est également fourni sur la valorisation des produits via l'accompagnement dans le développement d'outils de transformation ou dans le référencement des produits bio-locaux ou encore dans le développement des circuits de ventes. En parallèle, l'association travaille aussi avec les collectivités pour la mise en place d'évènements comme les foires Bio, sur des projets concernant le foncier (installation et transmission), ou bien la restauration collective.



**L'association porte également des actions dans la majorité des CT** du département et joue donc un rôle actif sur les actions menées autour de la ressource en eau. Aussi, une trentaine de collectivités, sur le territoire national travaillent avec **la FNAB** autour de la gestion de leur zone de captage d'eau. Ces territoires expérimentent, notamment via le développement de l'agriculture biologique, pour protéger la ressource en eau sur leur AAC.

HLbio bénéficie donc de l'expertise de la FNAB et des différents retours d'expérience sur la gestion des zones de captages d'eau.

*Grâce à son expertise dans l'accompagnement des établissements et des collectivités sur la restauration collective et l'appui du réseau national, l'association a monté le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ». En consommant des productions respectueuses de la qualité de l'eau, les restaurations collectives peuvent inciter les changements de productions agricoles en proposant un nouveau débouché.*

### *1.3.2 L'idée originale du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette »*

L'idée du projet est de mobiliser d'autres leviers que les incitations « classiques », comme les subventions ou les outils réglementaires, pour inciter à adopter ou à approfondir des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau. La restauration collective peut par exemple offrir un débouché pour ces productions du bassin versant. Ce projet a pour but **de valoriser le lien entre eau potable et alimentation** et de stimuler l'économie locale via le levier de la consommation. Aussi, évaluer comment les modes et stratégies d'alimentation d'un territoire peuvent faire évoluer les pratiques agricoles et contribuer à limiter leurs impacts délétères sur la ressource en eau permet une nouvelle approche de la problématique. L'approche originale est de partir du débouché pour influencer la production, en incluant ainsi une grande partie des acteurs du territoire. Ce projet a plusieurs objectifs :

- Reconquérir la qualité de l'eau potable des Puits des Vignes ;
- Valoriser les pratiques agricoles vertueuses en faveur de la qualité de l'eau autour de la zone de captage des Puits des Vignes ;
- Fédérer les acteurs autour de la ressource en eau et de l'alimentation ;
- Favoriser l'engagement des collectivités et des citoyens pour une consommation alimentaire locale, de qualité, durable et responsable.

#### ***L'utilisation du levier de la restauration collective pour protéger la ressource en eau***

Des projets en cours sur le territoire national servent d'inspiration, notamment **le projet de Terres de Sources**. Ce projet de territoire vise une transition agroécologique et alimentaire du Bassin Rennais. Aux prémices de l'initiative, ce sont des agriculteurs qui ont exprimé leur souhait d'une valorisation économique de leurs productions suivant leur engagement dans l'évolution de leur système afin de préserver la ressource en eau. Un des leviers utilisés par la collectivité « Eau du Bassin Rennais » et la ville de Rennes, est la restauration collective scolaire (Terres de Sources s. d.). **Un modèle de marché public** a été proposé pour permettre aux collectivités d'acheter les productions directement aux agriculteurs situés sur leur AAC. Ce sont des marchés publics **de prestations de services** pour la « protection des ressources en eau potable » qui sont élaborés pour la restauration scolaire et sont uniquement ouverts aux exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable. Un cahier des charges visant l'amélioration des pratiques et des systèmes agricoles est également mis en place.

D'autres territoires ont utilisé le levier de la restauration collective pour protéger leur ressource en eau. **Le projet des Hauts-prés (27)** peut être cité. Celui-ci a favorisé l'installation de producteurs pour fournir « des filières courtes et locales » telle que la restauration scolaire de la commune (*Allain, 2013*). **Lons le saunier (39)** a également joué la carte de la restauration collective grâce à sa cuisine centrale pour développer l'agriculture biologique. L'idée est d'offrir un débouché pérenne pour les agriculteurs afin de faciliter leur conversion (*Allain, 2013*).

## Répartition des pourcentages de la loi EGALIM

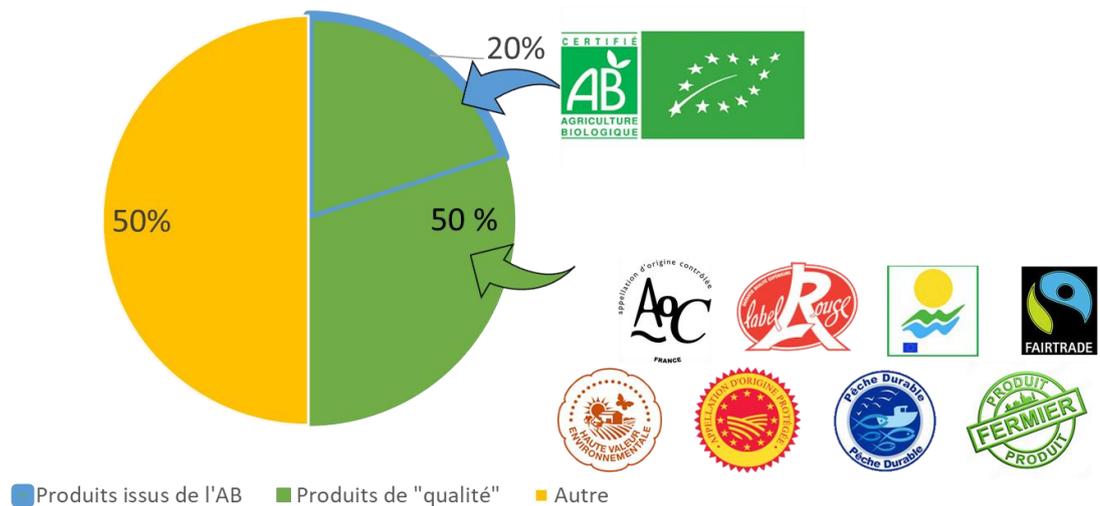


Figure 11 : Schématisation des pourcentages de la loi EGALIM

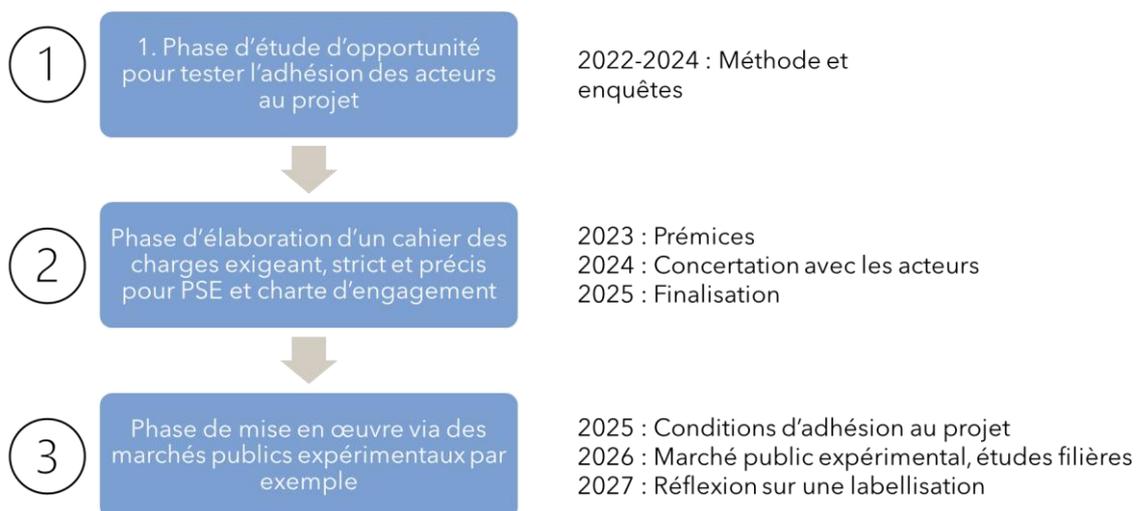


Figure 12 : Chronologie théorique du projet "qualité de l'eau, qualité de l'assiette"

### ***Les lois EGALIM et Résilience Climat***

Associé la restauration collective aux démarches de protection de captage d'eau fait d'une pierre deux coups. En effet, les collectivités souvent gestionnaires des captages ont également la **compétence en matière de restauration collective scolaire**. Or, ces restaurants sont soumis à deux lois, qui demandent un travail sur l'approvisionnement des denrées : la loi EGALIM et la loi Résilience Climat. Elles comprennent plusieurs objectifs dont certains révèlent une opportunité pour l'étude notamment avec des **pourcentages à atteindre en termes de produits dit durables et de qualité**, comme le montre la figure 11. Les accompagnements auprès de la restauration collective menés par l'association ainsi qu'une étude du gouvernement montrent que les taux demandés sont encore loin d'être atteints : ce débouché n'est donc pas encore entièrement exploité, ce qui relève de l'opportunité théorique pour le projet (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire 2023).

### ***La restauration collective du Brivadois***

Plusieurs établissements sur le brivadois proposent un service de restauration collective :

- 6 établissements scolaires (7 avec le lycée Brioude-Bonnefont situé à Fontannes)
- Une crèche
- Un hôpital incluant un EHPAD
- Une maison de retraite

*D'un point de vue temporel, le projet est réparti sur 5 ans, comme illustré dans la figure 12. La première étape qui réside en l'étude d'opportunité, permettra de mieux définir l'ampleur et l'échelle du projet, si projet il y a.*

### ***1.3.3 L'étude d'opportunité comme base à la problématique du stage***

Le stage a été proposé pour répondre à l'**étude d'opportunité**, soit la première étape située en amont du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ». Cette étape permet de **tester l'adhésion au projet des différents acteurs** et de vérifier si le projet est réalisable sur ce territoire. Au-delà d'un aspect de sensibilisation aux effets systémiques liant eau, agriculture et alimentation, ce travail a pour optique **de préciser les attentes des différents acteurs du territoire**.

L'étude d'opportunité se décline elle aussi en plusieurs objectifs :

- Valoriser des expériences innovantes sur le sujet et démontrer les possibilités,
- Étudier l'opportunité de valoriser économiquement la protection de la ressource en eau sur le territoire,
- Connaître l'attrait des producteurs pour développer leurs débouchés localement, la faisabilité technique, économique et sociale pour ces exploitants de modifier leurs pratiques (adéquation des pratiques actuelles vis-à-vis des exigences de qualité de l'eau autour de l'aire de captage),
- Connaître la capacité des établissements de restauration collective à s'approvisionner avec ces produits locaux favorables à la qualité de l'eau,
- Vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande.

Au vu de l'enjeu que représentent les puits des vignes pour la ville de Brioude, la réflexion qu'apporte le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » semble tout à fait pertinente. En effet, l'agriculture est un des acteurs majeurs étant donné qu'elle exploite les parcelles de l'AAC. Le lien entre eau et agriculture apparaît alors de façon claire. De plus, ayant la double compétence gestionnaire des captages et de la restauration collective, un projet spécifique sur le territoire peut permettre à la mairie de combiner ses actions. La problématique du stage est donc d'apprécier le potentiel du projet en le confrontant aux acteurs et de relever les freins et les motivations pour ce type de démarche.

Tableau 1 : Liste des personnes ressources au départ de l'étude

Organisme	Nom	Fonctions
Agence de l'eau	Elise Duflos	Chargée d'intervention Agence de l'eau Loire Bretagne
Agglo du Puy en Velay	Aymerick Vericelle	Développement économique - Économie de proximité - Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial
Bio 63	Johanna Gagneux	Coordinatrice
Bio 63	Priscille GELLY	Animatrice Futurs bio, Production végétales, Climat, Biodiversité, Eau
Chambre d'agriculture 43	Sophie Genest	Conseillère environnement Chambre d'agriculture 43
Epage Loire Lignon	Romain Layes	Chargé d'animation agricole, Contrats territoriaux Lignon du Velay
FNAB	Clément Charbonnier	Chargé de missions Territoire Bio
FRAB	Alexandre Barrier-Guillot	Conseiller maraichage Bio Auvergne FRAB AURA
FRAB	Alice Odoul	Chargée de mission FRAB AURA, Observatoire de l'AB ; Magazine des pratiques bio « La Luciole » ; Enseignement agricole et AB ; Filières grandes cultures bio
FRAB	Anne Haegelin	Chargée de missions FRAB AURA "Filières viandes / Réglementation, Aides et politiques agro-environnementales / Sensibilisation à la bio"
FRAB AURA	Laurie Mey	Chargée de mission restauration collective
FRAB AURA	Myriam Deslanis	Chargée de mission FRAB AURA Arboriculture, Petits Fruits, PPAM, Eau
FRAB AURA	Yanis Essaoudi-Carra	Chargé de missions Filières, commercialisation et Label FNAB
Haute Loire département	Marine Meunier	Chef de projet "manger local et bio" Direction déléguée collèges Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires
HLBIO	Hervé Fayet	Elu HLBio, agriculteur Bio
HLBIO	Pascal Lemaire	Elu HLBio, agriculteur Bio
PETR de la jeune Loire	Camille Depauw	Chargée de mission Projet Alimentaire de Territoire PETR DE LA JEUNE LOIRE
SAGE Loire Amont	Lucille Mazeau	Animatrice de la CLE du SAGE Loire amont
SAGE Loire Amont	Valérie Badiou	Animatrice de la CLE du SAGE Loire amont
SGEB	Gaëlle Leve	Responsable du service eau potable SGEB
SMAA	Amandine Allain	Animatrice générale et agricole du Contrat Territorial des Affluents Brivadois de l'Allier

## 2 Matériel et Méthode pour la mise en place de l'étude

### 2.1 Les étapes préliminaires pour amorcer le projet

*De premier abord, les thématiques touchant à l'agriculture, l'alimentation et la ressource en eau sont vastes. Il a donc fallu, une fois le contexte établi, s'inspirer de ce qui existe pour recentrer le sujet. Pour cela, une analyse bibliographique et des premières enquêtes ont été réalisées, permettant de poser la problématique et de construire la méthode d'enquête.*

#### 2.1.1 Lectures bibliographiques et veille sur les thématiques de qualité de l'eau

Un premier travail bibliographique a été réalisé afin de mieux comprendre les concepts mobilisés par l'étude : l'aire d'alimentation de captage, les impacts agricoles sur la qualité de l'eau, la gestion des nitrates, le rôle de l'agriculture biologique etc. Aussi, tout au long de stage, un groupe Telegram avec 3 membres de l'association, Marie Poisson, Amélie Héricher et Cloé Montcher a été mis en place pour aider à la veille bibliographique des articles d'actualité en particulier.

#### 2.1.2 Des premières enquêtes pour « balayer » le champ des possibles et recentrer le sujet

Dans un premier temps, une discussion avec Marie Poisson a montré la nécessité de s'entretenir avec des personnes de milieux différents afin de présenter et de discuter du projet. Le réseau FNAB et le réseau FRAB ont été mobilisés, ainsi que des acteurs de l'AAC. Ensuite, par « rebond » de nouveaux contacts se sont ajoutés à la suite des premiers entretiens, enrichissant la liste des personnes ressources. Cela a permis aussi d'avoir une plus grande diversité dans les acteurs interrogés. Le tableau 1 résume les personnes contactées dans un premier temps.

#### *Les personnes expertes*

Dans la diversité des personnes interrogés, certaines ont permis d'apporter une expertise, soit sur le territoire de l'étude, soit sur des démarches portées par d'autres territoires :

- La **chargée de mission du SMAA**, chargée de l'animation du CTABA
- La **conseillère environnement de la chambre d'agriculture** de Haute Loire
- Le **chargé de mission Territoires Bio de la FNAB**

Ces personnes ont été mobilisées à plusieurs reprises au cours du stage, afin d'apporter leur expertise et leurs connaissances spécifiques.

#### *L'analyse des résultats*

À la suite d'une demande d'entrevue par mail, des discussions téléphoniques ou par visio-conférence d'une trentaine de minutes ont permis de recenser les premières informations. Une fois les notes papier reprises, les arguments de chaque individu ont été classés dans un tableau divisé en 3 parties : les premières impressions à l'évocation du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette », les hypothèses de travail à explorer et les points d'attention particuliers à garder en tête.

*Ces premiers entretiens ont permis l'immersion dans la thématique et d'apporter un premier lot d'informations. Afin de guider l'étude, un groupe de personne a été sélectionné en vue d'intégrer le comité de pilotage (COPIL) du stage.*

*Tableau 2 : Membres du COPIL du stage*

<b>Membres du COPIL</b>	<b>Fonctions</b>
Amandine Alain	Animatrice générale et agricole du CTABA
Amélie Héricher	Chargée de missions HLBio
Cloé Montcher	Chargée de missions HLBio
Fabien Covinhes	Responsable des services techniques de Brioude
Juliette Tilliard Blondel	Elue de l'opposition à la mairie de Brioude
Marie Poisson	Coordinatrice HLBio
Pascal Lemaire	Elu HLBio, agriculteur bio
Sophie Genest	Conseillère environnement Chambre d'Agriculture 43
Yanis Essaoudi-Carra	Chargé de mission FRAB AURA
Swann Buguet	Stagiaire HLBio

### 2.1.3 *La création d'un COPIL pour guider le stage et ancrer le projet sur le territoire*

Le COPIL a incarné plusieurs rôles tout au long du stage :

- **Une aide dans la décision** de la direction que doit prendre l'étude : ce COPIL permet de faciliter la prise de contact lors des enquêtes ou pour des événements. Il aide à la construction de l'étude dans son ensemble.
- Il **ancore le projet sur le territoire** : en effet, les personnes du COPIL pourront faire circuler plus facilement l'information et seront une aide pour faire vivre l'étude sur le territoire.

Le COPIL a été sollicité par trois fois au cours des 6 mois de stage : une première fois pour **délimiter les enjeux du stage** et fixer les objectifs pour les 3 premiers mois, une deuxième fois pour **présenter et discuter des premiers résultats**, et une dernière fois afin de **préparer la restitution finale** auprès de tous les acteurs qui ont été mobilisés au cours de l'étude. Les membres du COPIL ont été sélectionnés avec Marie Poisson, et sont présentés dans le tableau 2 .

*Afin d'apporter des premiers éléments pour la première réunion, un travail sur des territoires ayant menés des actions similaires a été effectué. Celui-ci s'est basé en premier lieu sur les exemples apportés au cours des entretiens avec les personnes ressources, notamment sur les connaissances de deux chargés de missions de la FNAB et leurs travaux sur les Territoire Bio Pilotes.*

### 2.1.4 *Parangonnage et inspiration des Territoires Bio Pilotes*

Le site Territoire Bio Pilote a été un outil largement utilisé lors de ce stage. En effet, il a permis d'appuyer l'argumentaire et d'ouvrir le champ des possibles sur des questions de gestion autour des AAC. La porte d'entrée a été facilitée par le réseau FNAB pour s'entretenir, dans un second temps, avec les différents animateurs en charge des missions sur ces territoires. Toutefois, de nombreux territoires en dehors de ce réseau expérimentent différentes méthodes sur leurs AAC et ont parfois des territoires plus ressemblant à l'aire de l'étude. Il est donc aussi intéressant de garder l'œil ouvert sur ce qui se fait en dehors des territoires bio pilotes.

#### ***Des entretiens avec des chargés de missions***

Afin d'approfondir les connaissances sur ces expériences similaires, **5 entretiens** ont été menés avec des chargés de missions de ces territoires. Ces derniers ont été sectionnés sur plusieurs points :

- Leurs **actions avec la restauration collective**,
- Leur présence dans la **bibliographie** (Lons le Saunier, Seine et Eure et Auxerrois),
- La **reconnaissance de leur innovation** (Terres de Sources, lauréat de l'appel à projets national « Territoires d'innovation », l'Agglomération du Choletais, lauréat 2021 pour ses actions en faveur de la transition agroécologique).

Afin de garder le fil rouge pour ces 5 enquêtes, un **guide d'entretien** a été construit, reprenant des éléments de présentation du territoire et des mesures menées, mais avec un point d'attention porté aux résultats obtenus et au suivi des actions, notamment sur la question de la qualité de l'eau. Celui-ci est disponible dans l'annexe 5 Une fois les entretiens menés, les résultats ont été classés dans un tableau Excel reprenant les éléments suivants : le contexte, les productions principales, la stratégie menée, les opportunités ou les facteurs facilitants pour la mise en marche du projet et à l'inverse les facteurs limitants, le suivi des actions et enfin des éléments de conseils pour lancer un projet de ce type.

#### ***La création des fiches retour d'expérience***

Des documents « Découvrez leur expériences » de chaque territoire adhérent au réseau sont disponibles sur le site des territoires Bio Pilote. Les territoires ont été sélectionnés si les mesures étaient portées à l'échelle de l'AAC ou si un lien existait avec la restauration collective. **14 expériences ont été retenues** : Celles de Lons le Saunier, d'Eau de Paris, d'Eau de Vienne, de Terre de sources, de l'agglomération Seine et Eure, de Château-Thierry, du Grand Angoulême, des Vallées

# Fiche experience : XXX

## Type de Projet



Porteur de projet :



Le territoire :

## Diagnostic agricole

SAU, Type d'agriculture, nombre d'exploitation, conventionnel, etc

## Les méthodes utilisées

Achat des terres, contrats, privatisation, passage en bio, en agri raisonnée, restauration collective etc \*

## Résultats et points importants

Tensions générées, fonctionne ou non

### Sources :

XXX

### Contact :

Nom  
adresse mail

Infos!

Actualités, anecdotes...

Figure 13 : Modèle remplissable pour les fiches retour d'expérience

de l'Orb et du Libron, des Captages du Piémont, des captages des collines sous-vosgiennes, des Plaines et vallées de Niort, de l'Auxerrois, du Choletais ainsi que celle de Bourg-en-Bresse.

Après une lecture complète des expériences des territoires, 4 catégories d'éléments ont été retenues pour construire les fiches REX (figure 13) :

- **Le type de projet** (porteur de projet, description du territoire)
- **Le diagnostic agricole** (SAU, productions principales, nombres d'agriculteurs)
- **Les méthodes utilisées**
- **Les résultats** et les éléments de réussite ou les freins

Deux autres territoires ont été retenus en dehors du réseau Territoires Bio Pilotes : **Vittel**, pour son lien avec l'industrie (*Hellec 2015*), et la **ville de Munich** pour son exemplarité (*Barataud et al. 2013*).

L'idée est d'avoir une fiche très synthétique, réalisée sur CANVA, pour avoir une idée des actions menées. Les coordonnées des chargés de missions sont aussi inscrites afin d'avoir la possibilité de recueillir plus d'informations au besoin. Aussi, ces fiches permettent de **comparer la situation du Brivadois avec celle d'autres territoires**, notamment sur la question du projet qualité de l'eau, qualité de l'assiette. L'ensemble des fiches est présenté dans l'annexe 6.

### 2.1.5 La participation à des événements spécifiques sur la gestion de l'eau

*L'acquisition de connaissances et de compétences a été complétée par deux journées spécifiques, une sur le rôle du foncier dans la gestion de l'eau, l'autre sur le COPIL de l'AAC des Puits des Vignes.*

#### ***Journée technique de l'ARRA<sup>2</sup>***

L'intitulé de la formation était : « Agir sur le foncier agricole pour préserver la qualité des ressources en eau ». Celle-ci a été proposée par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne. La participation de cette formation a permis d'approfondir les connaissances sur **les outils mobilisables** afin de préserver la ressource en eau, notamment sur des zones à enjeux comme les AAC. En effet, la gestion des AAC peut être complexe et de multiples outils se croisent : le zoom sur l'outil foncier a permis d'ouvrir le champ des possibles quant aux moyens utilisés pour répondre aux enjeux du territoire de l'étude.

#### ***La réunion du COPIL de l'AAC***

La participation à cette réunion a été un vrai avantage pour **mieux cerner le contexte et les dynamiques** qui ont pris et qui vont prendre place sur l'aire. Cette réunion a aussi eu un rôle d'identification des acteurs principaux de l'AAC. Elle a eu lieu à la mairie de Brioude et l'objectif était de relire et d'amender le cahier des charges de l'appel d'offre pour **le bureau d'étude qui interviendra sur l'AAC**. Ce bureau d'étude aura la charge de faire l'état des lieux de ce qui a été fait depuis 2012 sur la zone et de fournir des préconisations sur la suite de la gestion. La présence à cette réunion permet également de montrer l'implication de l'association dans les problématiques autour de la gestion de l'eau.

*Aussi, les échanges avec les personnes présentes lors du COPIL ont favorisé l'accès aux démarches pour obtenir les contacts des agriculteurs de la zone.*

## 2.2 Les enquêtes auprès des agriculteurs

*Le cœur de ce stage a été de mener les enquêtes auprès des agriculteurs de l'AAC. Définis comme un public compliqué par différentes personnes ressources ayant travaillé avec eux, il a fallu réfléchir à comment tourner les entretiens afin de créer un dialogue et pouvoir avoir un échange constructif.*



## 2.2.1 *La prise de contact*

### *L'échantillonnage des agriculteurs*

**16 agriculteurs** exploitent des parcelles présentes sur l'AAC. Certains n'en ont que quelques-unes tandis que d'autres possèdent l'entièreté ou une grosse partie de leur exploitation sur la zone. Idéalement, il était prévu de rencontrer les 16 agriculteurs. Toutefois, au vu du climat plutôt méfiant et de la période de l'année assez chargée pour les agriculteurs, il a été décidé lors du premier COPIL du stage, de rencontrer ceux ayant le plus de parcelles.

### *Récupérer les contacts des agriculteurs de l'AAC :*

La première exploitation à avoir été interrogée est le Lycée de Bonnefont, partenaire de l'étude. L'exploitation de vaches laitières de l'établissement a effectivement des terres sur cette AAC et a donc permis d'avoir un premier contact. Pour les autres, n'ayant pas d'agriculteurs Bio sur le territoire, la prise de contact n'a pas été aisée. En effet, l'association HLBio n'avait pas de porte d'entrée pour ces agriculteurs-là, n'ayant jamais travaillé avec eux. Bien que le SMAA et la chambre d'agriculture avaient ces contacts dans le cadre du CT, les données ne pouvaient être diffusées sans convention avec la DDT. Les démarches étant assez longues, une autre méthode a été réalisée simultanément. En effet, un élu de la mairie de Brioude est aussi agriculteur de la zone et son contact a pu être transmis plus facilement. Une fois ce premier entretien réalisé, 7 nouveaux contacts ont été obtenus. Pour l'une des fermes, c'est via google maps qu'elle a été repérée, celle-ci touchant la zone d'étude. Simultanément, la convention avec la DDT a été signée, permettant d'obtenir les noms des agriculteurs travaillant sur la zone.

### *Comment et quand solliciter les exploitants*

La prise de contact se faisant par téléphone, il était plus aisé d'appeler de la part de quelqu'un. En effet, cela permet de créer tout de suite une sorte de crédibilité et de mettre en confiance. Pour les autres agriculteurs, certains numéros ont été trouvés sur les pages blanches ou via Google mais d'autres étaient introuvables.

Les entretiens se sont déroulés en deux phases car à partir du mois de juillet débutent les travaux des moissons, les agriculteurs sont alors moins disponibles. Ceux pour qui les contacts ont été obtenus via le bouche à oreille ont été vus avant juillet, les autres ont été contactés fin août.

Une fois les numéros recensés, un appel a été passé aux **horaires des repas ou après la traite** : 8h, 12h-14h, 18h. Le choix de l'heure pour l'entretien a été laissé aux agriculteurs et pour obtenir un rendez-vous, il a fallu faire preuve **d'adaptabilité et de souplesse** : rendez-vous donné le jour même, le samedi matin, juste après la traite etc.

## 2.2.2 *Choisir l'angle d'entrée lors des enquêtes :*

La présentation de l'enquête lors du premier contact est une étape primordiale qui peut influencer sur les résultats obtenus par la suite. Le contact des personnes ressources a permis de travailler sur ce point-là et d'avoir des retours d'expérience sur comment se positionner avec un tel public lors des appels. Afin de les préparer, une **fiche de présentation** de l'étude a été élaborée avec les salariées de Haute Loire bio, ainsi qu'avec Pascal Lemaire, administrateur à HLBio, qui connaît une partie des exploitants de la zone. Cette fiche avait pour but d'étayer les arguments afin de d'obtenir un entretien avec les agriculteurs. En effet, une fois le téléphone décroché, il a fallu rassurer sur le but de l'enquête : elle a un but uniquement informatif, et n'est pas faite pour venir inspecter les pratiques et les façons de travailler. Un choix a été fait de ne pas présenter directement l'étude en lien avec la restauration collective. En effet, la crainte était d'avoir uniquement une réponse négative. La présentation a donc plutôt été tournée sur le **recensement de données et des positions vis-à-vis de l'AAC dans le but de donner la parole aux agriculteurs**. Afin d'être sûr de l'angle d'entrée des enquêtes, des entretiens ont été simulés avec Cloé Montcher, Marie Poisson, salariées de l'association et Pascal Lemaire, administrateur.



### ***Le déroulement des enquêtes***

Les entretiens se sont passés dans la majorité des cas au **domicile de l'agriculteur** ou sur **leur ferme** afin de favoriser le **climat de confiance**. Si cela était refusé, un entretien téléphonique a été réalisé. Idéalement, le but était de laisser parler l'agriculteur afin d'instaurer ce climat de confiance et de pouvoir récupérer des éléments pour l'analyse des résultats qui portent plus sur le sensible. Toutefois, pour garantir l'obtention de la totalité des données nécessaires, le guide d'entretien a aussi été mobilisé. Selon le temps réellement disponible et l'envie de discuter de l'agriculteur, le recours au guide était plus ou moins important. Afin de s'éloigner de l'image d'interrogatoire, aucun enregistrement n'a été réalisé, les notes ont été prises sur papier.

#### ***2.2.3 La construction du guide d'entretien***

*La construction de guides d'entretien a permis d'obtenir des données exploitables sans brimer l'expression de l'interlocuteur.*

Le guide d'entretien a été construit en s'inspirant d'un guide d'entretien créé lors d'un stage de fin d'étude au sein du réseau FRAB sur l'étude des freins et motivations à la conversion à l'Agriculture Biologique en Auvergne Rhône Alpes (*Cécile Prétot, 2022*).

Le guide d'entretien devait répondre à trois enjeux :

- Aide à la définition du **profil sociologique** des personnes interrogées,
- Typologie des pratiques déjà mises en place sur l'exploitation, en utilisant **l'échelle des pratiques**,
- **Evaluation de l'adhésion au projet** « qualité de l'eau, qualité de l'assiette »

Le guide est construit en 5 thèmes : **une présentation de l'exploitation**, qui sert d'introduction à la conversation, **une partie sur l'eau**, thème central de l'enquête, deux parties pour déterminer les profils, une sur **la perception du changement** et une sur **l'insertion territorial**, et enfin une partie sur **le projet** afin d'évaluer l'adhésion potentielle. Ces 5 grandes thématiques sont séparées en plusieurs points d'attention, des sujets à aborder. Ensuite des questions plus précises permettent de préciser des idées ou de relancer la discussion. Le guide dans son intégralité est présenté dans l'annexe 7. Une fois le guide construit, il a été discuté avec les membres de l'association HLBio et testé avec Pascal Lemaire, agriculteur membre du Copil du stage. Cette relecture a permis de nuancer des propos et d'apporter d'autres questions pour une meilleure compréhension des systèmes et dynamiques agricoles. Des questions prioritaires ont été marquées, afin d'anticiper la plus ou moins grande disponibilité des agriculteurs.

*Les entretiens ont été menés de façon semi directive ce qui a permis de créer un dialogue tout en recentrant les propos sur les besoins de l'enquête. Ils ont parfois été utilisés comme questionnaire lorsque les agriculteurs ne souhaitaient pas s'étendre.*

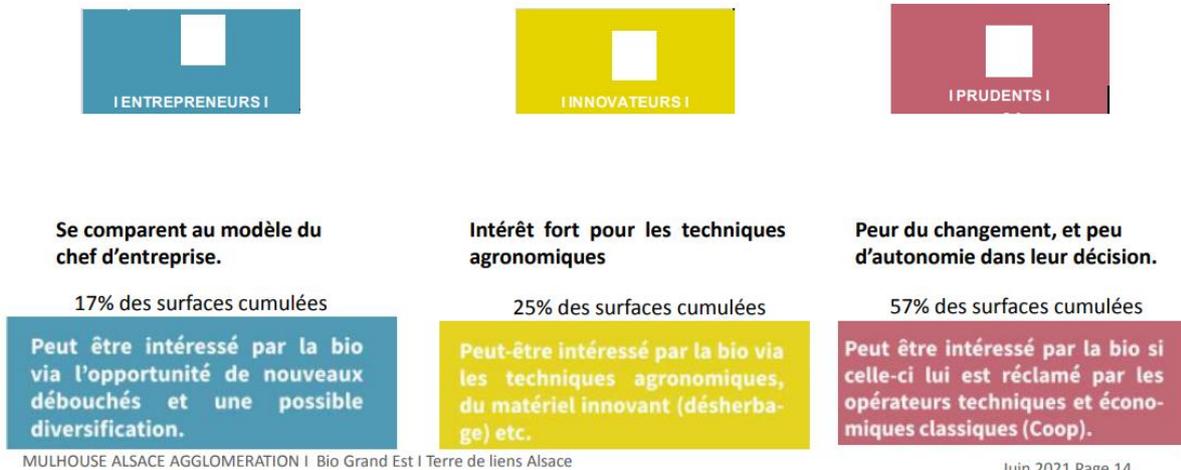
#### ***2.2.4 L'analyse des résultats***

*Pour analyser les résultats, les données ont été recensées dans des tableaux Excel. Dans un premier temps, les noms des agriculteurs ont été rentrés mais dans un souci d'anonymisation pour la restitution, l'orientation technique des exploitations remplace les noms. Ces tableaux ont été la base des analyses et ont permis de comparer les différentes réponses. Trois tableaux ont été construits ainsi que des cartes.*

#### ***Le tableau de l'adhésion au projet***

Ce premier tableau a permis d'apporter les arguments avancés par les agriculteurs concernant l'adhésion au projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » et le possible lien entre leurs productions et les restaurants collectifs du territoire. L'adhésion générale a permis de distinguer les acteurs pour ou contre et ceux avec qui il est peut-être possible de construire un projet commun. Ensuite les motivations sont présentées, suivies des freins. Une catégorie « indicateurs » permet de recenser ceux proposés par les agriculteurs afin de pouvoir de s'en inspirer dans l'élaboration potentielle d'un cahier

## Profils des agriculteurs Typologie 1 : « Prédilections au changement et rapport au métier »



## Profils des agriculteurs Typologie 2 : « Dynamique de changement en faveur de l'AB »

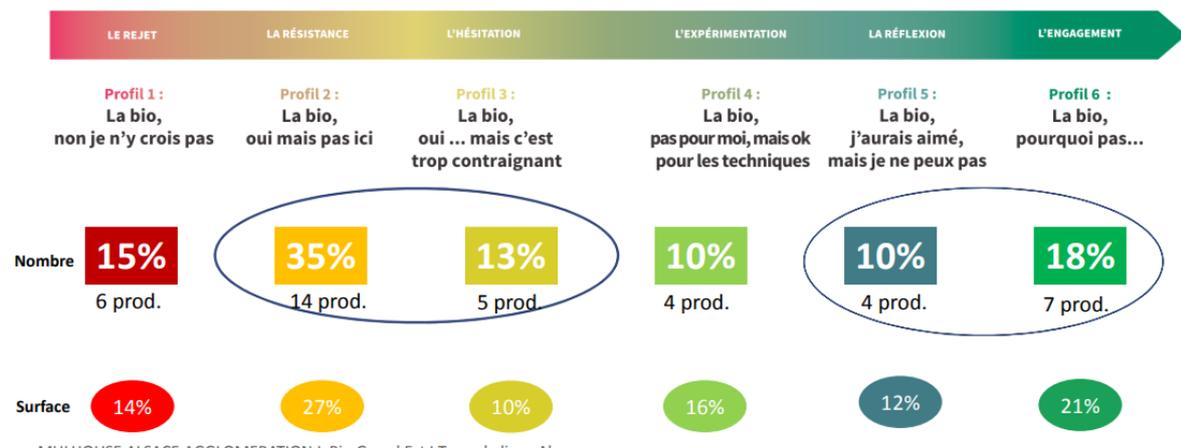


Figure 14 : Présentation des profils des agriculteurs selon l'outil "Sensibio" ("Étude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique et à la transmission sur le territoire de Mulhouse Alsace agglomération", 2021)

des charges. Enfin, des verbatims marquants ont été recensés. Toutefois ils servent principalement à illustrer des propos.

### ***L'échelle des pratiques***

Face au guide se trouvait l'échelle des pratiques afin de cocher au fur et à mesure les pratiques instaurées dans l'exploitation, sans avoir à en dresser la liste lors de l'entretien. Elle se présente sous forme de tableau recensant les **pratiques dites favorables à la qualité de l'eau**. Ces pratiques ont été choisies suite à des lectures bibliographiques et discussions avec les différentes salariées de l'association selon leur expertise. Si la pratique est réalisée, la case de l'agriculteur est cochée par le symbole x, sinon le signe – est inscrit. En revanche, si la réponse n'a pas été obtenue lors de l'entretien la case est grisée ou si la pratique ne concerne pas l'exploitation, la case est mise en jaune. Trois catégories constituent le tableau : Les pratiques concernant la production végétale, celles pour la production animale et enfin une sur la préservation de la biodiversité. Ces catégories ont été remplies en concertation avec les chargées de mission de l'association et complétées lors des COPIL.

### ***La grille Sensibio***

Afin de déterminer les profils, la grille sensibio présentée dans la figure 14 a été utilisée. A l'origine, cette grille est utilisée pour l'adhésion à l'agriculture biologique et un protocole spécifique doit être suivi. Toutefois, pour convenir aux besoins de l'enquête, la grille a été adaptée pour qualifier les motivations aux changements de pratiques. Le profil a été établi en se basant sur les définitions des profils de la grille :

- Le **profil entrepreneur** qualifie ici les agriculteurs qui peuvent être intéressés par le projet via l'opportunité de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés.
- Le **profil innovateur** qualifie les agriculteurs intéressés par le projet pour développer et être accompagner dans de nouvelles techniques agronomiques. Leur intérêt porte principalement sur l'innovation et le progrès technique.
- Le **profil prudent**, lui, qualifie les agriculteurs qui sont plutôt réticents au changement et peuvent être intéressés s'ils sont réclamés par les opérateurs techniques et économiques avec qui ils travaillent.

Les agriculteurs sont ensuite classés en fonction des ressentis lors des entretiens, des motivations des changements effectués sur l'exploitation au cours des dernières années (passage en HVE, nouveaux marchés...), et à partir des verbatims et des comptes rendus.

### ***Les cartes***

L'utilisation de l'outil QGIS a permis de présenter les cultures du territoire et de donner une représentation des dynamiques agricoles de l'AAC (type de rotation). Ces cartes sont construites via des données de la DDT, du SMAA et des données du site du gouvernement. À la suite de la classification par culture, la légende puis la carte ont pu être construites, toujours grâce aux options proposées par QGIS. Aussi, Google Maps a permis de situer les exploitations visitées et d'avoir un visuel d'où venaient les exploitants rencontrés (commune de Brioude ou non).

## **2.3 L'obtention de résultats sur la restauration collective**

*A l'origine du projet, les résultats de la restauration collective devaient se baser sur le projet tutoré du lycée de Brioude de Bonnefont sur « les besoins de la restauration collective en produits sous signe de qualité du secteur de Brioude ». Ce projet n'a pas pu obtenir de nombreuses réponses, étant mené lors des confinements liés au Covid 19. Il a donc fallu récupérer des informations d'une autre façon.*



### 2.3.1 La rencontre d'établissements

#### *L'échantillonnage*

Pour le projet, les établissements publics gérés par la ville ont été les premières cibles. En effet, la collectivité ayant la double compétence (eau-école élémentaire) elle peut jouer un rôle central dans la création de lien entre la gestion de l'AAC et la gestion de ces restaurants scolaires. S'il y a une volonté des élus, le levier de la restauration collective peut plus facilement être mobilisable. Ensuite, d'autres établissements de Brioude ont été choisis, du fait de leur appartenance au territoire et de la volonté de les impliquer dans le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » : la maison de la petite enfance et l'hôpital de Brioude. Le lycée de Bonnefont a aussi été ciblé, bien qu'il soit situé sur la commune de Fontannes car il a un double rôle exploitation-restauration collective qui est intéressant. Le lycée joue aussi le rôle de cuisine centrale pour 3 communes environnantes et a donc une insertion territorial intéressante.

#### *La construction du guide d'entretien*

*Afin de pouvoir exploiter les entretiens, la création d'un guide était essentielle. En effet, celui-ci a permis de guider les rendez-vous et d'avoir les mêmes types de données pour pouvoir les exploiter. Le guide a été construit en s'appuyant sur un guide déjà établi pour une enquête auprès de la restauration collective réalisée par la FRAB Aura (Auvergne Rhône Alpes)(BIO63, 2022).*

Le guide d'entretien est construit de la même façon que celui pour les agriculteurs, avec les grandes thématiques, les questions générales et les questions plus précises. Ces différents niveaux ont permis de plus ou moins guider les entretiens, en fonction de la loquacité des interlocuteurs. Voici les 4 thématiques :

- Une **présentation de la structure**, afin d'établir : le nombre de couverts et donc le potentiel de l'établissement en termes de quantités de productions agricoles nécessaires, la gestion afin d'évaluer l'implication dans le choix des fournisseurs etc.
- Des questions autour de **la cuisine**, permettant d'approfondir la question de la gestion, de connaître le goût des cuisiniers à travailler des produits bruts ou si les équipements le permettent, l'implication dans la loi EGALim, les innovations pour développer les fournisseurs de produits de qualités etc.
- La **sensibilisation du personnel ainsi que des élèves** aux produits consommés, que ça soit par rapport à la qualité ou à l'origine, avec un point spécifique sur le rôle de la consommation sur la qualité de l'eau.
- Enfin la question **du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette »** a été abordée, pour mesurer l'adhésion au projet, les motivations et les freins.

Une fois le guide construit, il a été discuté avec Marie Poisson, experte sur le sujet, et Cloé Montcher afin d'avoir un deuxième point de vue. Le guide est présent dans l'annexe 8.

#### *La prise de contacts*

Dans un premier temps, les établissements scolaires publics primaires de Brioude ont été visés. La rencontre a été programmée après un premier contact par mail auprès de la responsable des services jeunesse, en présentiel dans les locaux de la mairie.

La prise de contact avec le lycée de Bonnefont a été facilitée dû aux travaux qui ont déjà été menés avec HLBio et du fait de leur participation au CTABA. Là aussi la prise de contact est passée par un mail et le rendez-vous pris en présentiel.

Le contact de l'hôpital de Brioude a été facilité par la connexion avec le maire de Vieille Brioude, lui-même rencontré en tant qu' élu. La prise de rendez-vous a pu se faire par téléphone pour une visite et un entretien en présentiel.

Pour la crèche, cela est un peu différent. La présence de la responsable à une des formations proposées par HLBio a créé l'opportunité d'un échange. Cette fois-ci, le guide d'entretien n'a pas été utilisé et les informations ont été récoltées au cours de la discussion et de la formation.



### 2.3.2 *Le travail auprès des restaurations collectives du territoire*

Marie Poisson est la référente de HLBio sur le sujet de la restauration collective. De nombreuses informations étaient donc disponibles via **le réseau de l'association**, notamment en termes de nombres de couverts par jour, de type de gestion et sur les dynamiques générales des établissements de Haute Loire autour de la loi EGALIM. En plus de cela, plusieurs interventions auprès des restaurants scolaires ont eu lieu lors de la période de stage, notamment une au collège des Hauts de l'Arzon. Cette rencontre a eu lieu dans l'établissement, avec la gestionnaire, le chef cuisinier, le département et HLBio. Le suivi des échanges et la visite du self ont permis d'apporter de nouveaux éléments de réponse concernant les problématiques de la restauration collective et d'observer la conduite d'un échange avec ce public.

#### *Les journées rencontres/formations aux personnels de cuisine*

Une journée de formation pour les élus et le personnel de cuisine ainsi qu'une journée de rencontres pour ces derniers ont permis de rencontrer de nombreux acteurs d'établissements du territoire sur un temps court. La participation à ces journées comme appui à l'animation et la participation aux discussions a été une des méthodes les plus efficaces pour cerner les enjeux de la restauration collective scolaire et, par extension, évaluer la possible adhésion au projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » de ces établissements.

### 2.3.3 *L'analyse des résultats*

*L'analyse des résultats s'est en partie basée sur le tableau de l'adhésion au projet, déjà présenté ci-dessus. En effet, il joue le rôle de récapitulatif des motivations et freins des diverses personnes rencontrées et permet de faire la synthèse des résultats pour ce sujet-là. Une analyse plus spécifique pour la restauration collective a pu être menée avec le logiciel PARCEL, notamment utilisé pour construire les scénarii.*

Le **logiciel PARCEL** est un outil web qui est utilisé afin « d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que pour les emplois agricoles et les impacts écologiques associés » selon les changements opérés (modification du système de production ou bien du régime alimentaire). Ce logiciel est codéveloppé par Terres de Liens, la FNAB et le BASIC. Il permet de simuler différents scénarii et a été utilisé afin de prospecter, selon le nombre de restaurants collectifs partant pour la démarche, les conditions agricoles nécessaires pour l'avènement d'un tel projet.

Une fois sur le site, les informations concernant le territoire concerné sont rentrées :

- L'échelle choisie (EPCI : commune, communauté de communes...)
- La partie de la population concernée (toute la population, scolaires, groupe de personne spécifique) ainsi que son nombre.
- L'alimentation consommée (part de BIO, part de produits animaux, part de pertes et de gaspillage alimentaire).

Une fois les données saisies, le logiciel donne une estimation des surfaces agricoles à mobiliser par production (élevage, céréales, fruits, légumes), ainsi que le nombre d'agriculteurs nécessaire pour lancer la démarche et les impacts écologiques associés. Ce site web a donc eu toute sa place dans la construction des scénarii et a permis d'appuyer certains arguments ou au contraire de démontrer les limites. De plus, il permet d'obtenir des visuels exploitables pour communiquer ou sensibiliser les différents acteurs.

**L'adhésion au projet a quant à elle été jugée proportionnelle à l'énergie employée pour atteindre les taux demandés par la loi.**



## 2.4 La mobilisation des élus

Afin d'évaluer le potentiel **portage du projet**, la rencontre d'élus est primordiale. En effet, la dynamique peut, voire doit, partir d'eux et l'évaluation de leur sensibilité à ce type de démarche permet d'identifier leur adhésion possible au projet. Une demi-douzaine d'élus ou de personnes travaillant à la mairie a pu être contactée par mail. Ceux-ci ont été sélectionnés pour leur lien plus ou moins direct avec le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ». La réponse de Fabien Covinhes, responsable des services techniques de la ville de Brioude et de Juliette Tilliard Blondel, élue de l'opposition a permis d'initier les rencontres. La première a eu lieu dans les locaux de la mairie tandis que la deuxième a pris place sur l'AAC des Puits des Vignes. Ensuite, la rencontre avec l'attachée principale du service jeunesse, Michèle Gosselin a permis l'obtention de données sur la restauration collective de Brioude. Suite aux premiers résultats, le maire de Vieille Brioude, Roland Chareyron a aussi été rencontré dans le cadre du potentiel Projet Alimentaire Territorial. Ces discussions se sont basées sur les deux autres guides déjà construits et principalement les questions autour de l'adhésion au projet.

Un schéma d'acteur a été construit afin d'illustrer les différents liens entre les acteurs du territoire. Il est construit sur trois cercles qui s'éloignent de plus en plus de la bulle centrale portant la thématique. Les acteurs ont ensuite été placés sur les cercles en fonction de leur influence, si elle est directe ou non. Une fois les acteurs placés, des flèches les relient entre eux et avec la bulle centrale. Des flèches rouges représentent la législation en vigueur. Les autres expriment des actions ou des liens entre acteurs. Chaque flèche est décrite par quelques mots afin d'explicitier les relations.

## 2.5 La construction des éléments de restitution et de valorisation

*Une fois l'ensemble des résultats obtenus, il a fallu trouver un moyen de pouvoir restituer l'ensemble de l'étude aux divers acteurs.*

### 2.5.1 La restitution au COPIL

Les 3 COPIL programmés au cours du stage ont permis de structurer le stage et d'avoir des dates intermédiaires de restitution. Aussi, des premiers diaporamas et documents de restitution ont été construits sur Power Point. Ces premières restitutions permettent de recadrer l'étude et de donner des objectifs à court terme pour éviter toute divagation.

### 2.5.2 Les scénarii

Préalablement, toutes les actions mises en place dans les REX ont été listées dans un tableau Excel, pour permettre ensuite de pouvoir choisir les mesures dans chaque scénario. Les actions ont été récupérées dans les fiches expériences du site Territoire Bio Pilote. Les mesures ont été regroupées dans 7 catégories différentes (annexe 9) :

- Les mesures en lien avec le foncier,
- Celles avec l'indemnisation et les aides pour les agriculteurs,
- Les mesures d'accompagnement au changement de pratiques, pour les agriculteurs comme pour la restauration collective ou les collectivités
- Celles pour la structuration de débouchés pour les productions agricoles,
- Les actions de communication et de sensibilisation pour tous les acteurs,
- Les actions non agricoles,
- Les outils pouvant être mobilisés par les collectivités pour la mise en place de leur plan d'action.

Une fois les mesures recensées, les scénarii ont été réfléchis pour répondre à **la problématique de la restauration de la qualité des eaux de l'AAC des Puits des Vignes**. La construction de ces scénarii a été discutée dans un premier temps avec Marie Poisson, afin de délimiter les différentes échelles et de trouver un fil rouge pour chaque. Au vu des premiers résultats et en s'inspirant des REX, **trois échelles** ont été sélectionnées :



- L’AAC, qui reste le territoire d’étude
- La communauté de communes de Brioude Sud Auvergne, échelle intermédiaire
- Le PETR pays de Lafayette qui regroupe trois communautés de communes : Brioude Sud Auvergne, Auzon communauté et les Rives du Haut Allier, pour son projet de PAT.

Une fois les zones délimitées, les scénarii ont été construits de façon à être facilement différenciés. Les mesures mises en place devaient être suffisamment différentes pour avoir réellement trois scénarii distincts. Pour cela, un tableau Excel a aussi été utilisé pour comparer les scénarii entre eux et pour répartir les mesures. Ensuite, une présentation sur Canva pro a été réalisée afin d’avoir un support de présentation et de discussion avec les élus et autres acteurs. Aussi, le « scénario 0 », c’est-à-dire l’état actuel de l’AAC, sert de référence pour comparer les scénarii et mieux illustrer la marche qui les sépare.

Une fois les scénarii construits ils ont été discutés avec différentes personnes ressources. Cette étape a permis de prendre du recul et de les améliorer. Pour cela, il y a eu une discussion individuelle avec Amélie Héricher, Cécile Carcelle et Pascal Lemaire de HLBio. Le but est maintenant de pouvoir les présenter à certains élus de la ville de Brioude afin de discuter de leur **éventuel portage politique**. Le responsable des services techniques de Brioude, monsieur Covinhes a été contacté afin de pouvoir programmer une rencontre, qui est aujourd’hui toujours en attente.

La dernière restitution sera la réunion organisée par la mairie en octobre sur l’AAC. La présence des différents acteurs concernés est souhaitée. Ce temps sera dédié pour expliquer les différentes dynamiques sur cette aire, présenter les différents projets etc. Aussi, ce cadre permettra de soumettre les résultats de l’étude du stage et de présenter les scénarii, afin de discuter d’un potentiel futur avec les différents acteurs.

*Cette méthodologie a été suivie afin de pouvoir recueillir des résultats et les exploiter dans l’optique de répondre à la problématique de l’étude. Celle-ci s’est construite au fur et à mesure de l’étude et des essais-erreurs qui ont jonché le stage.*

### 3 Les positions et les possibilités de l’AAC au regard du développement du projet « qualité de l’eau, qualité de l’assiette »

*Cette partie se concentre sur la présentation et l’analyse des résultats obtenus après les différentes rencontres.*

#### 3.1 L’AAC, un territoire adapté au projet « Qualité de l’eau, qualité de l’assiette » ?

*En s’appuyant sur les entretiens menés avec les chargés de missions des Territoires Bio Pilotes et après la rédaction des fiches, il est intéressant de comparer le territoire d’étude à ceux présentés dans les REX afin de relever les points de similitudes et les différences.*

##### 3.1.1 Un territoire plus petit que ceux des REX

###### **Une superficie moindre**

La diversité des périmètres d’actions en vue de préserver la ressource en eau est remarquable. En effet, certains territoires centralisent les actions sur un périmètre restreint. Par exemple, l’agglomération de Seine et Eure travaille uniquement sur le périmètre rapproché. D’autres, comme le Bassins Rennais, tentent d’agrandir leur périmètre d’actions en incluant le plus d’agriculteurs possible (environ 80km autour de Rennes (Terres de Sources s. d.)).

Tableau 3 : Présentation des territoires des retours d'expériences

	Lons le Saunier	Seine et Eure*	Choletais	Auxerrois	Terres de Sources	Eau de Paris	Eau de Vienne
Périmètre d'actions (ha)	5400	120			150 000	46 003	4 695
SAU (ha)	3150	120	11588	7 000	120 000	24 283	3 679
Nombre d'exploitations	61			352	2 000		
Nombre d'exploitations en Bio	11	8	40			56	16
Nombre de communes	1	60	15	29	75	36	
Nombre d'habitants concernés	19 000	40 000		70 182	550 000		9000

	Vallées de l'Orb et du Libron	Les captages des collines sous-vosgiennes	Les plaines et vallées de Niort	Bourg en Bresse	Communauté d'agglomération de Grand Angoulême	Communauté d'agglomération de la Région de Château Thierry
Périmètre d'actions (ha)	170 000	2 784	31 000			
SAU (ha)	2 988	2 200	23 996	84 300	25 825	52 323
Nombre d'exploitations			400			
Nombre d'exploitations en Bio	35	0	54	47	49	38
Nombre de communes	90	48	24	71	38	87
Nombre d'habitants concernés	185 000	33 000	90 000	134 000	146 000	54 491

	Moyenne des REX	AAC du Puits des Vignes
Périmètre d'actions (ha)	51250	296
SAU (ha)	27804	296
Nombre d'exploitations	703,25	16
Nombre d'exploitations en Bio	32	0
Nombre de communes	48	3
Nombre d'habitants concernés	120970	6 700

\*travaille uniquement sur le PPR  
information non connue

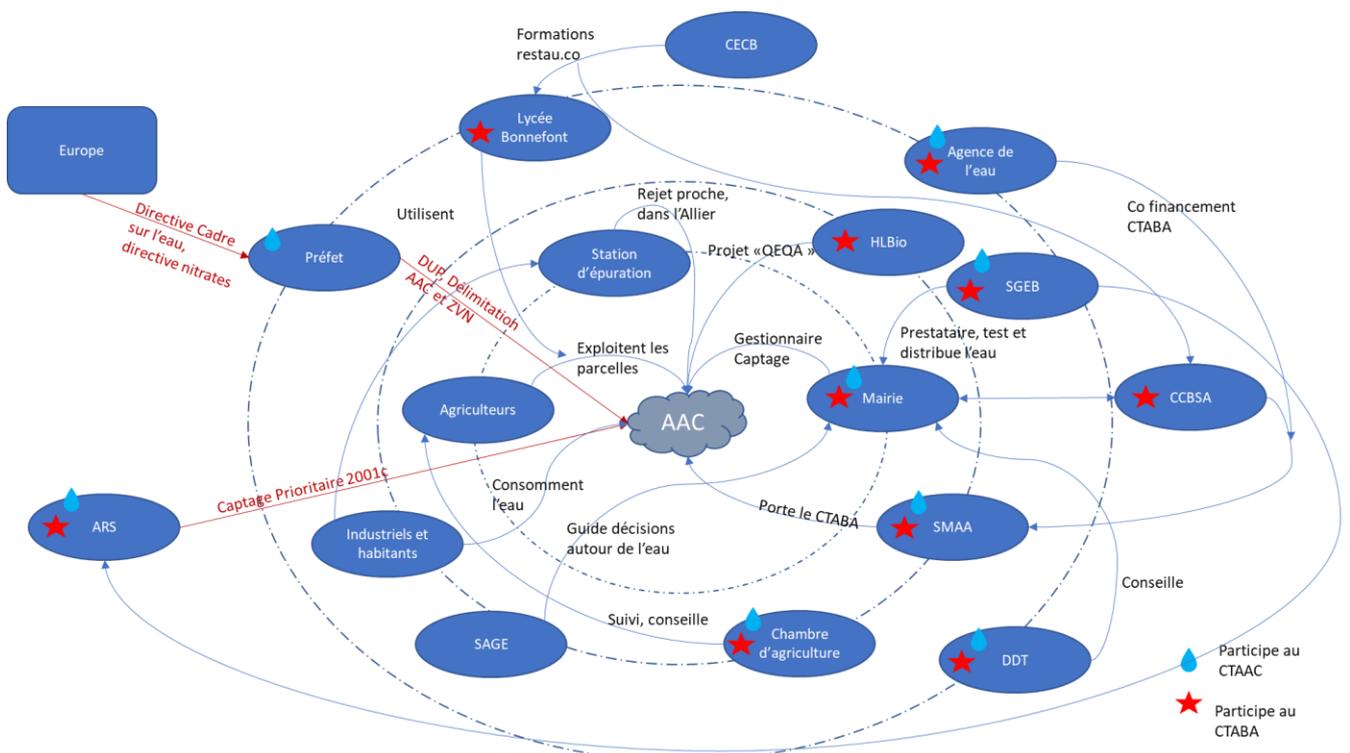


Figure 15 : Schéma d'acteurs de l'AAC

En prenant la moyenne de la superficie du périmètre d'action, la différence avec celui du territoire d'étude est assez importante : **51 270 ha de moyenne pour les REX contre 296 hectares** pour l'AAC des Puits des Vignes (tableau 3). Toutefois, certains de ces territoires regroupent plusieurs AAC, comme les plaines et vallées de Niort qui en comporte 2. En se référant aux données nationales, la taille médiane des AAC est de 1 500 hectares (*Ministères Écologie Énergie Territoires, 2021*) ce qui place une nouvelle fois l'AAC des Puits des Vignes dans la catégorie des petits territoires. De ce fait, moins d'acteurs sont présents sur le territoire : **703 exploitations en moyenne sur les REX contre 16 sur l'AAC** de l'étude. Les habitants concernés par les captages sont également plus nombreux dans les territoires des REX (environ **12 000 contre les 6 700 habitants** de Brioude).

### ***Impacts d'une superficie limitée et d'une proximité géographique forte***

Il y a d'importants avantages à travailler sur un petit territoire. En effet, le nombre d'acteurs est tout de même moindre sur une petite AAC ce qui **favorise les échanges, les rencontres et la prise de décisions**. De plus, l'animation ou la mise en place des mesures sera **moins coûteuse** que sur un grand territoire, le temps nécessaire étant moindre (*Amblard et Loupsans 2016*). Aussi, les acteurs sont souvent **directement touchés** par les problématiques de l'eau, étant eux même consommateurs. Cela peut permettre une **meilleure compréhension des enjeux**. La figure 15, permet d'illustrer les différents acteurs de la zone et leurs différentes connexions.

L'ensemble des acteurs reste sensible à la qualité de l'eau car ils sont eux-mêmes consommateurs ! Par exemple pour la restauration collective, la majorité des enfants sont originaires de Brioude. Les parents peuvent donc avoir une certaine sensibilité à la qualité des assiettes proposées dans les restaurants scolaires ainsi qu'à la préservation de la qualité de l'eau qui sert à alimenter leur domicile. Cela est un des avantages à travailler sur cette zone réduite : les actions entraînent des répercussions directes dans le territoire sur lequel on vit. Cela peut être valorisant pour l'ensemble des acteurs à condition qu'ils y soient sensibilisés et que les objectifs des actions soient compris par tous. Pour la ville, travailler sur le lien entre les productions des zones de captages d'eau et la restauration collective lui permettrait, comme il a été dit précédemment, de combiner ses actions. Cependant, cela peut être à double tranchant : **les tensions entre acteurs** peuvent être vite exacerbées du fait de la proximité. Les acteurs sont souvent interconnectés avec des intérêts propres qui peuvent freiner le développement de projets.

De plus, le taux d'adhésion à ce type de démarche n'est pas de 100%. Comme il est vu dans l'annexe 10 sur la présentation détaillée de Terres de Sources, ce sont **88 exploitations sur les 2000** du territoire qui participent à la démarche. En rapportant ce ratio aux 16 agriculteurs de l'étude, c'est 0,7 agriculteur qui serait intéressé. **Il peut donc y avoir un manque de moyens humains et financiers ainsi qu'un manque d'intérêt**, empêchant le développement du projet.

Il subsiste aussi des **freins techniques**. Sur un territoire plus vaste il peut y avoir une diversité de systèmes agricoles importante ce qui favorise les échanges entre pairs, méthode efficace pour sensibiliser aux pratiques alternatives. Par exemple sur les territoires des REX, il y a en moyenne **32 exploitations en BIO** (tableau 3) qui peuvent être un appui considérable dans des démarches de sensibilisation et sur la présence de filières adaptées.

Tableau 4 : Nombre de repas moyens par jour dans les restaurants collectifs du Brivadois et autour

<b>Etablissement</b>	<b>Nombre de repas moyen par jour</b>
Ecoles publiques de Brioude	200
Lycée de Bonnefont	400 + 200 le matin et le soir (internat)
Maison de la petite enfance (crèche Brioude)	30-40
Collège de Saint Julien (Brioude)	460 repas
Ecole Saint Thérèse	90
Hôpital de Brioude	300
Ecole de Saint Just	18
Ecole de Vieille Brioude	37
Ecole de Cohade	30
Ecole de Saint Beauzire	30
Ecole de Paulhac	25
Fontannes, Javaugues, Lamothe	70

**Des freins logistiques se retrouvent aussi du côté de la restauration collective.** Le tableau 4 rappelle le nombre de repas dans différents établissements de Brioude et des communes des alentours. Se pose ici le souci de la quantité : **le périmètre d'étude est restreint mais la demande l'est aussi.**

*"Avec tout le blé qu'il y a sur la plaine, ils ne mangeront jamais assez de pain !"*  
Verbatim d'agriculteur lors des entretiens.

Un projet de ce type demande une logistique assez importante et développer un nouveau système pour de petites quantités peut freiner les acteurs, que ça soit les agriculteurs ou les gestionnaires des restaurants. Par exemple, la maison de la petite enfance (crèche de Brioude) peine à trouver des fournisseurs capables de fournir de si petites quantités (30 repas par jour, tableau 4). La même problématique se pose pour les communes de Javauges, Lamothe et Fontannes qui, réunies, consomment 70 repas par jour. De plus il est nécessaire de connaître les exploitations livrant les écoles et produisant les aliments recherchés par la restauration collective.

### *3.1.2 Des craintes politiques par rapport au projet*

*Le portage politique permet de fédérer les acteurs déjà motivés et d'en convaincre d'autres de rejoindre le projet. Il permet l'ancrage des décisions dans le territoire et apporte une certaine crédibilité aux actions proposées.*

Les REX sont unanimes sur ce point : **le portage politique et l'implication des élus sont primordiaux** pour la réussite des projets. L'appui plus ou moins important des élus (investissement, révision des marchés publics, mise à disposition de locaux ou matériel, etc.) a un impact direct sur les possibilités d'actions. Pour le territoire de Seine et Eure, l'acquisition des 120 hectares pour la mise en place du pôle Bio a pu se faire grâce à la mobilisation des élus, dont un en fer de lance. Cette dynamique a permis de monter le projet des Hauts prés et d'investir à hauteur de 440 000 € dans le foncier en partie financé par l'Agence de l'eau d'après les entretiens avec le chargé de mission. Le projet Terres de Sources n'aurait par exemple pas pu entrer dans les marchés publics de la restauration collective sans le soutien des élus de la ville. L'implication des élus et des collectivités permet de **diversifier les actions**. En mettant en place des **actions non agricoles**, celles-ci montrent que ce n'est pas le secteur de l'agriculture qui est particulièrement visé mais que tous ont un rôle à jouer. Cela permet de **renforcer la crédibilité** des projets et de maintenir le cap sur la restauration de la qualité de l'eau.

Le rôle des politiques dans ce type de projet peut se résumer en trois points :

- **Impulser** la dynamique, notamment avec la restauration collective mais également avec des campagnes de sensibilisation, la création d'événements spécifiques ou encore un travail sur les modes de consommation afin de soutenir les filières mises en place et permettre d'écouler les productions,
- **Porter le projet**, via des outils fiscaux comme des co-financements, l'insertion du projet dans des plan plus larges d'aménagement du territoire ou encore en réglementant,
- **Mobiliser** l'ensemble des acteurs en facilitant les rencontres, en proposant par exemple des conventions entre agriculteurs et organismes travaillant sur la protection de l'environnement, en accompagnant les restaurants dans leur transition etc.

**Travailler sur les modes de consommation** permet de soutenir ces filières et d'écouler les productions. En effet, les débouchés sont souvent qualifiés de « nerfs de la guerre » par les agriculteurs et les organismes agricoles.

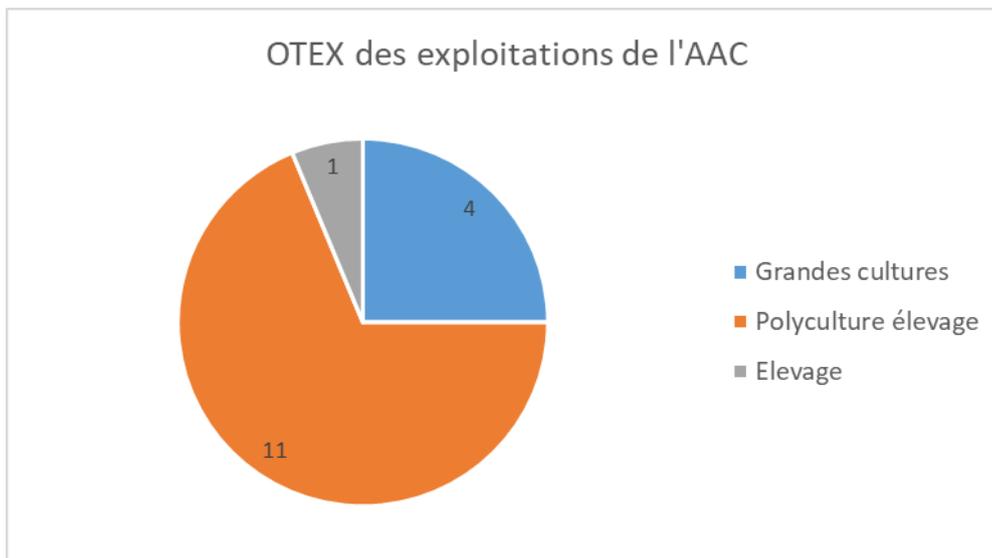


Figure 16 : Répartition des orientations technico-économique des exploitations de l'AAC

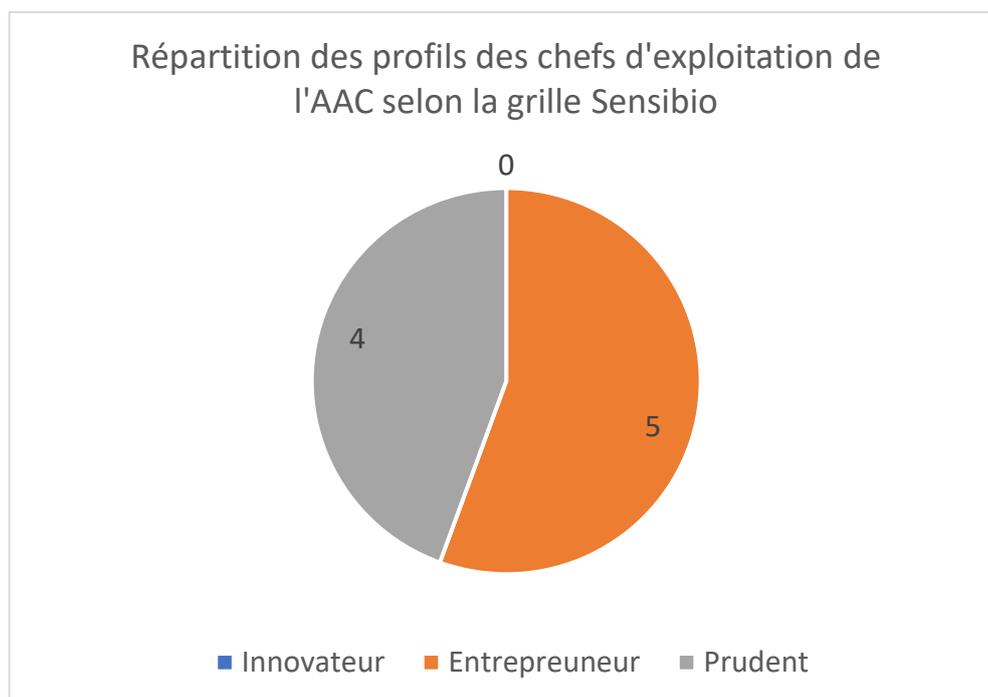


Figure 17 : Répartition des profils des chefs d'exploitation de l'AAC rencontrés

Pour l'AAC du Puit des Vignes, l'implication des élus semble, encore aujourd'hui, plutôt faible. En effet, c'est bien le **manque d'engagement de la part des élus** qui a empêché la mise en place du contrat territorial de 2014. Des professionnels (SMAA, DDT, Chambre d'Agriculture) témoignent du **manque de dynamisme** que cela engendre sur la gestion de ce territoire. En l'état actuel, ce manque de position de la part des élus sur les projets de l'AAC est un des freins majeurs aux développements d'actions. Aussi, le fait d'être sur un petit territoire indique souvent une plus **petite enveloppe budgétaire** disponible pour ce type de démarche. Sans réelle motivation politique, il peut être compliqué de libérer les fonds nécessaires.

*Le manque de portage politique sur l'AAC des Puits des Vignes est un premier frein à la mise en place du projet*

## 3.2 L'agriculture et ses débouchés : une opportunité pour le projet ?

*D'abord, une présentation des exploitations de l'AAC et des agriculteurs rencontrés permet de poser le cadre des éléments de réponses obtenus.*

### 3.2.1 L'identité des structures et de leur chef d'exploitation

#### **Des Orientations Technico-économique des Exploitations (OTEX) plutôt variées**

Pour connaître les besoins en débouché, il est important de rappeler les OTEX des 16 exploitations de la zone. Toutes sont en agriculture conventionnelle et, comme il peut être vu sur la figure 16, 11 exploitations, sont dans un système de polyculture élevage (bovins laitiers ou allaitants, porcins). Un quart sont dans un système céréalier (principalement maïs et blé comme il a été vu au début du mémoire) tandis qu'une exploitation fait de l'engraissement de bovins. Les productions principales des exploitations de l'AAC sont donc : le lait, la viande, le blé et le maïs.

Aucune exploitation en maraîchage n'est présente sur l'AAC et ni culture type lentille qui peuvent être directement utilisés dans l'alimentation humaine (le maïs est destiné à l'alimentation animale). La zone pourrait donc fournir la restauration collective en lait (sous ses différentes formes : fromages, yaourt, crème, beurre) en viande et en produits à base de blé (pâtes, pain, farine) selon les circuits de vente. Pour tous les autres produits, il faudrait des changements du systèmes et/ou des installations.

En ce qui concerne les cheptels des exploitations rencontrées, la moyenne pour les élevages laitiers tourne autour 80 vaches à la traite, de races mixtes (Montbéliardes et Prim Holstein principalement). Pour les bovins allaitants, la moyenne des cheptels est de 60 animaux.

*Il est aussi intéressant de connaître les profils des agriculteurs de la zone afin de mieux connaître leur motivations et façon de travailler. Cela peut permettre de mieux comprendre les dynamiques agricoles du territoire.*

#### **Les profils des agriculteurs de l'AAC selon la grille Sensibio**

Les agriculteurs sont donc classés en Entrepreneur, Innovateur ou Prudent en fonction des réponses apportées lors des entretiens. Sur la zone, **aucun profil innovateur** ne se démarque (figure 17). En revanche, une majorité se retrouvent dans le profil Entrepreneur (5 agriculteurs sur 9). Les autres ont été classés dans le profil Prudent.

Les profils entrepreneurs peuvent être intéressés par le changement de pratiques agricoles en vue d'obtenir de nouveaux débouchés et une possible diversification. D'après les premiers résultats, la répartition des profils indique donc une **opportunité dans le développement de débouchés comme levier pour faire évoluer les pratiques**. Cela peut être un véritable atout dans le développement du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ».

Tableau 5 : Les pratiques agricoles mises en place sur l'AAC

Productions végétales	Augmentation des surfaces en herbes ?	-	x		+	-	+			x	Certification HVE	
	Non utilisation de produits de synthèse ?	-	-	-	-	-	-		x	-		
	Rotation de cultures plus longues ?	-	+	-	-	-	-			-		
	Couverture du sol ?	x	x	x	x	x	x				ZVN	
	Limitation de l'épandage d'azote	x	x	x	x	x	x	x		x	ZVN	
	Adaptation des cultures ? (légumineuse, culture bas niveau d'intrant, méteil...)	-	-	-	+	-	-				x	
	Désherbage mécanique ?	x	-	x			-				-	
	Engrais verts ?	-	-	x		-	-					
	Non labour					x						
	Agriculture biologique	-	-	-	-	-	-				-	
	Aménagement des rives pour préserver les cours d'eau		-								-	
	Santé animale : Pratiques alternatives ? (visite de prévention, formation etc).		-	x	-			+				
	Réduction du chargement ?		-	-			-	-			x	
Préservation de la Biodiversité	Infrastructures agro-environnementales ?	-	x	x	x	x	x	x		x	Subventions/conventions	
	Présence/plantation de haies ?	-	x	x		x	x	x		x		
	Présence arbres ?	-	x		+	x	x	x		x		
	Présence de zones humides ?	-						-		x		
	Bandes enherbées, bandes fleuries ?	+		x	x	x	x	-		x		

Légende

x	Oui		Pas de réponse
-	Non		Pas concerné
+	En cours		

### *Les pratiques et habitudes de travail au sein de l'AAC*

Le tableau 5 présente les résultats obtenus concernant les pratiques mises en place ou non sur les exploitations. Certaines pratiques sont utilisées par la grande majorité voire par tous :

- **La couverture du sol** : 6 agriculteurs sur 6 (les autres n'ayant pas répondu ou n'étant pas concernés),
- **La présence d'infrastructure agro-environnementale** (toutes confondues) : 8/8,
- **La limitation de la quantité d'azote épandu** : 9/9,

D'autres sont assez répandues comme **l'augmentation des surfaces en herbes** avec 4 agriculteurs engagés sur 6.

A noter que certaines pratiques ne concernent aucuns agriculteurs comme la préservation des zones humides ou l'accès direct à l'eau par les animaux. Il s'agit des pratiques des **parcelles situées sur l'AAC**, et non l'ensemble de leurs parcelles.

De premier abord ces résultats montrent que des pratiques sont développées autour de la préservation de la ressource en eau. Il faut toutefois rappeler que l'AAC est soumise à la **règlementation fixée par la zone vulnérable nitrates** qui demande notamment la couverture du sol pendant l'interculture et la limitation de la quantité d'azote. Certaines mesures sont donc réglementaires et non volontaires. Aussi, dans plusieurs exploitations, des mesures sont prises en vue **d'obtenir une certification HVE**, comme l'augmentation de la surface en herbe et la présence d'infrastructures agroécologiques. Au moins trois agriculteurs sont engagés dans cette certification. Cela montre qu'avec une valorisation à la clé, les agriculteurs peuvent effectuer des changements sur leurs exploitations. De plus, selon les agriculteurs, la faible marche à franchir entre leurs systèmes actuels et la certification HVE participe à leur engagement.

Une partie des agriculteurs travaillent en CUMA (5 sur les 9 rencontrés). Il y a donc déjà une habitude de **travailler ensemble** et ces structures peuvent servir d'appui à l'action collective. Également, d'autres structures comme l'association Haute Loire Bio peuvent apporter une expertise et des retours d'expériences intéressantes pour sensibiliser aux problématiques autour de la ressource en eau et du travail avec la restauration collective.

### *La place de l'agriculture biologique dans le territoire*

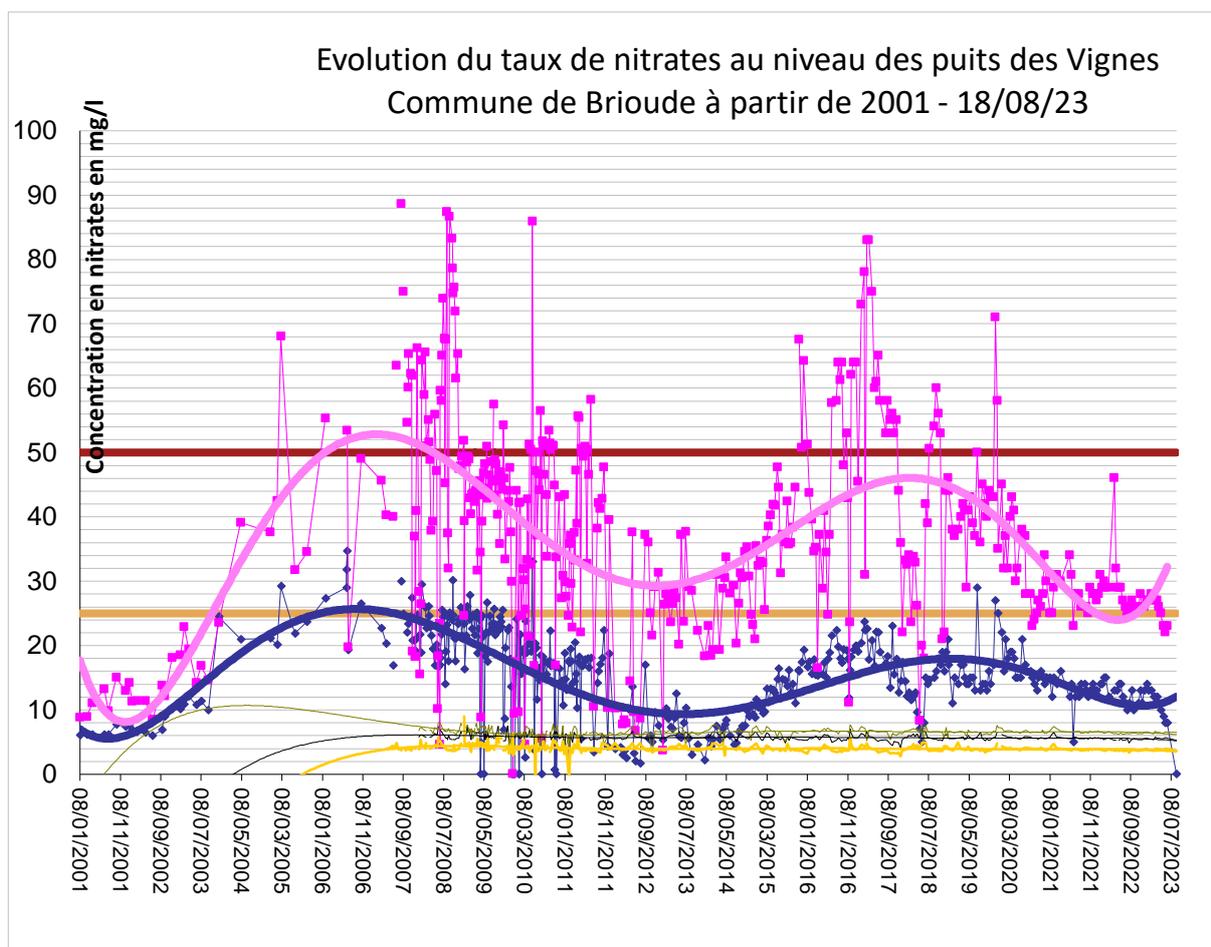
Aucune exploitation n'a franchi le cap du passage en AB aujourd'hui sur l'AAC, bien que certains y aient déjà réfléchi (3 agriculteurs rencontrés sur les 9). Divers arguments sont avancés par les agriculteurs comme :

- Les contradictions dans l'AB sur l'utilisation de certains produits pour être compétitif,
- La valorisation qui n'est pas proportionnelle aux efforts fournis,
- L'attachement aux rendements,
- La peur du « retour en arrière » et d'une charge de travail trop importante.

Certains préjugés persistent dans les mentalités comme l'idée que l'AB ne peut pas être une agriculture de pointe ou productive. Pourtant, celle-ci semble adaptée à la préservation de la ressource en eau par la non-utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou par des rotations plus longues et plus diversifiées, qui restent moins dépendantes des cultures estivales consommatrices d'eau (*Odoul et L'orphelin 2023*). Le développement de l'agriculture bio peut permettre, notamment sur la question des nitrates, une amélioration de la qualité de l'eau. De façon générale, les apports totaux d'azote et les pertes sont nettement inférieurs à ceux mesurés dans les systèmes agricoles conventionnels (*Kelm, Loges, et Taube 2008; Anglade et al. 2015*). Or, c'est là que réside toute la question des bienfaits de l'AB sur la qualité de l'eau pour le projet.

Tableau 6 : Sensibilisation des agriculteurs rencontrés aux problématiques de l'eau

	Oui/D'accord	Peut-être/Plutôt d'accord	Pas d'accord
Sollicitation pour des projets autour de l'AAC	I		IIIIIIII
Inquiétude autour de la gestion de l'eau en général ?	IIIII	IIII	
Connaissances des problématiques autour des captages	IIIIIIIIII		
Mise en place de mesures concernant la gestion de l'eau	IIII		IIIII
L'agriculture est-elle la cause des pollutions des puits?		III	IIIIII



- Référence de qualité (25 mg/l)
- Taux de nitrates puits des vignes 1
- Poly. ( Taux de nitrates puits des vignes 2 )
- Limite de qualité (50 mg/l)
- Taux de nitrates puits des vignes 2
- Poly. ( Taux de nitrates puits des vignes 1 )

Figure 18 : Evolution des taux de nitrates dans les puits des Vignes de 2001 à aujourd'hui (document de la ville de Brioude de 2023, transmis dans le cadre du stage)

Cela s'explique par différentes techniques utilisées, comme l'apport moindre en engrais ou l'utilisation de couverts végétaux et de cultures intermédiaires (*Anglade et al. 2015*). Ces différentes techniques de gestion de l'assolement permettent, en réduisant les risques de perte d'azote, de protéger la qualité de l'eau des pollutions en nitrates. Toutefois ces pratiques ne sont pas réservées à l'AB et peuvent être utilisées dans des systèmes conventionnels (*Vian 2019*). Le passage à l'AB peut également être compliqué et plusieurs facteurs freinent son développement :

- Les controverses sur la lixiviation des nitrates en AB (*Vian 2019*),
- L'acceptation sociale de l'AB en fonction des systèmes agricoles (*Gratecap 2014*),
- Le manque de filière ou de débouchés pour les productions etc.

Malgré tout, l'agriculture biologique présente un cahier des charges qui se veut complet et qui a des impacts au-delà de la qualité de l'eau. Le scénario 2 présentera une partie de ces effets.

*Une fois que les exploitations ainsi que leurs gérants ont été mieux définis, il est plus aisé de comprendre et d'analyser leurs positions concernant au projet.*

### 3.2.2 *La position des agriculteurs face au projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette »*

#### **La sensibilisation des agriculteurs aux problématiques de qualité de l'eau**

Lors des entretiens, différentes questions étaient posées afin de rendre compte de la sensibilisation des agriculteurs enquêtés sur la question de l'eau. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 6. **L'ensemble des agriculteurs ont connaissance des problématiques autour de l'AAC.** Pourtant, le constat selon lequel l'agriculture serait la **cause des pollutions n'est pas partagé** (3 agriculteurs sont plutôt d'accord, le reste non). Il y a une réelle demande de **recherche sur la source des pollutions** afin d'être sûr de son origine et d'éviter des réformes agricoles qui sont couteuses, mentalement, économiquement et physiquement aux agriculteurs. Elle est en partie due au **rejet de la responsabilité** face aux efforts déjà menés sur la zone et au **sentiment de stigmatisation** des agriculteurs. Aussi, le fait qu'ils ne soient pas directement intégrés aux processus de réflexion, notamment au COPIL de l'AAC les questionne. Des représentants, comme la chambre d'agriculture, sont présent lors de ces réunions mais les agriculteurs n'ont, de leurs dires, jamais été concertés par rapport à la gestion de l'AAC. De ce fait **différentes incompréhensions** subsistent. Par exemple, la qualité des puits est aujourd'hui acceptable avec des taux de nitrates inférieur aux normes de potabilité (autour de 25mg/L et 11mg/L depuis le début de 2023, les derniers prélèvements au-dessus des normes de potabilité datent de 2019). Ce sont en revanche les courbes de tendances, créée à partir des prélèvements des puits et utilisées par le SMAA et la DDT comme références, qui montrent l'augmentation des taux, comme il est montré dans la figure 18.

Cela entraîne une **méfiance qui peut facilement dégénérer** comme lors la levée de bouclier au moment de l'instauration de la zone vulnérable nitrate en 2012 (*Labrousse 2014; Gruber 2012*). En effet, des acteurs comme la Chambre d'Agriculture, la FNSEA ainsi que des élus de diverses communes ont contré cette prise de décision qui a abouti à l'annulation de la ZVN en 2015. Les influences des différentes organisations et industries sur ce type de décisions peuvent être importantes voire menaçantes. Un travail de **concertation** est donc nécessaire pour partir du même point de départ et des mêmes données afin d'éviter d'éventuelles tensions et de permettre à l'ensemble des acteurs de comprendre les démarches. L'appropriation de la question par les acteurs, en particulier des agriculteurs peut permettre une adhésion aux projets proposés pour la gestion de l'eau. En effet, la compréhension des enjeux rend plus légitime les plans d'action ou les mesures mises en place (*Amblard et Loupsans 2016*).

L'adhésion au projet "Qualité de l'eau, Qualité de l'assiette" des agriculteurs de l'AAC

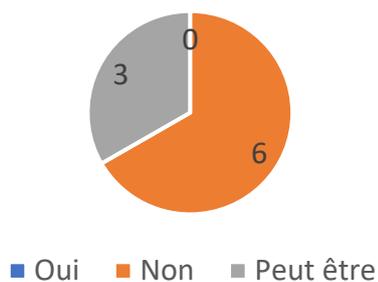


Figure 19 : Position des agriculteurs par rapport au projet "qualité de l'eau, qualité de l'assiette"

Tableau 7 : Arguments avancés lors des entretiens avec les agriculteurs au sujet du projet "qualité de l'eau, qualité de l'assiette"

	Logistique	Répétition	Technique	Répétition	Economique	Répétition	Valeur	Répétition
Les freins	Circuits courts compliqué (règles sanitaires pour le lait)	III	Manque de foncier	IIII	Coûts supplémentaires, investissements sont déjà en cours	IIIIII	Stigmatisation générale de l'agriculture sur la zone	IIIIIIII
	Manque d'atelier de transformation	III	Besoin d'irrigation et d'intrants pour faire fonctionner le système	I	Retraite proche	III	Terres de l'AAC = Terres de rendement	IIIIII
	Productions du territoire qui ne sont pas adaptées à la RHD mais qui sont un besoin pour les fermes (polyculture élevage)	IIII	Répondre aux exigences de qualité et de quantité	I			Manque de confiance	IIII
	Nouvelle gestion si travaille avec la RHD (Invendus ? Déplacement ?)	I	Changement de pratiques = contrainte	IIII	Projet trop flou : quelle quantité ? Quelles règles ? Quels partenaires ?	II	Peur de la perte d'indépendance	II
	Manque de monde pour s'occuper du projet	I						
	Débouchés actuels satisfaisant	IIII						
	Manque de débouchés	II						
Les motivations					Volonté de développer un atelier de transformation	I	Maraichage autour de Brioude important avant	I
					Valorisation suite à la certification HVE	I	Notion d'autonomie	I
					Récupérer du foncier	II		
					Rémunération juste	II		
					Nouveau débouché	I		

### ***L'intérêt limité pour un nouveau débouché***

La figure 19 montre les résultats obtenus en ce qui concerne l'adhésion des agriculteurs de l'AAC au projet tandis que le tableau 7 reprend **les arguments** avancés.

3 agriculteurs sur les 9 rencontrés sont intéressés par **l'aspect valorisation économique et locale** de leur production mais émettent la  **Crainte de devoir modifier leur système de production**. Les raisons peuvent être multiples : des engagements financiers importants déjà en cours, routine de travail avec les coopératives, liberté de choisir ses acheteurs etc. Pour certains, travailler avec la restauration collective est une surveillance de leur métier supplémentaire. Se rajoute à cela un souci de logistique, lié aux productions produites qui ne sont pas forcément adaptées à la restauration collective, et au manque de main d'œuvre et de temps. Aussi l'intérêt pour travailler avec la restauration collective se fait sous diverses conditions : **pas de contraintes supplémentaires, aide à la logistique et à la prise en charge de la gestion des commandes ou encore un accès facilité à du foncier**.

### ***Le manque de circuits courts ou d'atelier de transformation***

L'annexe 11 recense les filières du Brivadois selon l'étude menée par la Chambre d'Agriculture 43 dans le cadre du CTABA, en 2022. Cette étude sera approfondie dans les prochains mois, il sera intéressant de suivre l'évolution et d'inclure les prochains résultats dans le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ». Tout d'abord, il est surprenant de ne pas voir de filière locale pour le blé, largement cultivé sur la zone, de même pour le maïs. Les agriculteurs travaillent aujourd'hui principalement avec Limagrain (1 agriculteurs), Eureacoop (2), Equation (2), en circuit long. Il en va de même pour le lait, qui est aujourd'hui collecté par Sodial. Faire évoluer les pratiques agricoles en proposant uniquement la restauration collective comme débouché apportant une valorisation économique ne semble pas viable. En effet, les écoles sont par exemple fermées durant l'été tout comme leurs restaurants. Aussi, comme il a été dit, les productions de l'AAC ne sont pas forcément consommées en grande quantité dans les restaurants. Il est donc nécessaire de travailler sur des débouchés rémunérateurs pour les producteurs autre que la restauration collective. Il semble ici aussi important d'inclure dans la démarche l'ensemble des acteurs (coopératives, magasins de producteurs etc.) afin d'avoir une action collective efficace.

### ***Les autres freins qui limitent l'adhésion***

Trois freins en particulier ressortent de ce tableau : **la stigmatisation de l'agriculture** par rapport aux problématiques des puits (propos entendus dans les 9 entretiens), la **peur de coûts supplémentaires** que les changements de pratiques peuvent engendrer (étant dans une zone principalement de grandes cultures, la réduction des intrants ou des produits phytosanitaires peut induire un coût supplémentaire élevé ) et **l'attachement à ces terres** qui produisent de bons rendements (7 entretiens sur 9). D'autres, comme le **manque de confiance** envers les différents organismes et les projets montés sont revenus une majorité de fois (5 entretiens sur 9).

De plus, la présentation peut-être trop succincte du projet n'a pas permis aux agriculteurs de se projeter sur comment ce partenariat pouvait les impacter dans leur travail : quelle quantité demandée ? Quels investissements fournir ? Quel contrôle ? Quelles conditions de partenariat ? etc.

*Enfin, finalement, aucun n'adhère immédiatement au projet et deux tiers sont même contre (6 réponses négatives sur 9). Toutefois, le dernier tiers a des propos plus nuancés sur le projet. Dans le premier groupe, on retrouve principalement des agriculteurs en fin de carrière ou même déjà à la retraite. Il y a aussi des agriculteurs déjà engagés dans d'autres projets de valorisation de leurs productions, comme l'utilisation d'un méthaniseur.*

*Se pencher ensuite sur l'adhésion de la restauration collective permet d'avoir une vision d'ensemble des positions des acteurs majeurs du projet.*



### 3.3 La restauration collective : une opportunité pour le projet ?

#### 3.3.1 Une implication possible des restaurateurs

Les questions autour de la gestion de l'eau peuvent interroger voire inquiéter tous les corps de métier. Un projet de ce type peut permettre à chacun d'agir à son niveau sur la préservation de la ressource en eau. La loi EGALIM, en demandant un certain pourcentage de produits bio et de qualité, peut aussi être un argument dans la recherche de nouveaux fournisseurs proposant ces produits.

Aussi, la plupart des cuisiniers restent sensibles à la qualité des produits utilisés. S'ils en ont la possibilité, ils prennent plaisir à travailler avec de bons produits, à faire de la « vraie cuisine ». Ils sont engagés, dans la mesure du possible, à sensibiliser les enfants aux bienfaits de la nourriture et au plaisir de cuisiner. Par exemple, le lycée de Brioude de Bonnefont propose des ateliers cuisine à ses étudiants. La cuisine du collège d'Yssingeaux, même si plus éloignée du territoire, met un point d'honneur à faire maison presque l'entièreté des menus, de l'entrée au dessert. Les dynamiques dans les restaurants scolaires peuvent donc être importantes avec une équipe qualifiée et motivée.

*Une des opportunités du projet est de pouvoir valoriser les productions dans la loi EGALIM. Celle-ci ne fait pourtant pas l'unanimité dans les restaurants rencontrés.*

#### 3.3.2 Les freins à la mise en place de la loi EGALIM

Cette loi, pourtant en place depuis 2018, n'est pas forcément comprise ou même totalement prise en compte dans les établissements. Par exemple, lors de l'intervention menée par Marie Poisson auprès des élus et personnels de cuisine, sur la vingtaine de personnes présente, une seule responsable avait connaissance des taux exacts des produits bio et de qualité achetés dans son restaurant.

Ensuite, même lorsque la loi est connue et comprise, des difficultés se dressent devant les gestionnaires. Le point qui est le plus revenu lors de ces échanges, que ça soit en enquête ou au cours des interventions, est **la question budgétaire**. En effet, même sans l'inflation qui touche aujourd'hui le pays, certains établissements ne parvenaient déjà pas à atteindre les taux demandés. D'autres, notamment grâce aux accompagnements du département et de l'association HLBio, ont réussi à réduire leurs coûts en mettant en place de nouveaux systèmes : self collaboratif, réservation des repas en avance, réduction du gaspillage alimentaire ou encore choix de nouveaux fournisseurs et/ou produits. Cela leur a permis d'avoir une plus large marge de manœuvre pour travailler sur la loi EGALIM. Pourtant, aujourd'hui, certains de ces établissements qui ont fait l'effort de travailler sur leurs approvisionnements pour atteindre, voire dépasser, les pourcentages fixés, se voient obligés de faire des concessions sur leurs produits EGALIM pour cause de budget.

*Ces difficultés à répondre aux exigences de la loi EGALIM témoignent d'autres problématiques présentes dans les restaurants.*

#### 3.3.3 Des problématiques intrinsèques aux restaurants

Il est aussi important de soulever que selon les établissements, le public n'est pas forcément facile. En effet, nombre de cuisiniers de collège témoignent de la **difficulté de faire à manger pour les enfants**, particulièrement pour les collégiens. Cela restreint les possibilités de recettes et de produits consommés.

L'âge joue beaucoup dans l'acceptation des produits, mais **l'appartenance à un territoire rural** a aussi son importance. En effet, un des moyens des plus efficace pour réduire le coût d'un repas, est l'instauration d'un repas végétarien (la viande représentant 50% du coût matière (annexe 12). Depuis 2019 c'est une obligation pour l'ensemble de la restauration collective mais cette décision a suscité une levée de bouclier de la part des élèves dans plusieurs établissements comme le lycée agricole de Brioude-Bonnefont. Dans cet établissement, les enfants ont, dans la majorité des cas, des parents ou proches agriculteurs et ont vécu cette décision comme une attaque directe à la profession.

De plus, il existe **des freins techniques au sein des restaurants collectifs**. Tout d'abord l'équipement des cuisines ne permet pas toujours de pouvoir recevoir et/ou transformer des produits frais.



Pourtant, un des leviers d'actions pour consommer des produits de qualité est d'avoir les locaux et le matériel adéquats pour les cuisiner. Sans cela, les restaurants sont contraints de continuer d'acheter des produits surgelés et/ou déjà transformés. Ensuite, même avec une cuisine équipée, **le manque de personnel et ou de personnel qualifié** restreint les possibilités d'actions. Le fait maison, par exemple, est très utile pour développer ses approvisionnements en produits bruts et frais. Or, par manque de temps ou de qualifications, tous les cuisiniers n'ont pas le luxe d'en faire plus. De plus, les élus ne souhaitent pas toujours débloquer du budget pour les former ou pour embaucher du personnel qualifié. Dans ce cadre, plusieurs établissements sont en gestion concédée avec des cuisines centrales. Lamothe, Javauges et Fontannes commandent par exemple leur repas au lycée de Brioude-Bonnefont. En ce qui concerne les établissements scolaires primaires publics de Brioude, 200 repas sont dénombrés, le tout en gestion concédée avec la société Newrest, spécialisée dans la restauration. Or, **l'utilisation d'une cuisine centrale ou d'entreprise privée** réduit, selon les dires des gestionnaires, la capacité de gérer les choix de produits ou de fournisseurs. En effet, les établissements craignent qu'en ajoutant davantage de contraintes dans leur cahier des charges aucun fournisseur de repas ne candidate aux appels d'offre.

Enfin, le lien direct entre restauration collective et exploitations agricole peut être compliqué : les établissements veulent une garantie d'être fourni en produits (propos des entretiens avec l'hôpital de Brioude et les écoles primaires de Brioude) mais inversement, il peut y avoir des difficultés à garantir des débouchés réguliers via la restauration collective (cas du territoire du Grand Angoulême, annexe 7). De plus, il y a un **manque d'informations et de connaissances de la part des restaurants des possibilités qu'offre le territoire en matière d'approvisionnement**.

*Au vu de ces résultats, il ne semble pas y avoir une opportunité actuellement pour développer un tel projet sur le territoire de l'AAC, ni du côté des agriculteurs, ni des élus, ni des fournisseurs. Pour qu'il se concrétise, il faudra surpasser les blocages des différents acteurs vis-à-vis de ce projet. Toutefois, il y a un réel besoin d'action sur cette zone, sans quoi elle risque de passer en ZAR par le préfet. Ces nouvelles restrictions seraient très mal vues par les agriculteurs de la zone et vécues comme un véritable échec pour l'ensemble des acteurs travaillant sur l'AAC. L'idée est de trouver une porte de sortie pour ces agriculteurs afin de concilier leurs volontés et celles des politiques. Bien que la porte semble fermée à court terme, il est intéressant de se projeter afin d'imaginer les possibilités qu'offre le territoire sur des temps peut être plus longs et une zone d'étude plus large.*

## 4 Quelles évolutions en perspective ? Ouverture du champs des possibles

### 4.1 L'intérêt d'agir maintenant et d'inclure l'ensemble des acteurs

#### 4.1.1 Une urgence règlementaire et des opportunités sur le territoire

L'intérêt d'agir, et ce rapidement, s'est aussi fait ressentir lors des différentes rencontres. Tout d'abord il y a le risque d'un arrêté préfectoral plaçant la zone en **ZAR** qui a été annoncé par la DDT lors du COPIL de l'AAC. Les rencontres avec les élus montrent également qu'ils ont conscience d'avoir pris du retard sur les questions autour de l'AAC mais aussi sur l'accompagnement de la restauration collective et la composition des assiettes. Les établissements rencontrés sont aujourd'hui **peu investis dans la loi EGALIM**.

Toutefois, il y a une volonté de monter un **PAT** sur le PETR des pays de Lafayette (soit les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne et des rives du Haut Allier, ainsi qu'Auzon communauté) afin de reprendre la main sur ces questions alimentaires. Pour l'AAC, l'appel d'offre pour l'intervention d'un **bureau d'étude** montre la volonté de relancer une dynamique sur le territoire. De plus, un **PAEC** se monte actuellement sur le territoire de l'AAC afin de répondre aux problématiques de pollutions. Des MAEC spécifiques à la qualité de l'eau seront proposées.



*Plusieurs dynamiques sont en cours qui répondent à une partie des objectifs du projet. Le contact avec les autres organisations du territoire peut permettre d'intégrer le projet à d'autres et ainsi éviter de démultiplier les actions.*

#### *4.1.2 La gestion de l'eau : un problème global et actuel*

La question de la gestion de l'eau sur le territoire de Haut Loire devient urgente, que ça soit en termes de qualité ou de quantité. Plusieurs articles cet été ont recensé **les dégâts du manque d'eau** et de la sécheresse (le département est en déficit pluvieux et en alerte sécheresse depuis aout 2023 (*Préfecture de Haute Loire, 2023*)), ainsi que **des pollutions inquiétantes** de l'eau potable (*Demars, 2023*). Le département de la Haute Loire n'ayant jusqu'à là pas eu de difficultés pour subvenir aux besoins en eau de ses habitants, les différents acteurs ont donc un temps restreint pour s'adapter et trouver des solutions pour éviter les situations de crises. Pour cela, agir en préventif reste la méthode la plus efficace (*Barreau et al., 2020*).

**L'ensemble des activités humaines va impacter la qualité de l'eau**, il est donc nécessaire d'inclure, au-delà des agriculteurs, les industriels et autres entreprises du territoire. L'accident du 2 septembre 2023 illustre parfaitement la diversité des sources de pollutions : une défaillance de la station d'épuration de Brioude a engendré une grosse pollution par les produits de rinçage de la laiterie au niveau de l'Allier (*Albert, 2023*). Pour rappel, l'Allier alimente en partie les captages de l'AAC.

En ce qui concerne la zone d'étude, **les cultures, principalement blé et maïs, sont demandeuses d'eau**, notamment sur les périodes estivales. Les agriculteurs sentent bien que les temps changent et que les techniques utilisées jusqu'à aujourd'hui, comme l'irrigation, ne seront peut-être plus autorisées dans les prochaines années. De plus, **le prix** de l'eau, de l'énergie et des intrants peut aussi devenir un facteur limitant pour les agriculteurs. Il y a donc une opportunité à développer des techniques alternatives qui, si elles ne sont pas toujours développées par choix, deviennent peu à peu des nécessités.

*La position des agriculteurs peut donc venir à évoluer en fonction de la conjoncture. Aussi, il est possible que les quelques agriculteurs moins réticents au projet viennent à reconsidérer leur implication.*

#### *4.1.3 L'importance des dynamiques agricoles pour le projet*

La mobilisation même partielle des agriculteurs, serait un levier pour mettre en route le projet. En effet, les REX montrent que les initiatives partant des agriculteurs ont souvent plus de succès. Ils jouent un **rôle moteur, voir leader**, comme le montre la mobilisation des agriculteurs du bassin rennais pour valoriser leurs pratiques respectueuses de la qualité de l'eau. Aussi, ce sont bien les agriculteurs qui travaillent sur les territoires concernés et qui peuvent s'engager ou non dans ces initiatives. Toutefois, certains territoires des REX comme Lons le Saunier mettent en garde sur la création de compétition entre agriculteurs. En effet si un lien se crée avec la restauration collective, toutes les productions ne pourront pas être écoulées via ces canaux de distribution. Les questions foncières peuvent également amener leur lot de conflits. Jouer sur ces leviers peut entraîner des rivalités et des tensions au sein du corps agricole et entre les différents acteurs ce qui empêcherait un travail commun.



Aussi, l'idée d'un nouveau cahier des charges peut être pertinent pour faire évoluer les pratiques en lien avec la préservation de la ressource en eau. L'échelle des pratiques peut être utilisées afin de différencier les pratiques mises en place dans une majorité de systèmes de production et celles qui restent marginales. En ayant ces informations, il serait possible de créer un cahier des charges pouvant partir des pratiques déjà installées et évoluant en ciblant les pratiques non exploitées. L'idée d'un cahier des charges évolutif, comme celui mis en place dans le programme de Terres de Sources ou dans le cahier des charges de l'HVE avec ses trois niveaux, peut permettre une transition douce. Il laisse le temps aux agriculteurs de s'adapter et de dépasser certains freins psychologiques. En effet, les discussions autour des pratiques lors des entretiens ont permis de valider l'existence bien présente de ce frein. Il a pu s'illustrer notamment sur le rôle de la couverture du sol à l'interculture : la quasi-totalité (7/8) des agriculteurs interrogés et concernés par l'obligation de couvrir le sol témoigne aujourd'hui de l'efficacité du processus. Pourtant, la plupart le qualifiait au départ de contrainte.

Sur l'AAC, certaines dynamiques agricoles vont également dans le sens du projet. En effet, un **projet de maraichage** est également en cours sur des parcelles de l'AAC. L'idée et de créer un pôle maraichage Bio et technique pour alimenter la restauration collective de Brioude en produits de qualité. Toutefois, il est actuellement au point mort.

*Le contexte dans lequel se trouve le territoire vis-à-vis de la gestion de l'eau montre la nécessité d'agir en incluant le monde agricole.*

## 4.2 Des scénarii pour illustrer le champs des possibles

*La construction de scénarii a permis d'imaginer quelques possibilités concernant le territoire d'étude. Ils ont également servi de support à la discussion. Ainsi, 3 scénarii ont été proposés.*

### 4.2.1 Scénario 1 : Développer des pratiques vertueuses par la contractualisation sur l'AAC (Annexe 13)

Ce scénario se base sur les 296 hectares de l'AAC et vise à travailler avec les 16 agriculteurs de la zone. Les mesures ont été tournées vers l'agroforesterie et la contractualisation des MAEC pour la protection de l'eau. Ces mesures sont dans la continuité de celles proposées par le plan d'action de l'AAC et de celles imposées par la zone vulnérable nitrates. Le lien avec la restauration collective n'est donc pas, dans ce cas, un levier utilisé pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau du territoire.

#### ***Des mesures pour une meilleure qualité de l'eau***

Plusieurs MAEC sont proposées à l'échelle nationale pour la qualité de l'eau. Certaines se concentrent sur la réduction de l'apport général d'intrants sur la zone afin de limiter les pertes. Réduire la quantité d'azote apporté sur la zone serait un levier intéressant au vu de la problématique des Puits des Vignes. Il existe par exemple la MAEC gestion de la fertilisation en grande culture qui établit un cahier des charges spécifique pour limiter les apports d'intrants (annexe 14). En fonction des volontés et du budget disponible, les montants des mesures peuvent varier tout comme les seuils à atteindre. Ensuite, les agriculteurs contractualisent de façon volontaire.

Une autre mesure pourrait être le **développement de l'agroforesterie**. Cette pratique a pour but d'implanter de nouvelles haies et des arbres afin d'amener de nombreux bienfaits, notamment sur la gestion de la ressource en eau. En effet, tout d'abord dans un point de vue quantitatif, la présence d'arbres permet de retenir l'eau sur le territoire en limitant le ruissellement via leur enracinement. La canopée permet également de maintenir des climats plus humides (Griffon et Mallet, 1999), utile en période de sécheresse. De plus, leur présence présente un avantage pour la qualité de l'eau en jouant le rôle de filtre et ainsi assainir l'eau. Les systèmes en agroforesterie peuvent également permettre la réduction de la dispersion des nutriments par lessivage et ainsi éviter la contamination des eaux notamment par les nitrates (Beer et al., 2003). Les racines profondes vont venir capter des nutriments qui ont été amenés en excès. Les haies peuvent jouer un rôle bénéfique pour la qualité de l'eau. Toutefois, pour avoir un bilan positif l'azote doit être stocké dans la biomasse ligneuse.



Cela peut se faire lorsque la haie est en croissance ou qu'elle est entretenue. Dans tous les cas, ces espaces arborés recevront moins d'intrants directs ce qui limite la quantité utilisée générale (Viaud et Thomas, 2019).

Afin de faire le lien avec les habitants du territoire et ainsi mener des actions non agricoles, un **sentier informatif** sur l'eau et sur le rôle de ces infrastructures agroécologiques pourrait aussi être mis en place. En effet, l'étang chevalier, situé à proximité des puits, est un lieu qui peut accueillir du public et un sentier jusqu'aux puits serait réalisable. Cette action de sensibilisation du lien entre qualité de l'eau et qualité des pratiques agricoles peut permettre de lancer une dynamique à l'initiative des citoyens dans le futur.

### *Un retour d'expérience : L'expérience de Cholet*

Ce territoire propose des MAEC depuis 2009. Celles-ci ont, d'après les chargés de missions, toujours rencontrées un taux d'adhésion important. Entre 2015 et 2019, 28 MAEC ont été souscrites sur les 2 AAC, ce qui représente 21% de la SAU de l'AAC de Ribou et 61% de la SAU de l'AAC de Rucette. Au total, 2 403ha sur les 11 588 sont couverts. Ce premier engagement dans les MAEC a permis aux exploitations de tester de nouvelles pratiques et d'y adhérer sur le long terme et, pour certaines, de se convertir en AB par la suite.

### *Les motivations et freins du scénario*

Pour le parcours informatif, celui-ci peut avoir différents atouts notamment celui de recréer du dialogue et celui de **revaloriser une partie du territoire**. En effet, la présence d'un étang à proximité des puits ainsi qu'une zone Natura 2000 peuvent être de réelles opportunités pour développer ce sentier et l'activité touristique. Il y a donc plusieurs enjeux, dont une partie économique. Il est important de faire du lien avec les autres activités du territoire afin de convaincre les élus du bienfait général des mesures proposées. Ceux-ci peuvent être plus ou moins sensibles aux thématiques abordées et diversifier les thématiques abordées permet d'avoir plus de chance de reconnaissance du projet de leur part et donc de les motiver à s'investir. Aussi, **l'approche volontaire** des MAEC permettrait de ne pas froisser le monde agricole avec de nouvelles contraintes obligatoires et de valoriser leurs pratiques.

Toutefois, la contractualisation étant volontaire, **il est possible que les agriculteurs ne participent pas et donc que les pratiques restent telles quelles**. En effet, plusieurs agriculteurs ont déjà exprimé leur refus des MAEC car ils ne veulent pas de nouveaux contrôles, de nouvelles façons d'être « surveillés ». Certains territoires des REX, comme les Eaux de Paris ou Lons le Saunier, rencontrent aussi ces limites, avec très peu d'adhésion pour les MAEC, leur **efficacité limitée** à préserver la qualité de l'eau ou encore **l'incertitude de leur pérennité**. En effet, ce sont des dispositifs mis en place sur 5 ans et qui ne sont pas forcément renouvelés. Des exploitations peuvent donc faire le choix de revenir à leurs pratiques initiales. Pourtant il est nécessaire d'avoir un maintien des pratiques sur la durée afin de pouvoir obtenir des résultats.

*Ce scénario semble adapté pour les prochaines années, au regard de l'adhésion des agriculteurs et du portage politique. Toutefois, pour aller plus loin, un second peut être envisagé : les cultures et les volumes produits sur l'AAC ne peuvent pas forcément répondre aux besoins d'où l'intérêt d'élargir le périmètre.*

## CC DE BRIOUDE SUD AUVERGNE

Retrouvez le détail de ces informations par commune dans le rapport détaillé de l'EPCI



**3 502 ha**

Surfaces bio en 2022



**17,0 %**

Part des surfaces bio dans la surface agricole de l'EPCI



**53**

Fermes engagées en bio en 2022



**16,8 %**

Part des fermes de l'EPCI engagées en bio



Figure 20 : La production Bio de la CCBSA (Agence Bio, 2022)

### Cas 1

📍 Territoire : CC de Brioude Sud Auvergne (EPCI) 🌾 % de la conso. relocalisée : 50% 🌱 % en bio : 20%  
🍴 régime alimentaire : Actuel 👤 Population : Primaire : 1000 couverts 🗑️ Réduction gaspillage : 30%



### Cas 2

📍 Territoire : CC de Brioude Sud Auvergne (EPCI) 🌾 % de la conso. relocalisée : 100% 🌱 % en bio : 100%  
🍴 régime alimentaire : Actuel 👤 Population : Primaire : 1000 couverts 🗑️ Réduction gaspillage : 30%



Figure 21: Résultats des simulations de scénario sur le logiciel PARCEL

#### 4.2.2 Scénario 2 : L'aide au développement de l'Agriculture Biologique comme moyen de préserver la ressource en eau (annexe 15).

Afin d'inclure la dimension restauration collective dans les possibilités de développement, la construction du deuxième scénario s'est fait sur une autre échelle : la communauté de communes de Brioude Sud Auvergne (CCBSA).

300 exploitations quadrillent le **territoire de la CCBSA** dont 53 en Bio (figure 20). D'après les travaux menés par HLBio dans l'accompagnement des établissements de restauration collective, ce sont près de **1000 couverts** qui sont servis aux élèves de primaires. Ici, l'idée serait de **développer l'agriculture biologique** du territoire afin de préserver les ressources en eau et de fournir la restauration collective en produits bio locaux pour qu'elles atteignent les pourcentages EGALIM. Cet appui au développement de la Bio passe par deux mesures principales :

- **La gestion du foncier**, via notamment l'achat et l'échange parcellaire, la mise en place de **baux ruraux environnementaux**,
- L'appui au **développement de débouchés** pour les productions, en particulier dans la restauration collective et sur le développement de filières pour les productions bio.

Le développement de l'AB peut permettre, comme il a été vu plus haut, de préserver la qualité de l'eau notamment des pollutions en nitrates. Un travail de fond devrait donc être mené sur **l'accompagnement aux changements de pratiques et sur le développement de débouchés**. Les problématiques de la restauration collective restent les mêmes que celles citées précédemment. Il faut donc un accompagnement des établissements et un soutien financier pour les adapter.

La **gestion du foncier** est un outil puissant s'il est utilisé correctement. En effet, c'est bien le propriétaire qui peut négocier sur l'usage de son espace (*Pivot et Aznar, 2000*). Cette démarche doit cependant **s'installer sur le long terme**, les parcelles changent de main en moyenne tous les 55 à 100 ans ce qui n'est pas forcément compatible avec les mandats des élus (*Seegers, 2023*). Les échanges à l'amiable sont possibles et même encouragés en ce qui concerne la gestion du foncier. Toutefois, s'engager dans ce type de mesures peut amener davantage de méfiance et de clivage entre les agriculteurs et la commune.

Cela dit, des opportunités existent comme le nouveau **droit de préemption** des collectivités sur les terres agricoles pour les zones à enjeu eau (*Villar, 2023*). Les **baux ruraux environnementaux** peuvent également être utilisés pour lier le propriétaire du foncier et l'exploitant des parcelles. Ils visent à instaurer et maintenir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Le propriétaire peut inscrire différentes clauses dans le bail et ainsi protéger ses parcelles. Dans certains cas, comme dans le projet des Hauts Prés (27), l'utilisation de ce dispositif a également permis de sécuriser les agriculteurs qui ne disposaient jusqu'alors que de baux précaires annuels (*Allain, 2013*). L'utilisation des BRE permet ainsi d'encourager les partenariats public-privé, notamment entre les collectivités et les agriculteurs pour une action commune pour la protection des milieux (*Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2016*). Les **Obligations Réelles Environnementales** (ORE), dans la même ligne, sont également des outils fonciers à dispositions des propriétaires. Elles visent à mieux gérer et conserver les éléments de la biodiversité et consistent en des obligations de faire ou de ne pas faire (*Olei, 2023*).

##### **Les simulations du logiciel PARCEL pour la relocalisation de l'alimentation**

Pour ce scénario, deux simulations ont été réalisées via le logiciel PARCEL. Les résultats obtenus sont présentés dans la figure 21. Les données de base pour des hypothèses testées dans la simulation sont :

- 1000 couverts pour les écoles primaires de la CCBSA (données HLBio),
- 20% (cas 1) à 100% (cas 2) de produits Bio,
- Régime alimentaire actuel (pas de diminution des protéines animales),
- Diminution de 30% du gaspillage alimentaire,
- 50% (cas 1) à 100% (cas2) des productions relocalisées



Ainsi, ce sont 55 hectares et 2 emplois agricoles directs qui seraient théoriquement nécessaires pour relocaliser 50% des productions, 110 hectares et 4 emplois dans le cas où l'entièreté des productions seraient relocalisées et pour une alimentation 100% bio. Le logiciel permet de montrer que ces ressources sont disponibles à l'échelle de la communauté de communes. Le détail des propositions du logiciel est disponible dans l'annexe 16.

### ***L'expérience de Munich, pionnière dans le lien entre eau et bio***

La ville de Munich est pionnière dans l'utilisation de l'AB pour répondre en partie aux enjeux de qualité de l'eau. Celle-ci a contractualisé avec les agriculteurs des zones de captage afin de leur proposer une compensation financière en échange de leur conversion à l'AB (Krimmer, 2010). Le contexte y était particulièrement favorable du fait de l'existence de filières et de l'acceptation de l'AB par l'ensemble des acteurs. De 23 agriculteurs en 1993 sur la zone, ils étaient 150 en 2010. L'eau est de bonne qualité et les taux de pesticides et de nitrates restent inférieurs aux taux de qualité fixés par l'Europe (en 2010, les taux varient entre 8 et 10mg/L) (Barataud et al., 2013). De plus, cet exemple est intéressant car il utilise un type de coopération peu utilisé encore en France : les contrats directs (Amblard et Loupsans 2016). Cela montre que les collectivités ont à leur disposition des outils permettant de développer l'agriculture biologique pour préserver la ressource en eau.

D'autres territoires font le choix de l'AB, comme la ville de Paris qui axe ses stratégies sur le développement l'AB pour préserver ses captages, et non sur l'amélioration les systèmes conventionnels.

### ***Les avantages et inconvénients de ce scénario***

Ce changement d'échelle est plutôt judicieux pour traiter des questions de la restauration collective. En ce qui concerne **l'approvisionnement**, les collectivités peuvent inclure des critères en termes de « fraîcheur », de « délais récolte-livraison » ou encore de « performance en matière d'approvisionnement direct », ce qui va **favoriser les producteurs et autres opérateurs du territoire**. En effet, cela permet de contourner le code des marchés publics qui régule les appels d'offres et interdit la mention du local (Amblard et Loupsans, 2016). Dans ce scénario, les restaurants collectifs pourraient plus facilement se fournir **en aliments bio et locaux** et ainsi tendre vers le respect de la loi EGALIM.

De plus ce périmètre élargi inclus des exploitations en bio qui pourront servir d'appui pour développer l'AB et enrichir les échanges entre pairs. Toutefois, il est tout de même important de rappeler le contexte dans lequel se trouve l'AB aujourd'hui.

Depuis plusieurs mois, **le marché de l'AB rencontre des difficultés**. Les explications face à cette crise sont multiples (Gillot, 2023):

- Le décrochage entre l'offre et la demande depuis la hausse des prix généralisée
- La concurrence de nouveaux logos comme celui d'HVE par exemple,
- La défiance envers un label bio et sa « conventionnalisation » etc.

La figure 22 reprend des éléments explicatifs. Face à cette crise, il peut être difficile d'avancer des arguments en faveur de la bio sans être contré par ce type de propos.

Enfin **la problématique de l'AAC et de sa pollution en nitrates** ne doit pas être perdue de vue. En effet, un des inconvénients à élargir l'échelle est que l'action n'est plus ciblée sur les zones à enjeux. Aussi, **les territoires de la communauté de communes n'ont pas forcément les mêmes problématiques**. Pour la stratégie foncière, l'acquisition de parcelles sur l'AAC ne semble pas pertinent pour l'ensemble des acteurs de la CCBSA.

*Ce scénario permettrait de lier divers enjeux du territoire (maintien et soutien de l'agriculture notamment de l'agriculture biologique, travail sur la composition des assiettes etc.). Toutefois, au vu du contexte actuel de l'AB ce scénario semble complexe à mettre en œuvre. Il est alors intéressant de trouver un autre moyen de lier agriculture, eau et alimentation.*

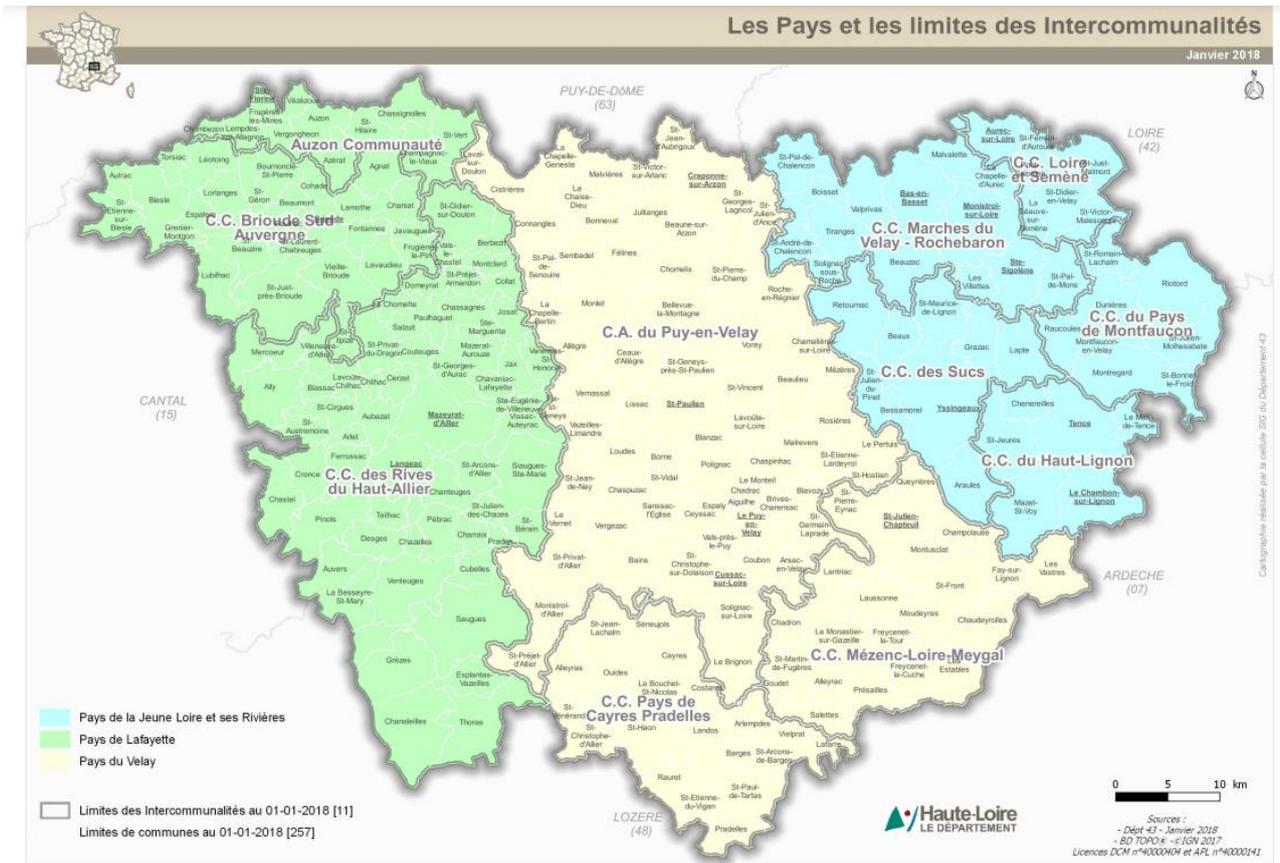


Figure 23 : Les trois pays de Haute Loire (Département Haute Loire, 2018)

#### 4.2.3 Scénario 3 : Inscrire la protection de l'eau dans le potentiel Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Lafayette (annexe 17).

Ce scénario regroupe le plus grand territoire en comprenant 3 communautés de communes représentant 1/3 de la surface du département de la Haute Loire (figure 23) : Brioude Sud Auvergne, Auzon communauté et les Rives du Haut Allier. Les problématiques de chaque collectivité ne sont pas forcément les mêmes (Brioude Sud Auvergne est la seule avec des captages prioritaires) mais elles sont toutes traversées par l'Allier et en partie dépendantes de cette rivière.

##### **Des mesures de préservation de la ressource en eau pour chaque acteur**

La principale mesure serait **la co-construction d'un cahier des charges** commun aux 3 communautés de communes. L'idée serait de fixer les pratiques que les collectivités souhaitent développer et celles qu'elles ne veulent plus avoir sur leur territoire pour préserver la ressource en eau, en discussion avec les agriculteurs mais également les industriels et aux autres acteurs du territoire (association, groupement agricole, citoyens...). Le résultat serait un cahier des charges général pour la qualité de l'eau.

Des mesures peuvent être envisagées pour chaque acteur et doivent être décidées et réfléchies par les élus et acteurs du PETR. Voici quelles pistes qui pourraient être intégrées au cahier des charges :

- Pour **les agriculteurs** une démarche de progrès pour faire évoluer les exploitations en partant d'un diagnostic initial reprenant des indicateurs choisis. Des mesures comme une réduction de la fertilisation, l'interdiction de certaines molécules ou encore l'intégration de cultures à bas niveau d'intrants peuvent être incluses.
- Pour **les industriels** il pourrait y avoir l'obligation d'un cahier des charges pour la préservation de la ressource en eau au sein des industries, toujours basé sur une démarche de progrès. Celui-ci peut contenir le choix de matières premières moins polluantes et une réduction des prélèvements en eau (lutte contre les fuites, mises en place de compteurs pour déterminer les postes les plus consommateurs ou bien encore travailler sur le recyclage de l'eau).
- Pour **les politiques**, le suivi général du cahier des charges avec une prise en main de la gestion de l'eau. Ils pourraient également introduire les produits alimentaires respectueux de la qualité de l'eau dans les restaurants collectifs dont ils ont la charge. Il pourrait également y avoir l'instauration d'une journée « eau » sur le territoire afin de sensibiliser les différents usagers. Aussi, ils peuvent appuyer le développement de filière.

##### **L'expérience originale de Terres de Sources**

Afin d'être labéliser « Terres de Sources » les **agriculteurs et transformateurs doivent répondre à un certain cahier des charges**. Pour les transformateurs, ils doivent notamment répondre à différentes obligations comme celle de travailler en majorité avec des exploitations labellisées Terres de Sources ou encore **l'interdiction de certains ingrédients** (OGM, Huile de Palme, nanomatériaux). Le cahier des charges des agriculteurs est **basé sur le progrès**. Il comprend aussi **l'interdiction de 3 matières actives** : S-métolachlore, Diméthénamide-P, métaldéhyde. D'autres exigences entrent dans le cahier des charges comme l'absence d'OGM ou de production contre-saison.

En ce qui concerne le lien avec la **restauration collective**, les marchés publics de fourniture n'autorisent pas la favorisation d'une aire géographique par rapport à une autre. Pour faire face à ce défi, la ville de Rennes a élaboré un **marché public de prestation de services « protection des ressources en eau potable »**.



Ainsi, uniquement les agriculteurs situés en amont des captages et exerçant une influence sur la qualité de l'eau peuvent être éligibles (*Terres de Sources, s. d.*). Le développement du label « Terres de Sources » permet aujourd'hui de retrouver ces produits dans les différents magasins du territoire et ainsi diversifié les débouchés.

#### ***Les motivations et freins à ce scénario :***

Les trois communautés de communes travaillent déjà sur un projet commun : la **construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Bien que le projet soit aujourd'hui qu'une ébauche, il peut représenter une opportunité en fonction de sa construction et des volontés politiques du projet. Souvent focalisé sur la restauration collective, un PAT a une visée bien plus large : il agit également sur les productions agricoles en stimulant certains débouchés et en renforçant par exemple les liens entre les différentes démarches de protection de l'eau du territoire (*Lay, 2023*). L'objectif premier d'un PAT est de relocaliser l'alimentation et l'agriculture sur les territoires en fonctions des problématiques. Cette démarche collective et volontaire est un moyen de mettre en relation l'ensemble des acteurs travaillant autour de l'alimentation. Afin de **lier PAT et protection de l'eau**, il est possible d'y associer des structures motrices dans la gouvernance de ce dernier (Agence de l'Eau, GAB, Terre de Liens etc.) et des personnes ressources comme les animateurs de captages dans les COPIL.). Le PAT peut permettre de faciliter la mise en œuvre des différents leviers pour protéger la ressource en eau et faciliter la circulation de l'information. Sur des points plus pratiques il peut aussi favoriser la mise en place du scénario en travaillant notamment sur la restauration collective et le groupement de commande ou la construction d'une cuisine centrale.

Le territoire regroupe également des **infrastructures** comme des légumeries ou des ateliers de transformation qui peuvent servir d'appui pour le changement de pratiques agricoles et le lien avec la restauration collective.

Toutefois, la construction d'un tel projet demande **une importante mobilisation politique**. Aussi, comme il a été vu dans les résultats, **un nouveau cahier des charges peut freiner** les agriculteurs à participer à ce genre de projet. La logistique et l'articulation du projet demande également une réflexion importante et de potentiels coûts pour les collectivités.

*Ces scénarii sont construits afin d'ouvrir le champs des possibles lors des discussions avec les acteurs, notamment les élus. Quelle que soit la suite du projet, des points d'attention sont soulevés quant à l'étude menée.*

### **4.3 Les points d'attention pour la suite du projet**

#### ***4.3.1 Les préconisations pour développer les projets de territoires sur les Puits des Vignes***

##### ***Connecter les scénarii pour protéger la ressource en eau durablement***

*Combiner les actions permet de ne pas perdre de vue les objectifs de qualité de l'eau et d'impliquer les acteurs sur une réflexion longue sans pour autant les freiner avec des mesures qui peuvent être perçue comme drastiques.*

Rejoindre les différents scénarii semble être pertinent pour répondre aux enjeux des puits de façon **immédiate** afin d'éviter de nouvelles réglementations, comme le passage en ZAR, et sur le **long terme** pour construire un véritable projet de territoire. Le scénario 1, avec la mise en place des MAEC, permet de contractualiser avec les agriculteurs pendant 5 ans. Cela montre qu'il y a une dynamique et que la question est traitée sérieusement par la collectivité. Pendant ces 5 ans, la construction du PAT peut avoir lieu sans pression de temps. A la fin du contrat des MAEC, les agriculteurs peuvent continuer de valoriser leurs pratiques au sein du PAT et des marchés publics pour la restauration collective. Cela laisse aussi un temps pour construire et consolider les filières présentes, afin qu'elles puissent accueillir ces nouvelles productions. Enfin, le scénario 2 peut être mobilisé de façon générale sur le territoire, sans temporalité particulière.



Le fait d'étaler les actions et de suivre la gestion sur le long terme permet de convaincre au fur et à mesure les agriculteurs. En effet, certaines exploitations peuvent servir d'exemple et montrer ce qu'il est possible de faire sur le territoire. Selon les REX, les rencontres et échanges entre pairs sont les outils les plus efficaces pour convaincre des agriculteurs réticents.

### ***Des étapes essentielles pour impulser le projet***

*Afin d'amorcer le projet, plusieurs étapes semblent clés afin de surmonter les freins énoncés précédemment.*

Une première **table ronde** avec l'ensemble des acteurs peut permettre à tous d'identifier avec qui ils travaillent et partagent le territoire. Ce premier travail de reconnaissance favoriserait l'installation d'un climat de confiance et de partager les données tout en élaborant **une histoire commune**. Ce dernier point est primordial : c'est en partant d'une même base, d'une même histoire, qu'il est possible d'élaborer des solutions qui conviennent et sont comprises par tous. La co-construction d'un projet passe par la mise en commun des problématiques et des envies. Il ne suffit pas de les recenser, les acteurs doivent se rencontrer pour échanger. Aussi, **la méthode de gestion dynamique** des AAC peut être utilisée pour répondre à ce premier objectif et pour poursuivre ce travail sur le long terme en actualisant les actions menées afin de faire évoluer le projet.

En ce qui concerne les élus, ils sont les garants de la cohérence des décisions prises et des politiques menées sur le territoire. Ils permettent aussi de faire le lien et de faciliter les mobilisations (*OFB, s.d.*). Leur **implication** semble primordiale pour **récréer un dialogue** territorial. De plus ce sont bien les élus qui décident pour l'aménagement du territoire, ils doivent donc être convaincus du bienfaits des actions proposées. Pour cela, **la prise en main des problématiques autour de la zone de captage est nécessaire**. Cet engagement commence avec **l'appel d'offre pour un bureau d'étude** sur l'AAC. D'autres actions peuvent être envisagées comme le **soutien aux porteurs de projets**. De plus, faire **le lien avec d'autres compétences** (tourisme, environnement, animation de la ville, scolaire etc.) peut aider à valoriser cette zone du territoire. Les collectivités peuvent également s'engager en **mettant à disposition des locaux** ou bien même **un appui financier** (pour les projets collectifs de structuration de filière tel que les AMAP, la réalisation d'études filières en lien avec la protection de la ressource en eau etc.).

Une proposition pour ancrer l'implication des élus est de mener une stratégie foncière. Bien que le foncier soit un sujet sensible et qui peut s'avérer dangereux politiquement, **l'utilisation de ce levier paraît néanmoins ici indispensable pour restaurer la qualité de l'eau**, bien que les résultats ne soient pas immédiats. Ainsi, les élus peuvent reprendre la main sur les productions de l'AAC et peuvent utiliser ces terres comme « laboratoire d'expérimentation » afin de sensibiliser et convaincre les autres agriculteurs.

### ***Ouvrir le champs des possibles***

Diversifier les approches et les possibilités peut rendre le projet plus attrayant pour certains acteurs. Aussi, il est possible de développer des débouchés en lien avec la collectivité hors restauration collective. Certaines cultures comme **le miscanthus** peuvent par exemple servir de combustible pour **les chaufferies** des communes. Ici encore, les collectivités peuvent participer à l'implantation de cette culture économe en intrants et à sa valorisation dans les établissements publics (*Amblard et Loupsans, 2016*). Plusieurs communes tentent déjà l'expérience : Bernwiller en Alsace ou encore Saint Jean de Bournay en Isère (*Bideault et Boureau, 2023*).

*Ces premières préconisations donnent des pistes pour le futur. Toutefois, il est important de noter les limites actuelles du projet afin de les prendre en compte dans la suite.*



### 4.3.2 Les limites actuelles au projet

#### **La concurrence avec d'autres projets**

La présence d'autres projets déjà en cours sur le territoire comme avec le cas des méthaniseurs peut entraver le développement d'autres débouchés. En effet Brioude a été une des premières communes de Haute Loire à construire un méthaniseur à destination de la production de gaz pour la ville. Certains agriculteurs y voient une possibilité de rendements économiques intéressants et se sont déjà tournés sur ce type de débouché. L'idée de cultiver de nouvelles productions destinées à l'alimentation humaine n'est donc pas réalisable dans certaines exploitations ou toutes sont valorisées par le méthaniseur.

#### **La pollution de l'eau : un délai de réponse long**

La ressource en eau a un renouvellement de ses stocks différencié selon son réservoir. Chaque réservoir a un temps de résidence qui lui est propre et qui peut varier de quelques jours à plusieurs dizaines de milliers d'années. Pour les nappes superficielles sédimentaires, il faut plusieurs années voire dizaines d'années avant d'être renouvelées. Plus les nappes sont profondes et plus cela prend du temps (CNRS, s. d.). **Le délai de réponse de l'eau peut donc être très long**, ce qui nécessite d'avoir un engagement des acteurs qui dure dans le temps.

De plus cela fait des années que de l'azote est apporté sur ces sols. Au fur et à mesure, **un stock** s'est construit sous différentes formes et, même si les pratiques changeaient radicalement aujourd'hui, il faudrait attendre que l'azote retenu dans le sol soit déstocké. Autrement dit, il y a là aussi un temps de latence entre les changements de pratique et l'obtention de résultats (Gascuel et al., 2015). Cela peut aussi décourager les agriculteurs qui adaptent leurs pratiques sans résultats concrets à la clé.

*Des éléments ont également limité l'étude d'opportunité en elle-même. Aussi, la réflexion se porte sur comment les dépasser pour la suite.*

### 4.3.3 Limites de l'étude

#### **Ajuster la temporalité des actions**

**L'étude d'opportunité arrive un peu tôt** au vu des dynamiques déjà en place sur le territoire : le bureau d'étude va reprendre des éléments et caractériser précisément les besoins et attentes du territoire (industriels, politiques, agricoles) tandis que la Chambre d'Agriculture 43 va mener des entretiens pour définir les exploitations agricoles et leurs pratiques. Idéalement, l'étude d'opportunité aurait pu se dérouler en aval de ce travail afin de concentrer les efforts sur la restauration collective et en ayant des données plus précises sur lesquelles se baser (par exemple, le bureau d'étude aura la charge de construire un cahier des charges avec ses préconisations pour l'ensemble des acteurs afin de restaurer la qualité de l'eau).

S'il fallait refaire l'étude d'opportunité, il faudrait **recentrer d'avantage l'étude**. En effet, des bases manquent pour construire le projet, comme une étude filières plus développée ainsi qu'une meilleure connaissance des agriculteurs. Certaines études qui devaient servir de base n'ont pas pu être menées en amont (travail sur la restauration collective du lycée de Brioude-Bonnefont ou encore l'étude filière de la chambre d'agriculture qui vient tout juste de commencer). Les objectifs des entretiens avec les agriculteurs étaient multiples et au vu de la période (foins et moissons) il a fallu faire vite. Or, afin de réellement connaître les agriculteurs, **une première étude uniquement sur les profils Sensibio** par exemple aurait pu être intéressante.

#### **Se faire reconnaître par un public non acquis**

Ce territoire, bien qu'inclus dans le périmètre d'actions de l'association HLBio, n'est pas un de ses terrains conquis. En effet, l'intégralité des agriculteurs de l'AAC travaillent en conventionnel, et certains expriment même une certaine méfiance vis-à-vis de l'AB. C'était donc ici une première prise de contact en plus de la proposition d'un projet pour lequel il n'y avait pas eu de demandes spécifiques de la part de ces agriculteurs. Le contact n'était donc pas facilité par des projets passés ou une connaissance mutuelle. Cela a pu limiter les entretiens et les prises de position de la part des agriculteurs vis-à-vis du projet.



**Revoir les agriculteurs** pour un diagnostic plus complet semble important. Des **diagnostics individuels** dans les exploitations de l'AAC sont prévus par la **Chambre d'Agriculture** dans le cadre de la révision du plan d'action. Ils peuvent servir de base pour mieux connaître les exploitations et ainsi identifier plus précisément leurs pratiques et les évolutions potentielles. De plus, un travail avec la chambre peut favoriser les rencontres étant donné qu'elle est l'interlocutrice principale des exploitants sur ce territoire. Avoir ainsi 2 visions pourrait étayer l'analyse des profils par exemple. De plus, il serait possible de programmer les rencontres sur des périodes de l'année moins chargées pour les agriculteurs (dans l'hivers par exemple).

En ce qui concerne les agriculteurs de la communauté de communes et du PETR, il serait possible de les informer dans un premier temps avec une **journée d'informations**. En effet, cela permettrait d'identifier les agriculteurs moteurs afin de commencer le processus de concertation pour finir de construire le projet.

**Les questionnements autour de l'AB** sont restés très minoritaires du fait du public. Pourtant, il est important pour la structure de pouvoir avoir une vision des évolutions possibles sur ce territoire, d'autant plus que l'AB peut être une des solutions possibles pour préserver la ressource en eau. Pour cela, le lycée de Brioude-Bonnefont peut encore être sollicité **notamment les étudiants de la licence professionnelle ABCD**. En lien avec l'association HLBio, des modules sont axés sur l'AB et des **journées de sensibilisation** sont proposés. Aussi, **des diagnostics de conversion** peuvent être menés dans le cadre de la formation. Ces diagnostics seront peut-être plus facilement acceptables par les agriculteurs sachant qu'ils sont proposés gratuitement par le lycée et qu'ils entrent dans un cadre pédagogique.

#### *Une adhésion de la restauration collective au-delà de l'accord de principe ?*

Il est difficile de juger de l'opportunité réelle pour les restaurants ou les distributeurs car **les quantités ou les prix ne peuvent être avancés actuellement**. Les acteurs expriment donc juste leur intérêt pour l'idée du projet, s'ils le trouvent pertinent ou non. Par exemple les agriculteurs imaginent tout de suite en quoi le projet peut les impacter en termes de charge de travail ou d'investissements. Pour la restauration collective, ces réflexions se font dans un second temps et ne bloquent pas forcément l'adhésion sur le principe même du projet.

Afin de réellement évaluer leur adhésion, il semble nécessaire de pouvoir **apporter des informations clés comme le type de produit et une estimation de leur quantité** afin que les gestionnaires puissent se projeter. Cette étape peut donc se placer dans un second temps, après avoir évalué les opportunités sur l'échelle de la communauté de communes et du PETR.

En revanche, des **actions de sensibilisation** auprès des élèves peuvent être une première étape dans l'implication des établissements dans le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette ». Le **lycée de Brioude-Bonnefont semble ici aussi être un acteur intéressant** pour lancer la démarche, ayant le double rôle de producteur et de consommateur. Un travail avec l'association HLBio sur le rôle de l'agriculture sur la qualité de l'eau en particulier sur le territoire de Brioude peut être envisagé.

#### *Le manque d'informations au niveau du portage politique*

Peu d'élus ont finalement pu être rencontré, et c'est souvent par l'intermédiaire de réunion ou de propos rapportés par d'autres entretiens que leur mobilisation a été estimée. Pourtant cette étape est cruciale pour bien cerner l'opportunité, elle permet de savoir les marges de manœuvre possible et l'appui ou non de la ville. La **réunion globale sur les projets de l'AAC** prévue en octobre est un moyen astucieux d'avoir des retours directs des élus. En effet, cela les mobilise sur plusieurs thématiques et ils sont alors directement concernés.



#### 4.3.4 Les biais soulevés au cours du stage

*Ces biais mettent en regard les résultats avec la réalité de l'étude. Ils permettent de rendre compte des possibilités qui n'ont pas encore été exploitées et des approximations faites lors des analyses.*

##### ***Le manque de recul dans les entretiens avec les agriculteurs :***

Une partie des résultats, notamment lors des entretiens avec les agriculteurs, relève de la **subjectivité** de l'enquêteur, (dans le cas de l'étude de l'enquêtrice). L'étude des profils sociologiques des agriculteurs s'y prête particulièrement. En effet, les entretiens étant relativement courts, il est alors difficile de juger de l'état d'esprit d'une personne, de ces motivations profondes dans la gestion de son exploitation. De plus, les agriculteurs étaient, dans la grande majorité des cas, assez réticents et méfiants au départ pour participer à l'enquête. Cet état d'esprit a pu altérer les propos lors de l'échange et ne pas permettre de faire transparaître certaines volontés de ces exploitants.

De plus, afin d'instaurer ce climat de confiance, le ton de l'enquête est resté neutre : aucune casquette spécifique n'a été portée lors des entretiens (HLBio, porteuse de projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » etc.) La rencontre était organisée afin de réaliser un état des lieux et recenser les positions des uns et des autres. Il reste alors facile de **se faire influencer** lors des entretiens. Vouloir prendre en compte tous les éléments influençant les personnes rencontrées peut faire perdre de vue les objectifs initiaux des enquêtes. Les histoires sont parfois touchantes et il est possible de tomber rapidement dans l'affecte ce qui va ensuite influencer l'analyse des résultats relevant du sensible. **Le travail en binôme avec d'autres organisations** comme la Chambre d'Agriculture et des personnes travaillant déjà sur le territoire peut permettre une meilleure analyse des profils.

##### ***Quelle pertinence du choix d'analyse des résultats de la restauration collective ?***

L'idée du projet est de partir des restaurations collectives pour influencer les changements des pratiques agricoles. Or, même si un travail a été mené sur ces restaurants, il n'y a aujourd'hui pas encore de résultat sur ce qu'ils seraient prêts à mettre en place pour avoir accès à des productions respectueuses de la qualité de l'eau. Il a été vu plus haut les problématiques auxquelles la restauration collective était confrontée et ses différentes motivations mais peu d'éléments chiffrés ou d'objectifs clairs ont été retenus. Aussi, dans l'analyse des résultats de la restauration collective, le lien entre les dynamiques pour atteindre les taux EGALIM et le projet qualité de l'eau, qualité de l'assiette n'est pas forcément bon. Dans le cas où les produits de l'AAC ne rentrent pas à terme dans le cahier des charges de la loi EGALIM, il se peut que les établissements ne soient pas intéressés.

##### ***Un manque de diversité dans les REX***

Des biais existent aussi sur les discussions autour des questions de superficie de territoire lors de l'analyse des résultats. En effet, ces territoires ont été choisis par la similitude de leur projet comparé à celui de l'étude et par leur présence dans la démarche des Territoires Bio Pilotes. En se basant uniquement sur ces retours d'expériences, la taille de l'AAC des Puits des Vignes est effectivement très inférieur. Toutefois, des AAC comme l'AAC Sermerieu en Isère, 430ha dont 200 de SAU, ont aussi des programmes d'actions spécifiques pour la préservation de la qualité de l'eau qui se concentrent sur de plus petites superficies (Jarrige, s. d.).

*Malgré les limites et les biais présents dans l'étude, il semble y avoir une opportunité à se positionner sur les questions de l'eau et de l'alimentation. En effet, des dynamiques lancées par la commune de Brioude montrent une prise en main de la gestion de l'AAC et de l'intérêt à améliorer sa qualité. Le territoire va devoir s'adapter et trouver des solutions concernant ces puits. Le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » peut être lui aussi amené à s'adapter afin de correspondre au territoire et de lever les obstacles qui freinent son développement.*



## Conclusion

Par le caractère prioritaire de l'un des deux puits, des actions concrètes pour réduire les pollutions doivent être mis en place. Le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » proposé par l'association Haute Loire Biologique est conçu pour concilier les différents enjeux de l'AAC des puits des Vignes. L'étude a permis de mettre en lumière certains freins au développement du projet, remettant en cause son opportunité immédiate.

Certains acteurs peuvent **adhérer au projet sur le principe** (élus, gestionnaires de restaurants ou encore agriculteurs en dehors de la zone) **mais les outils et l'implication nécessaire pour sa mise en place ne semblent pas être à portée de main**. Sur les entretiens menés, les établissements de restauration collectives ne se placent pas comme initiateurs du changement ni comme réels acteurs dans la préservation de la qualité de l'eau. En ce qui concerne les agriculteurs de la zone, ceux rencontrés et d'après les dires de la Chambre d'Agriculture pour les autres, il ne semble pas y avoir de volonté particulière pour le développement du projet, plutôt le contraire.

Pour le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette », **des opportunités peuvent être saisies sur le plus long terme et sur une échelle plus vaste**, notamment avec la potentielle construction du PAT sur les pays de Lafayette. En effet, ce dernier peut servir d'outil pour lancer les initiatives reliant alimentation et ressource en eau. Aussi, il peut y avoir un enjeu pour l'association d'être incluse dans la construction de ce PAT.

Dans ce contexte, l'association HLBio se positionnera sur les projets déjà en cours (PAEC, COPIL de l'AAC) afin de pouvoir continuer le travail de sensibilisation auprès des élus, des agriculteurs et des convives, et celui du développement de filières locales et durables pour la qualité de l'eau.

Pour la suite du projet il convient de continuer de travailler avec les autres structures en s'appuyant particulièrement sur l'étude commanditée par la ville de Brioude et les diagnostics individuels menés par la Chambre d'Agriculture 43 sur l'ensemble des exploitations de l'AAC afin de préciser les possibilités d'évolutions. Ce suivi permettra de déceler les éventuelles opportunités à venir sur le territoire. Avant tout, il convient **de recréer un dialogue** entre les différentes parties, informer l'ensemble des acteurs des actions menées sur la zone. Sans cela, il semble compliquer de pouvoir mener une action collective et collaborative.

Il peut être intéressant de **laisser une certaine souplesse dans la construction du projet** « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » afin de pouvoir l'adapter plus facilement au territoire. Il peut être envisager par exemple de travailler avec les industries du territoire, notamment la laiterie Richemont, qui utilise une grande partie du volume d'eau distribué des Puits des Vignes, avec certaines exigences de qualité.



## Bibliographie

- Agence Bio. 2022. « Les chiffres clés ». Site de l'Agence Bio.
- Agence de l'Eau. 2015. « Le territoire naturel du bassin Loire-Bretagne ». Site de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Albert, Aurélie. 2023. « Une centaine de poissons morts dans la rivière Allier en Haute-Loire après une pollution ». France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. 3 septembre 2023.
- Allain, Sophie. 2013. « L'agriculture biologique comme bien commun pour protéger la ressource en eau ». *Innovations Agronomiques* 32: 13.
- Amblard, Laurence, et Delphine Loupsans. 2016. « Captages : comment favoriser la coopération entre producteurs d'eau potable et acteurs », *Comprendre pour agir*, n° 23 (octobre): 24.
- Anglade, J., G. Billen, J. Garnier, T. Makridis, T. Puech, et C. Tittel. 2015. « Nitrogen Soil Surface Balance of Organic vs Conventional Cash Crop Farming in the Seine Watershed ». *Agricultural Systems* 139 (octobre): 82-92.
- Barataud, Fabienne F., Christine C. Aubry, Alexander Wezel, Patrick P. Mundler, et Philippe P. Fleury. 2013. « L'agriculture biologique pour préserver la qualité de l'eau ? Comparaison de trois cas emblématiques, en France et en Allemagne ». *Innovations Agronomiques* 32: 481-95.
- Barreau, Simon, Anne-Paule Mettoux-Petchimoutou, et Audrey Bornancin Plantier. 2020. « *Protection des captages d'eau potable en France* ». Livre enrichi OiEau.
- Beer, J, C.A Harvey, M Ibrahim, J.M Harmand, E Somarriba, et F Jiménez. 2003. « Fonctions de service des systèmes agroforestiers ». FAO. 2003.
- Bideault, Anne, et Antoine Boureau. 2023. « Le miscanthus, cette plante antipesticides aux mille vertus ». Reporterre, le média de l'écologie. Juillet 2023.
- BIO63. 2022. « Etude de potentiel du développement de l'Agriculture Biologique. Etat des lieux de la restauration collective ». Document interne au réseau.
- Cécile Prétot. 2022. « Etude des freins et motivations à la conversion à l'Agriculture Biologique en Auvergne Rhône Alpes ». Mémoire de fin d'étude VetAgro Sup.
- CEREMA. 2022. « Les périmètres de protection de captages et sources ». CEREMA. 2 mai 2022.
- Chambre d'Agriculture 43. 2022. « Etude filière du Brivadois ». Etude dans le cadre du contrat territorial Affluents Brivadois de l'Allier. Document interne
- CNRS. s. d. « Renouvellement des stocks - les flux ». CNRS.
- Demars, Céline. 2023. « Une inquiétante pollution de l'eau potable dans deux villages de Haute-Loire - Saint-Paul-de-Tartas (43420) ». L'éveil de la Haute Loire. 29 juin 2023.
- Département Haute Loire. 2018. « Intercommunalités et Pays ». Site du département de Haute Loire.
- DRAAF Auvergne Rhone Alpes. 2016. « Programme d'actions National et Programme d'actions Régional Nitrates ». DRAAF Auvergne Rhone Alpes. 29 février 2016.
- DRAAF Auvergne Rhône Alpes. 2018. « Portrait agricole de Haute Loire ». Agreste.



- DRAAF Centre Val de Loire. 2023. « Catalogue MAEC 2023-2027 pour l'hexagone et l'outre-mer ».
- Ferrané, Claudine, Laurette Paravano, Lorène Prost, et Raymond Reau. 2019. « Piloter un territoire selon une logique de résultat pour la qualité de l'eau, guide pour une gestion dynamique de l'AAC ». Livrable INRA, Guide. INRAE.
- FNAB. s. d. « Découvrez leurs expériences ». *Territoires Bio* (blog).
- FRAB. 2023. « Crise Bio : éléments de compréhension ». Document interne au réseau.
- Gascuel, Chantal, Patrick Durans, et Luc Aquilina. 2015. « Temps de réponse des bassins versants bretons aux évolutions de pratiques agricoles ». Journée d'échange, Rennes.
- Gillot, Lucie. 2023. « Crise de la bio : arrêt sur l'image ». *SESAME* (blog). 7 avril 2023.
- Gratecap, Jean-Baptiste. 2014. « Agriculture biologique et qualité des eaux dans des aires d'alimentation de captage : diversité des postures techniques d'agriculteurs conventionnels et biologiques et pressions nitrate et pesticide induites ». AgroparisTech.
- Griffon, Michel, et Bernard Mallet. 1999. « En quoi l'agroforesterie peut-elle contribuer à la révolution doublement verte ? » *Bois et Forêts des Tropiques*, n° 260: 41-51.
- Gruber, Véronique. 2012. « Environnement | La FNSEA et les JA exigent un moratoire sur les zones vulnérables ». Haute Loire Paysanne. 23 novembre 2012.
- Hellec, Florence. 2015. « Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 15 Numéro 1 (mai).
- Jarrige, Léonard. s. d. « Aires d'alimentation de captage (AAC) : 16 actions territoriales pour la protection de la ressource en eau ». Chambres d'agriculture.
- Juan, Guillaume, Fabienne Barataud, Pierre Benoit, Laurent Bouchet, Alain Carpentier, Véronique Gouy, Guy Le Hénaff, et Marc Voltz. 2018. « Référentiel sur les outils de la recherche pour réduire les pollutions de l'eau par les pesticides ». Rapport Final.
- Kelm, M., R Loges, et F. Taube. 2008. « Comparative Analysis of Conventional and Organic Farming Systems: Nitrogen Surpluses and Nitrogen Losses ». *16th IFOAM Organic World Congress*, juin, 5.
- Krimmer, Ingeborg. 2010. « La protection de l'eau potable grâce à l'agriculture biologique : l'exemple de la Ville de Munich ». *Les Cahiers de droit* 51 (3-4): 705-28.
- Labrousse, Pomme. 2014. « Le projet d'extension des zones vulnérables fait bondir de nombreux élus locaux - Brioude (43100) ». La Montagne. 14 novembre 2014.
- Laperche. 2023. « Gestion de l'eau : les trois recommandations de la cours des comptes ». Actu Environnement.
- Lay, Ludovic. 2023. « Protection de la ressource en eau : 8 leviers pour les Projets Alimentaires Territoriaux ». *Réseau PARTAAGE* (blog). 14 mars 2023.
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. 2023. « Amélioration de la qualité des repas en restauration collective : mobilisation des acteurs et premiers résultats ». Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. 14 juin 2023.



Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. 2016. « Le bail rural environnemental : guide pédagogique ». Site gouvernemental. Ecologie.gouv. 18 avril 2016.

Ministères Écologie Énergie Territoires. 2021. « Protection des captages d'eau : grandes aires d'alimentation de captages ». Fiche Gouvernementale.

Ministères Écologie Énergie Territoires. 2023. « Protection de la ressource en eau ». Site gouvernemental, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique. Ecologie.gouv.

Odoul, Alice, et Samuel L'orphelin. 2023. « Les enjeux et les atouts de l'AB pour s'adapter ». *La Luciole*, 2023.

OFB. s. d. « Réduire les pollutions diffuses sur un territoire, et pour les captages d'eau potable ». Le portail technique de l'OFB.

OiEau. 2022. « Définitions autour des captages ». Aires d'alimentation de captages. 2022.

Olei, Sarah. 2023. « Les obligations réelles environnementales (ORE) ». CEREMA. 27 février 2023.

Pivot, J.M., et Olivier Aznar. 2000. « Maîtrise foncière et protection d'un captage d'eau potable : enseignements tirés d'une expérience originale ». *Ingénieries eau-agriculture-territoires*, n° 21: 3-14.

Pointereau, Philippe. s. d. « L'approvisionnement en eau potable de la ville de Munich ».

Préfecture de Haute Loire. 2023. « Les contrats territoriaux en Haute-Loire ». IGN, Internet des Services de l'Etat en Haute Loire. Préfet de Haute Loire. février 2023.

Préfecture de Haute loire. 2023. « Sécheresse : passage de la Haute-Loire au niveau alerte ». Site Gouvernemental. Internet des Services de l'Etat en Haute Loire. 18 août 2023.

Reau, Raymond, Magali Bedu, Claudine Ferrané, Jean-Baptiste Gratecap, Soizic Jean-Baptiste, Laurette Paravano, Virginie Parnaudeau, et Lorene Prost. 2017. « Evaluation des émissions de nitrate par les champs pour la conception de projets de territoire et l'accompagnement de la transition en aires d'alimentation de captage ». *Innovations Agronomiques* 57 (juin): 99-115.

Seegers, Julie. 2023. « Agir sur le foncier agricole pour la qualité des eaux ». Présentation CERESCO Journée technique d'information et d'échange de l'Association Rivière Rhône alpes Auvergne, Lyon, mai.

Semhur. 2009. « Carte des pays d'Auvergne ». Illustration Wikipédia.

Siauve, Sonia, et Natacha Amorsi. 2015. « Protection des aires d'alimentation des captages en eau potable. Etude de pratiques en Europe Partie I : Analyse croisée ». Synthèse technique de l'office international de l'eau Partie 1.

SIGES Seine-Normandie. 2023. « Périmètres de protection des captages (PPC) ». SIGES Seine-Normandie. 2023. <https://sigessn.brgm.fr/spip.php?article82>.

SMAA. 2021. « Contrat Territorial des Affluents Brivadois de l'Allier : état des lieux et diagnostic de territoire ». Rapport du SMAA. Document interne.

Terres de Sources. s. d. « Terres de Sources : Le label qui protège l'eau ! » Terres de Sources.



Vial, Lauriane, et Pascal Beguin. 2011. « Analyser la conduite des actions de protection des Aires d’Alimentation de Captage (AAC) : repères bibliographiques et études de cas ». Rapport technique.

Vian, Jean François. 2019. « Agriculture biologique et qualité de l’eau, Etat des lieux des forces et faiblesses des systèmes de production conduits en AB ». Synthèse bibliographique. ISARA Lyon.

Viaud, Valérie, et Zahra Thomas. 2019. « Une réflexion sur l’état des connaissances des fonctions du bocage pour l’eau dans une perspective de mobilisation pour l’action ». *Sciences Eaux & Territoires* Numéro 30 (4): 32-37.

Villar, Antoine. 2023. « Le droit de préemption des collectivités territoriales ». *Territoires Bio* (blog). 12 avril 2023.



## Table des annexes

Annexe 1 : Présentation de la gouvernance de l'eau (Laperche, 2023)

Annexe 2 : Délimitation et réglementation de la ZVN du CTABA (SMAA, 2021)

Annexe 3 : La définitions des captages prioritaires (OiEau, 2022)

Annexe 4 : Arrêté préfectoral autour des captages

Annexe 5 : Guide d'entretien des Territoires Bio Pilotes

Annexe 6 : Fiches des retours d'expériences des Territoires Bio Pilotes (*FNAB s. d.*), de Vittel (*Hellec 2015*) et de Munich (*Pointereau, s. d.*)

Annexe 7 : Guide d'entretien agriculteurs

Annexe 8 : Guide d'entretien restauration collective

Annexe 9 : Tableau des mesures recensées dans les retours d'expériences

Annexe 10 : Présentation détaillée de l'expérience de Terres de Sources (Terres de Sources, 2023)

Annexe 11 : Les filières sur le Brivadois recensées en 2023 (Chambre d'Agriculture 43, 2022)

Annexe 12 : Répartition des coûts d'un repas en restauration collective (Document HLBio)

Annexe 13 : Scénario 1

Annexe 14 : MAEC gestion de la fertilisation en grande culture (*DRAAF Centre Val de Loire, 2023*)

Annexe 15 : Scénario 2

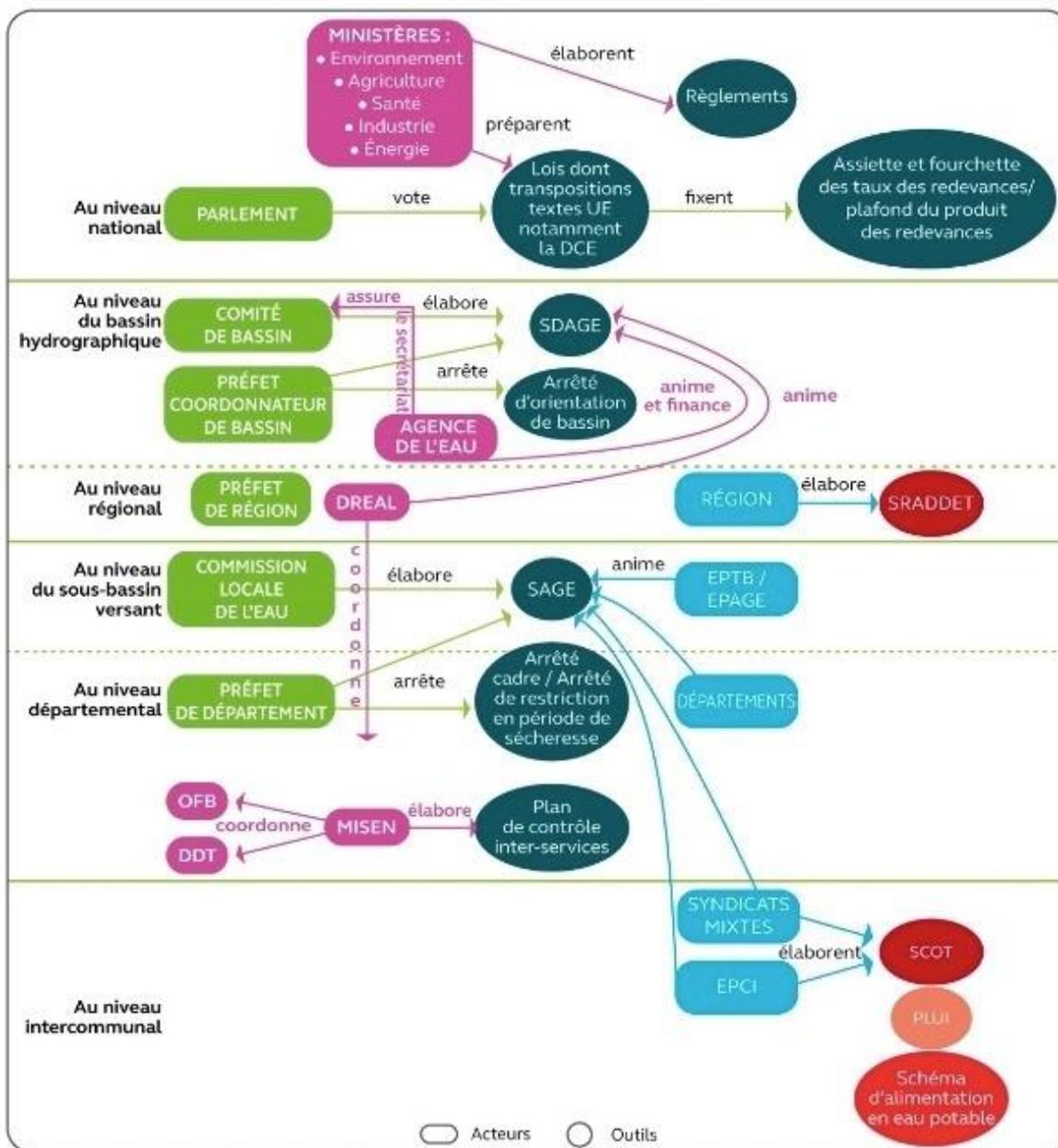
Annexe 16 : Surfaces nécessaires dans les simulations du Logiciel PARCEL

Annexe 17 : Scénario 3



# Annexes

Annexe 1 : Présentation de la gouvernance de l'eau (Laperche, 2023)

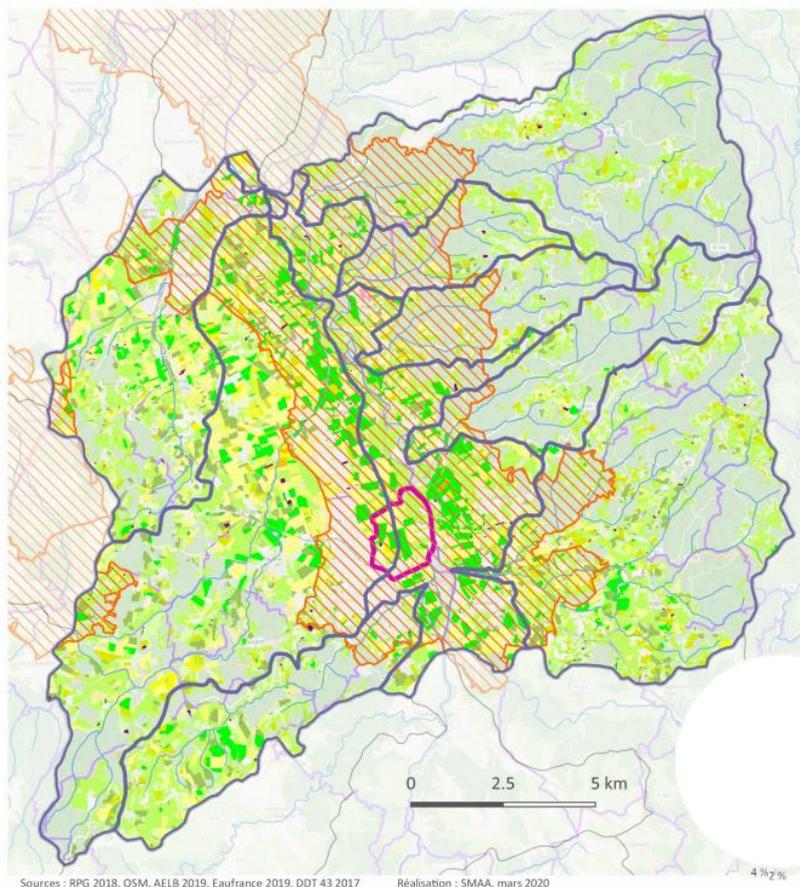


Source : juridictions financières

Misen : mission interservices de l'eau et de la nature ; EPCI : établissement public de coopération intercommunale ; SradDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; Scot : schéma de cohérence territoriale ; Plui : plan local d'urbanisme intercommunal.



Annexe 2 : Délimitation et réglementation de la ZVN du CTABA (SMAA, 2021 ; DRAAF Auvergne Rhône Alpes, 2019)



Il existe un programme d'action national qui fixe une base réglementaire commune à toutes les zones vulnérables nitrates de France, applicable depuis 2016. Celui-ci comporte 8 mesures obligatoires au titre de la Directive Européenne :

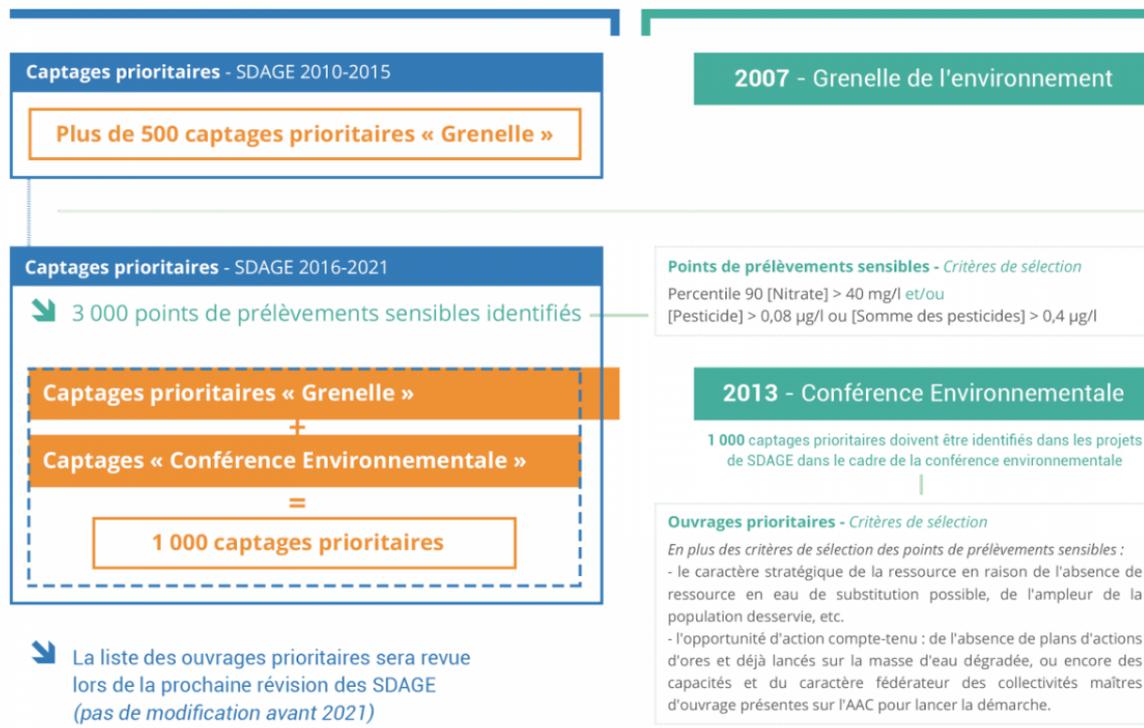
- Mesure 1 : Périodes minimales d'interdiction d'épandage
- Mesure 2 : Prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage
- Mesure 3 : Limitation de l'épandage des fertilisants azotés basée sur l'équilibre de la fertilisation
- Mesure 4 : Prescriptions relatives aux documents d'enregistrements (plan de fumure et cahier d'enregistrement)
- Mesure 5 : Limitation des quantités d'effluents d'élevage épandue par exploitation (170 kg N issus des effluents d'élevage/ha de SAU)
- Mesure 6 : Conditions particulières d'épandage des fertilisants azotés (cours d'eau, pente, conditions de sols)
- Mesure 7 : Couverture des sols en période pluvieuse
- Mesure 8 : Maintien de bandes végétalisées permanentes le long des cours d'eau et plan d'eau.

Ce programme peut être renforcé par un programme d'actions régional qui définit des mesures supplémentaires dans les ZAR ou bien les zones de captages d'eau potable dont la teneur en nitrates est supérieur à 50mg/L.



## Annexe 3 : La définitions des captages prioritaires (OiEau, 2022)

Près de 35 000 captages en France pour l'eau potable



**PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE**

1ère Direction – 4ème Bureau

**ARRETE N° 1D4-93-213**

\* Déclarant d'utilité publique les travaux de renforcement de la production d'eau potable de la ville de Brioude par création d'un champ captant au lieu-dit "Les Vigeries" – commune de Lamothe.

\* Autorisant le prélèvement d'eau dans la nappe phréatique ;

\* Etablissant les périmètres de protection autour des puits de pompage.

**LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,**

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique modifié par le décret N° 85-453 du 23 Avril 1985 ;

VU le Code des Communes ;

VU le Code Rural, notamment son article 113 ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 20 et L. 20-1 ensemble le décret N° 61.859 du 1er Août 1961 modifié par le décret N° 67.1093 du 15 Décembre 1967 portant réglementation d'administration publique pris pour l'application de l'article L 20 ;

VU la loi N° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, notamment ses articles 7 et 40, ensemble le décret N° 73.219 du 23 Février 1973 portant application des dispositions de l'article 40 de la loi ;

VU le décret N° 55-22 du 4 Janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière (article 36-2) et le décret d'application N° 55-1350 du 14 Octobre 1955 modifié (article 73) ;

VU le décret 89.3 du 3 Janvier 1989 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine ;

VU l'arrêté du 10 Juillet 1989 relatif à la définition des procédures administratives fixées par les articles 4, 5, 15, 16 et 17 du décret n° 89.3 du 3 Janvier 1989 concernant les eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales ;

VU la circulaire interministérielle du 10 Décembre 1968 relative aux périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ;

VU la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture N° 5068 en date du 17 Septembre 1974 relative à la déclaration d'utilité publique des travaux comportant la dérivation d'eaux de sources ou d'eaux souterraines ;

VU le projet d'établissement des périmètres de protection autour des puits de pompage destinés à renforcer la production d'eau potable de la ville de Brioude ;

.../...

VU le plan des lieux et notamment le plan parcellaire des terrains compris dans les périmètres de protection autour des puits de pompage ;

VU la délibération en date du 10 Avril 1992 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Brioude demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique nécessaire pour autoriser :

- \* le prélèvement d'eau dans la nappe phréatique ;
- \* la mise en place des périmètres de protection ;
- \* l'établissement de servitudes légales sur les terrains compris à l'intérieur desdits périmètres ;

VU les avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 28 Avril 1992 et 15 Mars 1993 ;

VU le dossier de l'enquête à laquelle il a été procédé du 26 Octobre au 26 Novembre 1992 conformément à l'arrêté préfectoral N° 1D4-92-403 en date du 6 Octobre 1992, dans les Communes de Lamothe et Brioude en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de renforcement de la production en eau potable de la ville de Brioude par création d'un champ captant au lieu-dit Les Vigeries, de l'autorisation de prélèvement d'eau dans la nappe phréatique et de l'établissement de périmètres de protection autour des puits de pompage ;

VU les avis favorables du Commissaire-Enquêteur et du Sous-Préfet de Brioude ;

VU le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sur les résultats de l'enquête ;

CONSIDERANT que les travaux projetés n'entrent pas dans la catégorie de ceux prévus par le décret N° 72.195 du 29 Février 1972 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

#### **ARRETE:**

**Article 1er** – Sont déclarés d'utilité publique les travaux de renforcement de la production d'eau potable de la ville de Brioude par création d'un champ captant au lieu-dit "Les Vigeries", commune de Lamothe, ainsi que l'établissement des périmètres de protection autour des puits de pompage définis à l'article 4.

**Article 2** – Est autorisé le prélèvement, par la Commune de Brioude, d'eaux dans la nappe phréatique d'un champ captant au lieu-dit "Les Vigeries", Commune de Lamothe à concurrence de 100 l/s (débit instantané maximum).

.../...

La Commune devra laisser toutes autres collectivités dûment autorisées par arrêté préfectoral utiliser les ouvrages visés par le présent arrêté en vue de la dérivation à leur profit de tout ou partie des eaux surabondantes. Ces dernières collectivités prendront à leur charge tous les frais d'installation de leurs propres ouvrages, sans préjudice de leur participation à l'amortissement des ouvrages empruntés ou aux dépenses de première installation. L'amortissement courra à compter de la date d'utilisation de l'ouvrage.

Article 3 - La Commune de Brioude devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par le prélèvement d'eau.

Article 4 - Il est établi autour du puits de pompage les périmètres de protection suivants dont le tracé est délimité sur le plan annexé :

Périmètre de protection immédiate :

Le périmètre de protection immédiate aura un rayon de 70 m. Il concerne les parcelles suivantes :

Puits 1 :

Section ZK de Lamothe en partie les parcelles N.139-140-141-142-143-144-145 ;

Puits 2 :

Section ZK de Lamothe en partie les parcelles N.135-137-138-126-128-129-131-132-133-139 ;

Puits 3 :

Section ZK de Lamothe en partie les parcelles N.122-123-124-125-126-128-129-131-132-133-135.

Le chemin des Vigeries n'est pas concerné.

Ces aires seront acquises en toute propriété par la Commune de Brioude qui devra les clôturer de façon qu'aucune divagation n'y soit possible (moutons, chiens, chevaux, vaches...). Toute activité y sera interdite en dehors de celles requises par le service des eaux.

Périmètre de protection rapprochée :

Il s'étendra jusqu'au chemin des Viviers continué par le chemin rural de Brioude soit environ une distance de 500 m de l'axe du champ captant.

A l'amont il sera limité par les parcelles N.82 et 84 de la Section AW de Brioude et N.49 et 166 de la section ZK de Lamothe.

Latéralement, par les parcelles N.82-81-80-77-76-67-68-69-70-71-74-73-72 de la section AW de Brioude et N.172-173-175-174-179-180-131-130-132-133-134-135-136-137-138-139-140 de la section AV de Brioude.

.../...

A l'aval par les parcelles 140-158-159-160-163 de la section AV de Brioude et 95-98-115 de la section ZK de Lamothe.

Sur la rive droite de l'Allier à partir de la parcelle 246, sur le périmètre du Pré Caillé, les parcelles concernées seront les suivantes : 167-168-169-170-171-172-173-174-177-178-180-184-185-186-187-188-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-224 à 246 de la section ZK de Lamothe et 148 de la section ZH de Lamothe.

Dans toute cette zone, seront interdits :

- \* l'ouverture d'excavation, d'exploitation alluvionnaire, de décharge ;
- \* tout stockage de produits polluants ;
- \* toute construction ou camping (en rive gauche) ;
- \* le moto-cross (en rive gauche).

Il sera toléré le pâturage et l'épandage d'engrais chimiques à condition de surveiller l'évolution du taux des nitrates. La municipalité devra implanter un piézomètre 50 m à l'intérieur des terres après les puits d'exploitation afin de suivre l'évolution de la concentration de la nappe en nitrates.

Article 5 – Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté, sera passible des peines prévues par le Décret n° 67.1094 du 15 Décembre 1967 pris pour l'application de la Loi n° 64.1245 du 16 Décembre 1964.

Article 6 – La Commune de Brioude est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation du projet. Les expropriations nécessaires devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera :

- d'une part publié à la Conservation des Hypothèques du Département de la Haute-Loire à la charge du Maire de la Commune de Brioude, par les soins de la commune de Brioude.
- d'autre part, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 8 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Sous-Préfet de Brioude, le Maire de la commune de Brioude, le Maire de la commune de Lamothe, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 9 JUILLET 1983



Charlène PASCAL

*Pour le Préfet*

*le Sous-Préfet,*

Signé : Jean CHARBONNIAUD



Annexe 5 : Guide d'entretien des Territoires Bio Pilotes

Guide d'entretien Territoires Bio Pilotes

Enquêté :

Date :

Question pour les REX	
Présentation de l'interlocuteur	
Présentation du territoire	Quelles productions dominantes ?
	Présence de filières pour les productions ? Des ateliers de transformation ?
	Quel portage du projet ? Comment avez-vous impliqué les élus et les agriculteurs ?
	Quelle "mentalité" des agriculteurs du territoire ?
Mise en place du projet	Quelle méthodologie a été suivie pour la mise en place du projet ?
	Quelles ont été les études préalables au développement du projet ?
	Qui avez-vous inclus dans la réflexion ?
	Quels ont été les retours de ces études ?
	Quelles délimitations pour la mise en place du projet ? Juste l'AAC ? Autour ?
	Comment avez-vous organisé la gouvernance du projet ?
	Quelles mesures ont été mises en place ?
	Si présence d'un cahier des charges, comment l'avez-vous élaboré ?
Suivi du projet	Comment effectuez-vous le suivi du projet ? Et l'évaluation ?
	Avez-vous des indicateurs spécifiques ?
	Quelle évolution du projet ? Des perspectives pour la suite ?
Résultats	Quels résultats jusqu'ici ? Au niveau de la mise en place du projet ?
	Au niveau de la qualité de l'eau ?
	Est-ce que les mesures mises en place sont pérennes ?
	Quelles mesures ont rencontré le plus de succès ?
	Quelles mesures sont les plus efficaces ?
Autres	Avez-vous des conseils, méthodologiques ou autre, sur la mise en place de ce type de projet ?
	Des écueils à éviter ?
	Les facteurs de réussite ?

# Mémo



**Gestion foncière**



**Indemnisations et aides**



**Accompagnement des agriculteurs. trices**



**Structuration de débouché**



**Communication, sensibilisation**



**A refaire**

## Les abréviations

**PPR : superficie du Périmètre de protection rapprochée.**

**Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et climatiques (MAEC)**

**CT : contrat territorial**

**AAC : Aire d'alimentation des captages**



# Fiche expérience : Lons le saunier (39)

## Sources :

L'agriculture biologique  
comme bien commun  
pour  
protéger la ressource en  
eau  
Sophie Allain  
TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Municipalité



- Le champ captant de Villevieux, bassin versant de 5400 ha
- Captage classé Grenelle
- 70% des besoins en eau de 19 000 hab
- Puits sur la commune de Villevieux

## Diagnostic agricole

Forêts : 23%

SAU : 60%

Productions dominantes : Grandes cultures, Polyculture-élevage et viticulture

Nombre d'agriculteurs dans le bassin (2018) : 61 dont 11 en bio (312 ha)

Teneurs en Nitrates : 40mg/L en 1989 et 20 mg/L en 2000 et 2011

### Infos !

Actions non agricoles notamment sur la gestion des espaces publics, la préservation des zones humides...

## Les méthodes utilisées

1990 : problème de qualité des eaux : unité curative onéreuse, choix d'actions préventives

- Dispositif d'aides financières
- Conventions agricoles et contrats avec les agriculteurs dès 1992
- Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)
  - Accompagnement du changement des pratiques agricoles
- Groupe expérimental
- Formation de groupe agricole
- Suivis
  - Structuration des débouchés
- Soutien à l'AB par les débouchés dès 2000 : Restauration collective
- Construction d'une légumerie Bio
  - Réglementation et foncier
- Servitudes relatives à l'AB dans la déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec prescriptions sur la conduite des systèmes de production sur un PPR de 220ha contre des indemnités et un objectif commun d'eau potable de qualité améliorée et sécurisée.
- Indemnités pour les agriculteurs et propriétaires
- Acquisition foncière pour baux ruraux environnementaux



## Résultats et points importants

- Baisse de Nitrates
- Stabilisation des pesticides mais problème de métabolite S-métolachlo
- Agriculteurs Bio déjà présents
- Volonté politique forte et inscrite dans le temps
- Outils industriels de transformation et structuration des producteurs

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Contact :

Marion Pavy  
marion.pavy@eaudeparis.fr

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Eau de Paris



- AAC des sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange
- 3 sources classées prioritaires et Grenelle

## Diagnostic agricole

SAU : 24 283 ha dont 25,4% en Bio (56 agriculteurs Bio)  
Productions dominantes : Grandes cultures

## Les méthodes utilisées

Développement de l'agriculture biologique et non sur l'amélioration des systèmes conventionnels (choix technique appuyé par une vraie volonté politique) 👍

- Dispositif d'aides financières
- Contractualisation d'une mesure agroenvironnementale climatique
  - Accompagnement au changement des pratiques agricoles
- Sensibilisation des agriculteurs de l'AAC à l'AB (réunion d'information, démonstrations techniques, rencontres individuelles, échanges expériences) 👍
- Accompagner techniquement les agriculteurs en conversion
- Développer l'agroforesterie
  - Structuration des filières et débouchés
- Développement des filières locales en AB (filière Luzerne par exemple)
- Structuration de groupements de producteurs locaux et création de circuits courts avec la restauration collective parisienne
  - Foncier
- Politique amiable d'achat de terres avec la SAFER pour les baux ruraux environnementaux



## Résultats et points importants

- Passage de 1,2% à 25,4% de la SAU en Bio entre 2008 et 2021 sur l'AAC
- Premiers résultats visibles sur la qualité de l'eau
  - Facteurs de réussite
- Dynamique de groupe des agriculteurs
- Partenariats avec acteurs du territoire
- Spécificité du projet autour de l'AB etc.
- Difficultés rencontrées
- Freins psychologiques forts
- AAC étendue et vulnérable
- Environnement économique très fluctuant et pas toujours durablement favorable à l'AB qui est une démarche moyen-long terme
  - Perspectives
- Appui technique et financier
- Nouvelles aides incitatives
- Consolider les filières
- Valoriser l'impact positif des actions etc.

### Infos !

Actions non agricoles sensibilisation du grand public à la protection de la ressource, préservation de la biodiversité



# Fiche expérience : Eau de Vienne

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Contact :

Lydie Blanchet  
l-blanchet@eaudevienne.fr

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Syndicat d'eau de  
Vienne - SIVEER  
CT



- Superficie des AAC : 4 695 ha

## Diagnostic agricole

SAU : 3 679ha dont 30% en Bio (16 agriculteurs)  
Productions dominantes : Grandes cultures et polyculture-élevage

D'importantes surfaces en Bio de base et bon réseau local d'agriculteurs bio et conventionnels qui travaillent ensemble

## Les méthodes utilisées

- Diagnostic de territoire
- Accompagnement du changement des pratiques agricoles
- Animation collective
- Accompagnement individuel
- Développement des échanges entre éleveurs et céréaliers
  - Structuration des filières et débouchés
- Développement des filières à bas niveau d'intrant
  - Foncier
- Convention de partenariat avec la SAFER pour constituer une réserve foncière (25% de l'AAC)
  - Actions non agricoles
- Accompagnement des collectivités vers la 0 phyto
- Un tarif vert de l'eau pour une agriculture durable



## Résultats et points importants

- Passage de 11% à 30% de SAU en AB sur les AAC
  - Facteurs de réussite
- Syndicat et animateurs reconnu
- Bouche à oreille des agriculteurs qui réussissent en bio
- Difficultés rencontrées
- Enveloppe du 2nd pilier peu stable
- Construction d'un projet global de territoire avec différentes échelles
  - A refaire
- Engagement des partenaires via CT
- Echelle d'action départemental avec un autofinancement du syndicat
- Implication des élus locaux

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Contact :

contact@ebr-collectivite.fr  
dhelle@ebr-collectivite.fr

## Le territoire et le projet



Porteur du projet : Eau du bassin rennais  
Scic (société coopérative d'intérêt collective)



75 communes qui relèvent du bassin rennais (540 000 hab)

## Diagnostic agricole

Production principale : élevage bovin lait

Infos !

Lauréat de l'appel à projet "Territoires d'innovation"

## Les méthodes utilisées

Idée des agriculteurs qui voulaient faire évoluer leur système dans un dispositif gagnant-gagnant

- Dispositif d'aides financières
- Incitation économique en 2015 de la collectivité Eau du bassin Rennais auprès des agriculteurs qui s'engagent dans la protection de la ressource en eau
  - Accompagnement du changement des pratiques agricoles
- Cahier des charges Terres de sources
- Diagnostic IDEA
- Création Scic pour travailler sur la valorisation : achète et revend les produits, organise la logistique autour de la collecte et livraison et anime les filières de production.
  - Structuration des filières et débouchés
- Développer la demande pour soutenir les efforts agricoles
- Label : local (80km autour de Rennes), Agroécologique, Juste (rémunération)
- Restauration collective
- Appels aux consommateurs avec la marque Terres de sources (en cours)



## Résultats et points importants

- L'évaluation
- Suivi par un comité scientifique composé de 14 scientifiques, qui vise à mesurer les écarts entre les objectifs et la réalité (notamment réduire de 25% les teneurs en nitrates dans les eaux d'ici 2035).
  - Perspectives
- La réplication sur d'autres territoires afin d'arriver à un équilibre dans les productions (territoires excédentaires en lait et déficitaires en fruits). Plusieurs territoires se déclarent intéressés.
- Résultats
- Les moyens humains ont beaucoup progressés grâce aux moyens financiers.
- 2022 : marché public sur 61 communes, 88 exploitations y ont répondu.
- La Société Coopératives d'Intérêt Collectif est aujourd'hui composée de 105 associés dont 70 exploitations et 5 groupements de producteurs représentant 140 exploitations.

## Sources :

L'agriculture biologique  
comme bien commun  
pour  
protéger la ressource en  
eau  
Sophie Allain  
TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet : Elus de l'agglomération  
Agglomération Seine-Eure possède la compétence production et distribution de l'eau potable



- Champs captant Hauts Prés (appro. 40 000 personnes)
- zone agricole périurbaine
- PPR : 120ha

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : grandes cultures, maraichage

SAU du PPR : 110ha totalement en BiO (8 agriculteurs : 4 céréaliers et 4 maraichers) : 100% de la SAU en BIO

## Les méthodes utilisées

Eau : ressource stratégique de bonne qualité : démarche préventive et pérenne  
Projet global autour de la biodiversité et de la continuité écologique (Agenda 21, contrat d'agglomération, PLUi)

- Action foncière et installation
- Acquisition et remembrement du parcellaire agricole
- Contractualisation pour sécuriser les agriculteurs et développer la BiO (baux ruraux environnementaux, convention Vigifoncier)
  - Accompagnement des changements de pratiques
- Accompagnement individuel
- Animation collective
  - Structuration des débouchés
- Création du pôle d'agriculture biologique des Hauts Prés (achat friche industrielle par la collectivité)
- Restauration collective et circuits de proximité
- Marque de territoire "les Hauts Prés"



## Résultats et points importants

- 100% SAU en BiO
- Création d'emplois pérennes, non délocalisables
- Création lien social
- Bonnes relations avec les agriculteurs en place
  - Contact : Pierre-Julien BAVENT  
pierre-julien.bavent@seine-eure.com

### Infos !

Développement d'activités industrielles dépendantes d'une eau de qualité (industrie pharmaceutique)

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Communauté d'agglomération de la  
Région de Chateau Thierry  
Démarches contractualisées avec  
l'Agence de l'eau de Seine-Normandie



- 87 communes concernées
- 54 400 hab.

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Viticulture, grande culture,  
polyculture-élevage

SAU : 52 323 ha. dont 1079 ha en bio (38 exploitations) soit  
2% de la SAU (Agreste 2020)

## Les méthodes utilisées

2002 : volonté d'agir en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de  
l'amélioration de l'eau (aspect quantitatif)

- Action foncière
- Installations maraichages BiO sur terres communales (baux ruraux  
environnementaux)
  - Accompagnement des changements de pratiques
- Actions d'information et de promotion en faveur de l'AB
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Démarche de labellisation BiO "Territoire BiO Engagé" pour les communes
  - Structuration des débouchés
- Promotion des produits locaux sur le territoire : plateforme locale d'achat en  
ligne
- Outil "ouacheterlocal" pour une promotion des circuits courts



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite avec notamment le PAT
- Dynamique autour du BiO
- Continuer la communication et la sensibilisation des consommateurs pour créer la demande
- Difficultés : collectivité n'a pas la compétence sur la restauration collective
- Circuits de commercialisation locaux peu BiO en raison des prix
  - Contact : Hana KACEM  
hana.kacem@carct.fr

Infos !

Démarche PAT lauréate  
de l'appel à projet du  
Programme National  
pour l'Alimentation  
2022-2023

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Communauté  
d'agglomération de  
GrandAngoulême



- 38 communes
- 146 500 hab.
- Amont du bassin d'alimentation de captage de Coulonges Saint Hyppolyte, Charente Maritime
- Zone de forte vulnérabilité pour la qualité de l'eau potable

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Grandes cultures, vignes (Ouest)

SAU : 25 825ha dont 1 579 en BiO (49 exploitations) 6% de la SAU

## Les méthodes utilisées

- Appui à l'installation et la transmission
- Evènement installation
- Espace test maraîcher
- Convention cadre avec la SAFER : étude diagnostic du foncier public agricole disponible pouvant être remobilisés
  - Accompagnement des changements de pratiques
- Collectif agroforesterie et démarche Vitirev (accompagner les changements de pratiques viticoles), travail sur les leviers de développement de l'agroforesterie
- Coopérations bilatérales : signatures de convention avec acteurs contribuant au développement d'une agriculture alternative (LPO...)
- Cofinancement des diagnostics agricoles et des plantations de haies avec le département
  - Structuration des débouchés
- Projet "Dock de légumes" pour la structuration d'une filière maraîchère BiO en Charente : collectif de maraîchers et travail sur des débouchés communs via la restauration collective.
- Marché d'intérêt local : étude d'opportunité d'un lieu de vente de gros
  - Communication, sensibilisation
- Réseau Bien Manger à l'école
- Adhésion au réseau 1+BiO, possibilité de certification Ecocert des communes
- Public étudiant : service de livraison de paniers légumes locaux à prix réduit, atelier cuisine...



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite : un soutien politique important
- Plusieurs années d'expérience et de travail relationnel pour légitimer l'action de l'agglomération
- Difficultés à assurer des débouchés réguliers à travers la restauration collective
  - Contact : Flora QUARANTIN  
f.quarantin@grandangouleme.fr

Infos !

Lauréate du concours  
Victoires des cantines  
rebelles 2022

**Sources :**

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Syndicat mixte des  
Vallées de l'Orb et du  
Libron (SMVOL)



- 90 communes
- 185 000 habitants
- 3 zones de captages prioritaires, démarche "aire d'alimentation de captages"

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Viticulture

SAU : 2 988 ha dont 2 000 jouant un rôle dans la qualité de l'eau, 950 ha en BiO (35 exploitations BiO) soit 45.7% de la SAU prioritaire en BiO en 2016

### Infos !

Présence sur le territoire de l'AOP Faugères (appellation viticole)  
Actions non agricoles  
Communes labellisées "Terre saine"

## Les méthodes utilisées

Reconquête de la qualité de l'eau dans les captages d'eau potable

- Aides financières
- Soutien financier de l'Agence de l'Eau
- Reconnaissance de l'AOP comme opérateur économique par le SMVOL -> possibilité de contracter des MAEC
  - Accompagnement des changements de pratiques
- Animation agri-environnementale (monter dossier MAEC, proposer des formations...)
  - Communication, sensibilisation
- Poste "communication" au sein du syndicat



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite : ne pas focaliser sur le BiO mais aussi sur l'amélioration des pratiques (HVE)
- Engagement des collectivités pour montrer le partage des efforts aux viticulteurs
- Difficultés à gagner la confiance des viticulteurs
- Lourdeur administratives des programmes d'aides
  - Contact : Flora QUARANTIN  
f.quarantin@grandangouleme.fr

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Syndicat des eaux et  
de l'assainissement  
d'Alsace-Moselle  
(SDEA)



- 3 captages du Piémont vosgien du SDEA sont classés "captages prioritaires" avec le Grenelle de l'environnement
- 1 captage prioritaire au sens de la conférence environnementale 2013

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Grandes cultures, vignes (Ouest)

SAU : 25 825ha dont 1 579 en BiO (49 exploitations) 6% de la SAU

## Les méthodes utilisées

2002 : alerte par les forts taux de nitrates sur plusieurs captages d'eau potable

- Action foncière
- Veille foncière autour des captages
- Accompagnement des communes dans la gestion des baux ruraux
- Echanges pour localiser les cultures favorables à proximité des captages
- Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales
- Construction d'outils financiers (Paiements de Services Environnementaux)
  - Accompagnement des changements de pratiques agricoles
- Formations Certiphyto
- Démarche de dialogue territorial via le financement de l'Agence de l'Eau (Elus, agriculteurs, partenaires locaux... Résultat : Douzaine de fiches actions)
  - Structuration des débouchés
- Deux études sur les filières
- Réponse commune aux Appels à manifestation d'intérêt diffusés par la région Grand Est et l'Agence de l'eau
- Développement de diverses filières



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite : une forte présence sur le terrain, une presse locale qui fonctionne
- A refaire : co-animation SDEA et Chambre d'agriculture, s'afficher en binôme auprès des agriculteurs.
- Difficultés de la forte présence du maïs
- Délégation de la compétence en matière de restauration collective
  - Contact : Ludovic Boise  
ludovic.boise@sdea.fr

### Infos !

Actions non agricoles de sensibilisation  
Syndicat au départ moteur puis pivot et privilégie concertation entre acteurs

# Fiche expérience : Les captages des collines sous-vosgiennes (67)

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Syndicat des eaux et  
de l'assainissement  
d'Alsace-Moselle  
(SDEA)



- Captages de Mommenheim (Nord de strasbourg) : 48 communes, permet de desservir 33 000 habitants en eau potable
- Bassin d'alimentation des captages en cours de définition, 6 000ha.

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Polyculture-élevage,  
principalement vaches laitières.  
assolement : 45% maïs, 25% céréales et 22% prairies

SAU sur les zones de captages : 2 200 ha, 3 conversion vers l'AB

## Les méthodes utilisées

2002 : alerte par les forts taux de nitrates sur plusieurs captages d'eau potable

- **Action foncière**
  - Veille foncière autour des captages
  - Accompagnement des communes dans la gestions des baux ruraux
  - Echanges pour localiser les cultures favorables à proximité des captages
  - Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales
  - Construction d'outils financiers (Paiements de Services Environnementaux)
  - Acquérir du foncier dans le cadre des Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers
  - Intégrer la protection de la ressource en eau dans les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)
    - **Accompagnement des changements de pratiques agricoles**
- Sensibilisation aux bonne pratiques
- Groupe technique "eau et agriculture" pour mutualiser les retours d'expériences
  - **Structuration des débouchés**
- Deux études sur les filières
- Collecte de lait non OGM
- Opportunités de la restauration hors domicile (RHD)



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite :  
Présence continue sur le terrain pour favoriser la confiance des acteurs
- A refaire : Rôle d'un médiateur externe pour les dialogue inter-acteurs.
- Difficultés de la forte implication des acteurs agricoles sans résultats positifs sur la qualité de l'eau
- Pas de possibilités d'indemnisation des agriculteurs mettant en œuvre des pratiques pour préserver la qualité de l'eau.
  - Contact : Magalie KRAEMER  
magali.kraemer@sdea.fr

### Infos !

2 des 7 puits en 2006 ont cessés d'être exploités pour l'eau potable dû aux niveaux de pollution (nitrates et pesticides)  
Actions non agricoles

# Fiche expérience : Plaines et Vallées de Niort (79)

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Service des eaux du  
Vivier



- 24 communes, 90 000 habitants desservis

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Grandes cultures, polyculture-élevage

SAU sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) : 23 996 ha, dont 4 000 ha en AB et conversion soit plus de 16% de la SAU en BiO (2019)

Bassins d'alimentation interceptant le parcellaire de 400 exploitations agricoles

Infos !

Dispositif Régional  
Re-sources  
Formalisé dans un CT  
"pollutions diffuses"

## Les méthodes utilisées

Dégradation de l'eau et de la biodiversité : pressions azotées, des pesticides, pertes d'habitats. Divers projets pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau et des milieux. Une solution est de diminuer ces pressions de pollution et de dégradation via le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

- Aide financière
  - Mobilisation d'outils financiers de Plan de Développement Rural et Régional et des fonds du second pilier de la PAC
- Action foncière
  - réflexion sur la maîtrise du foncier
  - Accompagnement des changements de pratiques agricoles
- Mise en place d'expérimentation
- Accompagnement technique individuel des agriculteurs
- Accompagnement collectif
- Accompagnement des porteurs de projets de maraichage BiO
- Animation adaptées aux contrats territoriaux
- Portage du dispositif Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et climatiques (MAEC)
- Plan BiO
  - Structuration des débouchés
- Place importante de l'innovation (développement de filières, marque de territoire)



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite : effet boule de neige de producteurs BiO reconnus techniquement de plus en plus nombreux
- Filière structurée déjà existante pour les grandes cultures et filières locales bien présentes
- Difficulté des freins psychologiques sur un territoire de grandes cultures
- Mesures de protection de l'environnement vécues comme contraintes par les agriculteurs.
  - Contact : Cédric BILLY  
cedric.billy@eaux-du-vivier.fr

### Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

• Contact :  
Xavier Antoine  
xavier.antoine@auxerre.com



## Le territoire et le projet

Porteur du projet :  
Communauté de l'Auxerrois  
1998 l'Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce, qui regroupe élus, représentants du monde agricole et consommateurs.



- Trois captages principaux, tous prioritaires :  
Captage de la plaine de Saulce, de la plaine des Isles et des Boisseaux
- 29 communes, 70 182 habitants

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Céréales et oléo protéagineux (72% de la SAU) prairies : 12%.  
15,9% de la SAU en BiO en 2020  
352 exploitations avec au moins une parcelle dans le périmètre de l'Agglo

### Infos !

Temps de transfert de l'eau : 1 à 25 ans  
A refaire : ne pas focaliser sur la préservation de l'eau mais sur la production de denrées

## Les méthodes utilisées

30% des parcelles cultivées ( 7 000 ha) sont sur une aire d'alimentation de captages. Problème de qualité d'eau dû aux nitrates et aux produits phytosanitaires. L'amélioration de l'eau est donc intimement liée à la (re)diversification de l'agriculture.

- Action foncière
  - 2018 : convention avec la SAFER pour faciliter la mise en réserve des parcelles sur des zones à enjeux eau potable : objectif de regroupement foncier pour créer une réserve foncière pour la communauté (bail rural environnemental assis sur le cahier des charges de l'AB)
  - 2023 : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles en AB
- Accompagnement des changements de pratiques agricoles
  - Comprendre les mécanismes du changement - études sociologiques, étude des profils des agriculteurs
  - Favoriser les échanges entre Bio et Non Bio
  - Accompagnement individuels techniques et personnels
  - Soutenir l'expérimentation et réfléchir à une aide financière pour les producteurs en conversion
  - Animation Bio
  - GIEE agriculture de conversion des sols
- Structuration des débouchés
  - Créer des conditions économiques favorables en structurant des filières et en assurant la valorisation des productions bio locales
  - Etudes technico-économiques pour les filières Bio locales, soutien financier de l'OFB
  - Construction d'un PAT : rapprocher l'offre et la demande
  - Restauration collective : Manger Bio Bourgogne Franche comté a remporté l'appel d'offre : producteurs bio et locaux qui fournissent la restauration collective de 110 établissements publics de Nord Bourgogne
  - Communication, sensibilisation
  - Exposition itinérante sur l'eau
  - Film sur l'eau et l'AB "Chemin de terre et d'eau : le bio naturellement"
  - Site internet, journal bi-mensuel et réseaux sociaux



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite :  
Implication stable politique
- Difficultés : absence de noyau d'agriculteurs en AB sur zone de captage

### Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB  
Professionnels.ofb.fr  
OFB

Contact :  
Christophe PUAUD  
cpuaud@choletagglomeration.fr

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Agglomération du  
Choletais (AdC)



- AAC de Ribou (Eau de surface -barrages), zone de protection de 13 975ha
- AAC de la Rucette (eau souterraine), zone de protection 925 ha

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Polyculture élevage

SAU :

- AAC Ribou : 10 693 ha dont 22,6% en Bio (38 exploitations)

Forte pression agricole et non agricole : importantes concentrations en pesticides et en Carbone Organique Total (COT) lié à l'eutrophisation et aux excès de matières nutritives dans le lac réservoir (Nitrates et Phosphore)

- AAC de la Rucette : 895 ha dont 11,29% en Bio (2 exploitations)

vulnérabilité caractérisée par des concentrations excessives en pesticides et en matières en suspension (MES), forage mal conçus ou defectueux .

-> Deux captages classés prioritaires par SADGE

## Les méthodes utilisées

- **Protection des captages**
- Périmètres de protection des captages
- Plans d'actions : démarche volontaire et réglementaire "zones soumises à Contraintes Environnementales"
- **Accompagnement aux changements de pratiques**
- Faciliter l'accès des agriculteurs conventionnels aux dispositifs de conversion (pass'Bio et suivi Bio) : prise en charge à 100% des diagnostics
- Accompagner techniquement les agriculteurs en Bio ou en conversion
- Favoriser la transmission de fermes Bio
- Accompagner les porteurs de projet AB à l'installation
- MAEC
  - Succès important auprès des agriculteurs
  - 28 souscrites au total
- **Action foncière**
- Acquisition des hectares du Périmètre rapproché sensible
- Bail Rural à clauses environnementales
- **Structuration des débouchés**
- Développer les filières de valorisation locale des produits de l'AB
- Structurer une filière biologique locale
- Accompagnement individuel et personnalisé en cuisine sur place
- Accompagnement collectif en cuisine satellite (interconnaissance des acteurs en restauration collective, comment s'approvisionner Bio)
- **Communication sensibilisation**
- Valorisation de l'AB auprès des habitants et du grand public



## Résultats et points importants

- Facteurs de réussite :  
Volonté des élus et du monde agricole
- Débouchés proches (centre urbain)
- Difficultés : contexte national peu favorable à l'AB et difficile de faire émerger une filière viande biologique locale car peu de valorisation des viandes "haut de gamme"

## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB

Contact :  
Marion RENAUD  
marion.renaud@ca3b.fr

## Le territoire et le projet



Porteur du projet :  
Communauté  
d'agglomération Bourg  
en Bresse (CA3B)



- 71 communes
- 134 000 habitants
- Zones de captages prioritaires de Péronnas et de Lent

1

## Diagnostic agricole

Productions dominantes : Polyculture-élevage, volailles de Bresse  
SAU : 84 000 ha dont 2 048 ha en bio (47 exploitations - 2.7% SAU en Bio)

### Infos !

Schéma agricole et alimentaire :

- Production
- Alimentation
- Education
- Territoire

## Les méthodes utilisées

Démarches déjà existantes : Eau, Agriculture et Territoire (EAT) : regroupe les initiatives autour de l'AB, l'animation autour des captages prioritaires de Péronnas et Lent

- **Accompagnement des changements de pratiques agricoles**
- Clé d'entrée sur la préservation de la ressource en eau
- Bio & Eau : un programme de sensibilisation à l'AB -> sur 4 territoires test dont Bourg en Bresse, programme d'animation à l'AB dans le but de préserver la qualité de la ressource en eau
  - Rencontre individuelle et utilisation d'un diagnostic qualitatif et sociologique
  - Journées terrains
  - Recueil des freins et motivations à un passage en Bio
  - Enquêtes auprès des opérateurs économiques
  - Diffusion newsletter
  - Travail avec l'enseignement agricole
    - Tout en partenariat avec les structures agricoles locales (Chambre d'agriculture, ADABio, FD CUMA, Lycée agricole des Sardières, syndicats des rivières locaux)
- Programme d'animation des captages prioritaires
- Autres actions en convention avec des structures locales
  - Accompagnement des restaurations collectives face aux enjeux de la loi Egalim
  - Accompagnement des structures sociales vers la mise en place de défi "alimentation positive" auprès d'un public précaire
  - Travail sur la transmission et l'installation des exploitations
  - Développement des haies bocagères
  - Valorisation et développement de l'AOP Crème de Beurre de Bresse
  - Sensibilisation des scolaires
  - Accompagnement des agriculteurs en difficultés
  - Lancement PAT
- **Structuration des débouchés**
- Dans le cadre du PAT : structuration des filières essentielles : "Soutien à la structuration de filières locales comme maillon entre production et consommation"
  - **Communication, sensibilisation**
- Mise en lien entre agriculteurs et les scolaires à travers un catalogue d'intervention appelé "Tablo'vert"
- Intervention régulière au sein de classes de lycée agricoles
- Animation du réseau de producteurs, artisans, restaurateurs et entreprises agroalimentaires locaux : Etik'table



## Sources :

TerritoiresBio.fr  
FNAB  
• Contact :  
Marion RENAUD  
marion.renaud@ca3b.fr

## Gouvernance

- Acteurs agricoles
    - Chambre d'agriculture de l'Ain
    - Association Développement de l'AB
    - Centre de développement de l'Agroécologie CDA
    - Fédération départementale des CUMA
  - Collectivités
    - Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
    - Ville de Bourg-en-Bresse
  - Experts et organismes publics
    - Syndicat d'eau du bassin
    - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
    - Direction départementale des territoires
    - Lycée agricole des Sardières
  - Population et associations
- COPIL (Chambre et CA3B) qui se réunit 1 à 2 fois par an

## Elements financiers

- Aides publiques
  - Agence de l'Eau Méditerranée Corse
  - PAEC (Projet Agro-environnementaux et climatiques)
  - Mobilisation de fonds LEADER en fonction des projets mis en place
- Fonds propres
  - 1,2 millions d'euros dédié à l'Agriculture et à l'Alimentation, issus d'une délibération cadre actant cette enveloppe pour 2019-2021
  - Lancement d'appel à projets de 200 000€ en 2020 pour l'accompagnement de projets alimentaires

## Résultats et points importants

- Les résultats
  - + 55% d'exploitations en AB entre 2012 et 2017 sur le territoire
  - 7 conventions partenariales vectrices d'actions multi-partenariales
  - Mobilisation d'un consortium d'acteurs réunissant jusqu'à 50 structures différentes sur la construction du schéma agricole et alimentaire
- Difficultés rencontrées
  - Mobilisation des filières
  - Convictions agricoles difficiles à faire bouger et freins psychologiques forts
- C'est à refaire
  - Le diagnostic sociologique mené a permis de soulever les freins au passage à l'AB, permet de s'appuyer sur des résultats pour construire des actions
  - Co construction du schéma agriculture-alimentation permet de créer une synergie entre les acteurs locaux
- Facteurs de réussite
  - Appui politique
  - Actions complémentaires entre les différentes structures agricoles du territoire
  - Schéma agricole et alimentaire intégré dans le projet de territoire de la CA3B et voté à l'unanimité
  - Utilisation de méthode participative
- Perspectives
  - Mise en place PAT avec mise en lien producteurs et restauration collective
  - Activer le levier des filières
  - Renouvellement fort des générations

## Sources :

Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole

## Le territoire et le projet ;



Porteur du projet : Société générale des eaux minérales de Vittel (Nestlé)  
partenaire : chercheurs de l'INRA



Impluvium Vittel-contrex

## Diagnostic agricole

50% des terres consacrées à l'agriculture (2010)  
Polyculture élevage  
Praires permanentes majoritaires .  
Maïs et colza : 10% de la SAU.

## Les méthodes utilisées

- Recherche action pour concilier protection de la qualité de l'eau et activité agricole
- Le foncier
- Le rachat des terres agricoles avec l'appui de l'aménagement foncier rural des Vosges (SAFER)
- Menace de rachat
- L'accompagnement aux changements de pratiques
- La définition de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement via le financement d'une recherche-action
- La contractualisation avec les agriculteurs volontaires
- Elaboration cahier des charges des bonnes pratiques agricoles (suppression de la culture de maïs, chargement limité sur pâture à 1UGB/ha, interdictions des produits phytosanitaires, fertilisation raisonnée assurée en priorité par les déjections animales compostées, mise en place de rotation de culture à base de luzerne)
- Création de filiale
- Agrivair : prise en charge des relations avec les agriculteurs (directeur : ancien de la Chambre d'Agriculture et travaille avec les chercheurs de l'INRA)
- Aides financières
- En contrepartie du CC, soutiens matériels et financiers : aides aux changements de pratiques sur 7ans, investissement matériels, prise en charge des effluents d'élevage, accès aux terres agricoles détenues par agrivair;

## Résultats et points importants

- Création de tensions
- Négociation des grosses fermes possibles avec SGEMV et non pour les plus petites exploitations : sentiment d'injustice parmi les agriculteurs, accentuant les concurrences

Infos !

Role majeur de l'industrie



# Fiche expérience : Ville de Munich

## Sources :

L'approvisionnement  
en eau potable de la  
ville de Munich  
Phillipe Pointereau

## Type de Projet



Société des eaux  
privée mais  
propriété  
exclusive de la  
collectivité



Objectifs du projet :  
obtenir des eaux non  
traitées d'excellente  
qualité



- Vallée de Mangfall  
(6000 ha)
- Population  
desservies : 1,3M  
d'hab. - 100M de  
m<sup>3</sup> en 2010

## Diagnostic agricole

Forêts : 49%  
SAU 37,5% - polyculture élevage laitier extensif : 93% prairie,  
7% en cultures (Maïs, blé, triticale, colza). 86% en AB  
220 agriculteurs et 150 en contrats  
Teneur en Nitrates : dépassements ponctuels des 40mg/L  
en 1980 - 8-10mg/L en 2010

### Infos !

Aujourd'hui, impossible  
de racheter des terres  
pour les boisées : trop  
fortes tensions  
Intervention dans tous  
les maillons du bio

## Les méthodes utilisées et Résultats

- Le foncier
- Acquisition des terres agricoles du bassin hydrographique du Mangfall :  
terrains boisés pour créer un filtre naturel
  - Encouragement à l'AB (de la production à la consommation)
- Délimitation d'un périmètre de protection des captages avec des zones à  
convertir au bio
- Aides financières (subventions) et techniques (municipalité finance  
intégralement les premiers conseils par les asso et les contrôles annuels)
- Les agriculteurs doivent adhérer à l'association de leur choix
- Aide municipale versée pendant 18 ans (281 €/ha les 6 premières années puis  
230€/ha) en plus des aides d'états dans le cadre des programmes  
agroenvironnementaux
- Pour les agriculteurs ne rentrant pas dans le cahier des charges pour  
l'élevage mais qui remplissent tous les autres critères : aide de 137€/ha par  
an.
- Aide sur l'intégralité des parcelles si au moins une partie sur le périmètre de  
protection
  - Sensibilisation (personnes référentes et rôles des associations)
  - Soutien des débouchés

## Les résultats

Taux de nitrates à 8mg/L en moyenne  
Métaux lourds à l'état de trace  
Teneurs en pesticide toutes <0,00003mg/L

## Actualités

En 2012, la totalité de la Surface Agricole Utile (SAU) sur les captages est  
convertie en agriculture biologique. Le programme de soutien à l'AB coûte environ  
750 000 €/an à la ville, soit moins de 0,01 €/m<sup>3</sup> d'eau distribué, un coût bien  
inférieur à celui d'une usine de dénitrification (0,27 €/m<sup>3</sup> distribué en moyenne)



## Annexe 7 : Guide d'entretien agriculteurs

Enquêté :

Date :

Introduction :

Bonjour, merci d'avoir accepté de faire cet entretien. Le but de ce projet est d'avoir un retour des différents acteurs du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » faisant parti du contrat territorial Affluents Brivadois de l'Allier. C'est un entretien pour une simple étude d'opportunité du projet, afin de voir sous quelles conditions, si possible, ce projet pourrait voir le jour. C'est un temps d'échange et une opportunité de récolter vos avis, vos motivations et vos inquiétudes vis-à-vis de ce projet.

Thème	Question générale	Questions plus précises	
Présentation	Pourriez-vous présenter l'exploitation	Les productions	
		Production sous signe de qualité ?	
		Les débouchés ?	
L'eau	Gestion de l'eau sur l'exploitation	Irrigation ?	
		Rotation de culture ?	
		Cultures adaptées ?	
	Problématique autour de l'eau	Qualité	
		Quantité	
Le changement	Avez-vous tendance à expérimenter de nouvelles pratiques sur l'exploitation ?	Inquiétude ?	
		Un changement qui a fonctionné	
		Les motivations au changement	
		Suivez-vous des formations ?	
L'insertion territoriale	Echanges avec les pairs	Vos retours sur les changements déjà effectués	
		Faites-vous parti d'un groupement d'agriculteurs ?	
		L'objet de ces groupements ?	
Le projet	Intérêt pour le projet	Echangez-vous avec des agriculteurs en AB ?	
		Pourriez-vous faire partie d'un projet de ce type ?	
		Les freins	
	Quelles conditions à l'adhésion au projet	Les motivations	
		Quels indicateurs à mettre en place pour ce type de projet ?	
	Impacts	Impacts	Les impacts selon vous, d'un projet comme celui-ci ?
Le rôle de la restauration collective ?			
L'agriculture biologique	La vision	Quelle est votre vision de l'AB ?	
		Quelle est la vision de vos proches, de votre entourage ?	
		Quelle évolution de l'AB selon vous ? Quels débouchés ?	
	Déterminants à la conversion	Déterminants à la conversion	Des démarches pour la conversion en Bio ?
			Des journées de formation ?
			Des motivations pour le passage à la bio ?



Annexe 8 : Guide d'entretien restauration collective

Distributeurs restaurateurs			
Thème	Question générale	Questions plus précises	
Présentation	Pouvez-vous présenter l'établissement	Quel type d'établissement ?	
		Combien de personnes y travaillent ?	
		Quel rayonnement de l'établissement	
		Combien de repas par jours ?	
		Quel type de gestion ?	
		Le cout d'un repas moyen ?	
La cuisine	Quel type de repas cuisiner-vous	Quelle catégorie de cuisine ? (Centrale, satellite, sur place ?)	
		Un repas type ?	
		Quelle préparation des repas ? (Surgelé, en boîte, frais...) si satellite, liaison chaude ou froide ?	
		Fréquence de distribution des produits frais (légumes, fruits, produits laitiers...)	
			La majorité des fruits et légumes sont frais, surgelés ?
	L'organisation	Connaissez-vous et respectez-vous la loi EGALIM ?	
		% de produits Bio ? De produits dits durables ?	
		Si non, quels sont les freins ?	
		Présence d'une légumerie ?	
			Repas végétarien ?
Approvisionnement	Grossiste, Agriculteurs locaux, artisans locaux, épicerie locale, plateforme locale, GMS, groupement d'achat ?		
	Pour quel type de produits ?		
La sensibilisation	Les cuisiniers	Les cuisiniers ont-ils une demande sur des formations ou autre ?	
		Sont-ils sensibles à la qualité des produits ?	
		Sont-ils sensibles aux questions autour de la ressource en eau	
		Pratique pour limiter le gaspillage ?	
	Les élèves (ou autre consommateur)	Sensibilisation à la qualité et à l'équilibre de l'assiette ?	
		Sensibilisation au rôle de l'agriculture dans la production de leur nourriture ?	
		Sensibilisation aux enjeux autour de l'eau ?	
		Sensibilisation sur les questions de gaspillage alimentaire ?	
Le projet	Intérêt pour le projet	Pourriez-vous faire partie d'un projet de ce type ?	
	Quelles conditions à l'adhésion au projet	Les freins ?	
		Les motivations ?	
		Quels indicateurs à mettre en place pour ce type de projet ?	
	Impacts	Les impacts selon vous, d'un projet comme celui-ci ?	
Le rôle de la restauration collective et des autres distributeurs ?			



## Annexe 9 : Tableau des mesures recensées dans les retours d'expériences

Fondateur	Indémnisation et aides	Accompagnement au changement de pratiques	Structuration de débouchés	Communication, sensibilisation	Action non agricole	Outil
DUP : prescription sur la conduite des systèmes	Conventions et contrats agricoles	Groupe expérimental, groupe technique pour mutualiser les expériences	Lien avec le département pour le plantage de haies	Soutient à l'AB dans les débouchés via Restau.CO	Accompagnement des collectivités vers le O phyto	Agenda 21
Acquisition foncière et mise en place de baux ruraux enviro	MAEC	Formation pour élus, agriculteurs, responsable de cuisine), journée terrain	Animation agri-environnementale	Adhésion au réseau 1+Bio	Tarif vert de l'eau ?	CT
Politique amiable d'achat de terres avec la SAFER, convention SAFER	Incitation économique si engagement dans une démarche de protection de la ressource en eau	Suivis technique des exploitations, démonstration technique pour les exploitations, technique sur des aspect très précis	Démarche de dialogue territorial	Certification Ecocert des communes		Contrat d'agglomération
Utilisation du droit de préemption sur les AAC	Lien avec les AOP, valorisation et développement	enquête auprès des opérateurs économiques	Accompagnement porteur de projet, autour de l'installation et la transmission	Service de livraison de produits locaux à prix réduit		PLUI
Acquisition et remembrement parcellaire	Construction d'outils financiers PSE	Echanges d'expériences entre agriculteurs (éleveurs-céréaliers)	Etudes des profils des agriculteurs, diag. Quali et sociologique	Atelier Cuisine		Mesures réglementaires : DUP, ZSCE
Installation producteurs (maraichage) sur terres communales : baux	Outil financier Plan de Développement Rural et Régional et des fonds du second pilier de la PAC	Développement agroforesterie	Echanges bio et non bio	Création d'un label (restaurateur, producteur, transfo etc)		
Evènement installation	Soutien matériel et financier	Diagnostic de territoire	GIEE agriculture et conversion des sols	Exposition itinérante sur l'eau		
Espace test maraicher	aides financières et techniques	Mise en place d'un nouveau cahier des charges pour l'agriculture : production ET transformation	Faciliter l'accès aux dispositifs de conversion	Journal, réseaux sociaux, site internet, newsletter		
Etude diagnostic du foncier public agricole pouvant être mobilisé	Aides municipale	Diagnostic IDEA des exploitations	Animation autour des captages	Valorisation de l'AB auprès des habitants et du grand public		
Veille Foncière		Structuration de la logistic de collecte, livraison, vente (SCIC)	Trouver les savoirs faire du territoire et travailler à partir de là	Intervention auprès des établissements scolaires		
Echange pour localiser les cultures favorables à proximité des captages		Suivi individuel des exploitants	Despécialisation des territoires et des exploitations			
Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales		Accompagnement collectif des exploitations	Co-construction du plan d'action			
Intégrer la protection de la ressource en eau dans les PLUI		Action d'information et de promotion en faveur de l'AB				
Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles en AB		Coopérations bilatéral : signature de convention avec acteur contribuant au dev. d'une agriculture alternative				
Acquisition foncière par la collectivité : gestion régle et choix des pratiques, BIRE		Labellisation des communes (?) "territoire Bio engagés"		Construction d'un PAT		
				Accompagnement de la restauration collective individuel et collectif		
				Formation du personnel de cuisine		

## Terres de Sources



### Terres de Sources, c'est quoi ?

- Terres de Sources est le **projet de territoire visant la transition agro-écologique et alimentaire du Bassin Rennais**. Il est à l'initiative de la collectivité Eau du Bassin Rennais, le syndicat de production d'eau potable qui fournit l'eau potable aux 550 000 habitants de son territoire, regroupant 75 communes autour de Rennes. Il est un outil au service des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) des 8 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) partenaires dont Rennes Métropole.
- Terres de Sources est aussi le **label** permettant de reconnaître les produits alimentaires et non alimentaires provenant de matières premières agricoles issues d'exploitations certifiées s'engageant en faveur de l'eau et plus globalement de l'environnement.
- Terres de Sources est également la **Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)** destinée à gérer le bien commun qu'est l'eau via la commercialisation de produits agricoles issus des exploitations labellisées. Elle est composée pour le moment de 105 associés (70 exploitations agricoles et 5 groupements de producteurs représentant en tout 140 exploitations, 18 entreprises agro-alimentaires, 7 collectivités, 7 associations, 2 partenaires financiers, 1 salarié).

### Quel est l'historique de Terres de Sources ?

- Dans le cadre de la protection des ressources en eau du Bassin Rennais, des agriculteurs ont exprimé leur souhait d'une **valorisation économique de leurs productions** en l'échange de leur engagement à faire évoluer leur système de production. Les exemples allemands de Munich et Augsburg ont été inspirants.
- Pour aller dans ce sens, la **commande publique** pour la restauration collective a été ciblée comme un moyen privilégié pour développer les filières de production. Cependant le code de la commande publique **interdit ce que l'on appelle « le localisme »**, c'est-à-dire de privilégier le territoire d'origine des produits.
- Avec les experts des marchés publics de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a trouvé la façon de présenter les marchés publics pour ce faire. C'est le point de départ de Terres de Sources, avec la **première concrétisation du concept** pour l'approvisionnement de la restauration scolaire de la Ville de Rennes **en 2015**.

### Les aires d'alimentation des 17 captages du Bassin Rennais

- Les aires d'alimentation en eau potable du Bassin Rennais totalise une **grande surface : 1 500 km<sup>2</sup>**, dont 120 000 ha de surfaces agricoles, où se situent près de 2 000 exploitations.
- Ces aires sont principalement situées en **dehors du périmètre administratif** du syndicat de production d'eau potable :
  - 1 au nord-est de Rennes, autour de Fougères, secteur important de production laitière,
  - 1 à l'ouest de Rennes, où l'agriculture est tournée vers la production laitière, porcine et avicole.
- Les 17 captages produisent 25 millions de m<sup>3</sup> à partir de ressources très majoritairement à 80% superficielles (retenues et rivières), à côté de petites ressources souterraines.
- Si la **dégradation de la qualité de l'eau** a été observée au fur et à mesure à partir des années 1970 pour atteindre un maximum en 1995, la politique de protection des ressources initiée depuis a permis de réduire très sensiblement les teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires (réduction de la teneur en nitrates de 70 mg/l à 45 mg/l des drains du Coglais par exemple). Les valeurs restent cependant encore élevées aujourd'hui.

### L'innovation dans la commande publique

- Les marchés publics de fournitures ne permettant pas de cibler un territoire géographique pour les achats, l'idée a été d'élaborer des **marchés publics de prestation de services**.

- Le marché public de prestation de services « protection des ressources en eau potable » ne rend éligible que les agriculteurs situés en amont des captages, ayant une influence sur la qualité de l'eau.
- La prestation de services est associée à un **cahier des charges** visant une démarche d'amélioration des pratiques des exploitations agricoles.

### Les marchés publics de prestation de services

- 2015** : premier marché lancé par la ville de **Rennes** pour sa restauration collective (10 000 repas/jour). **3 agriculteurs en vente directe** sont retenus pour une durée de **3 ans** (2 producteurs porcins et 1 producteur laitier)
- 2017** : renouvellement de l'expérience. **14 nouvelles communes** rejoignent le groupement. **20 agriculteurs** répondent au marché d'une durée de **4 ans**, dont 8 inscrits dans des **filières longues**.
- Un 3<sup>e</sup> marché, regroupant **61 communes**, pour lequel **88 exploitations** ont répondu via la SCIC et un autre prestataire a été attribué fin 2022.
- Les marchés de prestation de services sont **complémentaires aux marchés de fournitures**.

### Le groupement de commandes

- Ces marchés publics sont gérés par un groupement de commandes de collectivités de **compétences complémentaires**.

### Le cahier des charges pour les exploitations agricoles

- Des **critères d'entrée** : pas d'utilisation des pesticides les plus retrouvés dans l'eau, pas de néonitocénoïdes, pas d'OGM ni d'huile de palme dans l'alimentation des animaux, pas d'antibiotiques en préventif
- Un **engagement de progrès** des exploitations à faire évoluer leurs pratiques à partir d'un diagnostic d'évaluation de durabilité (**diagnostic IDEA**),
  - avec des objectifs de résultats à atteindre à 3 ans et 6 ans = réduction de la consommation de pesticides et de l'excédent azoté d'au moins 10% à 3 ans et 30% à 6 ans
  - et un progrès de 10% à 3 ans et 30% à 6 ans du score de **12 indicateurs cibles**

### La notation des marchés

- La notation de ces marchés se fait principalement sur des critères de qualité environnementale (au moins 50 % de la notation).
- Ce sont des marchés multi attributaires, c'est-à-dire qu'il est attribué autant de titulaires que de candidats identifiés dans le sourcing.



### La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Terres de Sources

- La SCIC Terres de Sources a été créée pour répondre aux appels d'offres, organiser la logistique de livraison des produits, et être l'interlocuteur des cuisines (commande, facturation). Elle agit en pleine synergie avec la SCIC « Mangerbio35 », créée dès 2000 sous la forme d'un GIE, et qui gère les produits bio uniquement.

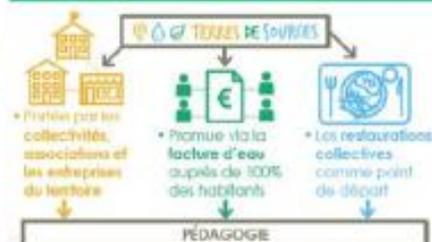
### LE NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE



### LE MODÈLE JURIDIQUE



- La SCIC Terres de Sources, créée le 24 février 2022, regroupe **105 associés** organisés en 6 collèges (producteurs, transformateurs, collectivités, associations, financeurs, salariés – les 2 premiers ont un poids prépondérant).
- Ses missions :
  - Réponse aux appels d'offres,
  - Commercialisation des produits,
  - Organisation de la certification et gestion du label,
  - Animation des filières de production.
- Ses moyens humains sont adaptés à son développement (1 salarié en 2022, 3 salariés en 2023).



### Le label Terres de Sources

- Le label a pour objet d'identifier les produits auprès des consommateurs et de leur **donner confiance** dans la démarche via la certification des exploitations agricoles et des transformateurs.
- Les promesses du label sont au nombre de 3 :
  - La **garantie d'évolution des systèmes de production** des exploitations qui sont accompagnées pour ce faire
  - La **juste rémunération** des producteurs
  - La **provenance des matières premières** agricoles à l'origine des ingrédients des produits

### L'éducation à l'alimentation durable

- Afin de sensibiliser les habitants et les acheteurs du territoire, une ambitieuse politique d'éducation à l'alimentation durable est développée par l'ensemble des partenaires. Le réseau des associations, des entreprises et des EPCI est coordonné par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

### Le développement des filières de production

- Les filières de production locales Terres de Sources, économes en intrants et rémunératrices pour les producteurs, sont progressivement développées, sous la coordination de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, avec le concours des organismes de développement agricole – Chambre d'agriculture, CETA, Groupement d'agriculture biologique, Civam, Initiative Bio Bretagne.
- La démarche vise à mettre les **producteurs au cœur de la commercialisation de leurs produits**, en les mettant en lien avec des transformateurs et des distributeurs qu'ils choisissent et avec lesquels ils contractualisent dans une démarche de confiance, sur une qualité, des volumes, un prix, et une durée.
- **10 filières** de production sont pour le moment créées impliquant **120 producteurs** représentant de l'ordre de 6000 ha, dont une soixantaine activement : blé noir, blé panifiable, légumineuses, légumes, viande bovine, porc - en production bio et en démarche de progrès.
- **20 transformateurs** sont impliqués dans ces premières filières : moulins, transformateurs de légumes et légumineuses, laboratoires de découpe de viande, laboratoire de transformation laitière, boulangeries et production de galettes

### La feuille de route

- La feuille de route du développement de la démarche s'appuie sur la déclinaison sur le territoire du scénario **Afterres 2050** élaboré par l'association toulousaine **Solagro**, qui s'est faite avec le concours des partenaires (93 personnes se sont impliquées).
- Le scénario qui intègre tous les enjeux que nous avons devant nous – adaptation au changement climatique, réduction des GES, lutte contre les maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, lutte contre l'effondrement de la biodiversité, protection des ressources en eau et de l'air, repose sur :
  - l'évolution du régime alimentaire des habitants : réduction de la consommation de viande, augmentation de la consommation de fibres, de fruits et légumes, ...
  - l'évolution des modes de production : augmentation de l'autonomie de l'alimentation animale, réduction des intrants, augmentation de la production bio et économe en intrants

### L'évaluation

- L'évaluation du dispositif est suivie par le comité scientifique composé de 14 scientifiques – agronomes, hydrologues, sociologues, géographes et économistes, de l'INRAE, du CNRS, des universités de Rennes 1 et Rennes 2.
- Elle vise à mesurer les écarts de la trajectoire par rapport aux objectifs définis à 2028 : labelliser 25% des exploitations agricoles soit 750, faire que 25% des habitants connaissent Terres de Sources, réduire de 60% les pics de pesticides et de 25% les teneurs en nitrates dans les eaux en 2035, répliquer la démarche sur au moins 4 autres territoires.

### La gouvernance

- A côté de la gouvernance spécifique de la SCIC Terres de Sources, l'ensemble du projet de territoire est piloté par le Comité stratégique des territoires qui rassemble les élus de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, des EPCI, des financeurs (Région, Département, Agence de l'eau), de la Chambre d'agriculture, des principales associations partenaires (Eau et Rivières de Bretagne, Maison de la Consommation et de l'Environnement et le Réseau d'Education à l'environnement de Bretagne).

### La réplification sur les autres territoires

- Même en visant le scénario Aferres 2050 et une plus grande adéquation entre production et consommation sur le territoire, le territoire sera toujours excédentaire en lait, parce les conditions pédoclimatiques favorables le permettent. A l'inverse, le territoire sera toujours déficitaire en fruits, pendant que d'autres territoires seront eux, excédentaires. D'où l'idée de développer un partenariat entre territoires, pour développer la notoriété du label, et développer les ventes de produits labellisés sur les territoires partenaires.
- A la suite des différentes présentations dans des webinaires, dans différents colloques et réseaux d'échanges (notamment les territoires bio pilotes de la FNAB, la FNCCR, Terres en Villes, ...), plusieurs territoires se déclarent intéressés.
- Des premières délégations ont été reçues en 2022, et un premier travail entre plusieurs territoires est programmé en 2023.

### Les moyens financiers et humains

- Terres de sources est depuis septembre 2019 **lauréat de l'appel à projets « Territoires d'innovation » de France 2030** (ex Programme d'Investissements d'Avenir), qui constitue la principale source de financement (à côté de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et du Syndicat de gestion départementale de l'eau).
- Des moyens financiers sont accordés jusqu'en 2028 sous forme de subventions (5.9M€) et de soutien à l'investissement des entreprises ayant un projet visant la transition agroécologique et alimentaire des territoires, via la prise de participation au capital par la Banque des Territoires (14.7M€).
- Ce soutien financier a pour objet de développer le projet sur le Bassin Rennais en mobilisant les partenaires pour le développement des filières de production (15 structures partenaires), le développement de l'éducation à l'alimentation durable (22 structures partenaires), et de le répliquer sur d'autres territoires nationaux.
- Ces moyens financiers permettent le financement de moyens humains au sein des structures partenaires, et au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui coordonne le développement du dispositif. L'équipe projet est constituée de 8 agents et totalise (coordonnateur, organisateur de la commande publique, coordinateur de développement des filières de production, responsable labellisation, coordonnateur d'éducation à l'alimentation durable, chargé de la réplification-gouvernance-évaluation-soutien à l'investissement). Ces moyens viennent également en complément de ceux de la SCIC Terres de Sources (1 salarié en 2022, 3 salariés en 2023).
- Les moyens humains ont beaucoup progressé grâce aux moyens financiers obtenus suite aux réponses aux appels à projets successifs (0.25 ETP en 2015, 0.75 ETP en 2016, 1 ETP en 2017, 2,75 ETP en 2018 et 2019, 6.2 ETP depuis 2020).





Annexe 11 : Les filières sur le Brivadois recensées en 2023 ( Chambre d’Agriculture 43, 2023)

Thématique	Etat des connaissances
Agri-tourisme	
Viande	Société « moulin de serres »
	Haut-Allier qualité
	Porc Haute Loire
	Boutique Bio'v
	SARL des paysans d'Auvergne ( coline)
	Eleveur du Pays vert
	Engraissement de lot de bovins ?
Lait	Pas de filière à ce jour...Richemont, mais le lait est collecté ailleurs...
Légumes de plein champs	Asperges
	Pomme de terre
	Ail/oignon
PAM	Distillerie Saint Hilaire
	Distillerie montée par Sébastien PORTAL
	Lavande
Maraichage	
Vigne	
Fruits	
Cultures	Colza et tournesol
	Betterave sucrière et fourragère
	Orge brassicole
	Chanvre
	Petit épeautre
	Orge perlé
	Lin
	Sarasin
	Le seiglou
	Pois chiche
Agroforesterie	Pastoralisme des forêts alluviales
	sylvopastoralisme.
Agriculture Biologique	

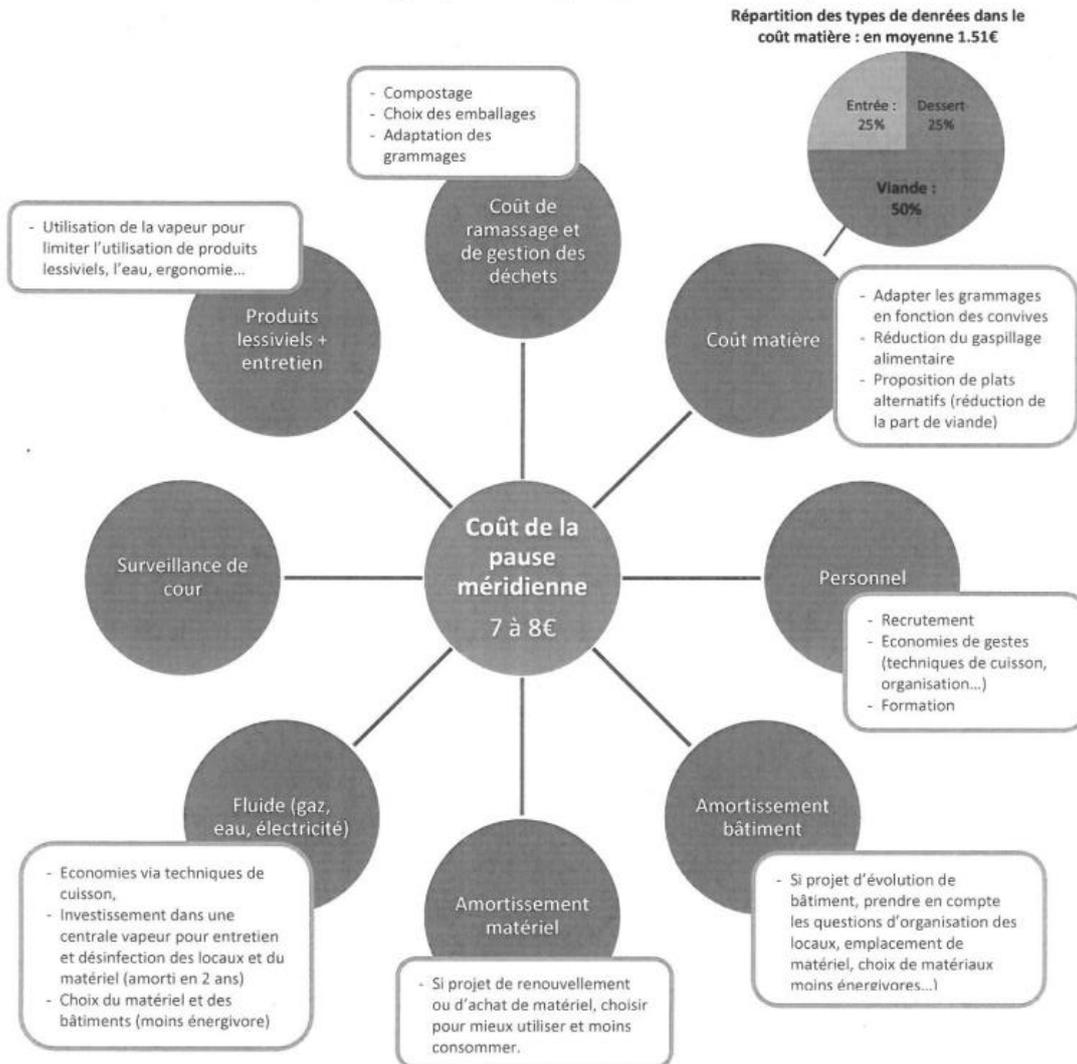


## Annexe 12 : Répartition des coûts d'un repas en restauration collective (Document HLBio)

### Schéma du COUT GLOBAL de la pause méridienne :

#### A travers ce schéma, l'objectif est de :

- prendre conscience des composantes du coût de la pause méridienne dans un établissement
- repérer les composantes sur lesquelles on peut trouver une marge de manœuvre pour intégrer des produits locaux de qualité dont bio (souvent plus chers). Le but n'étant pas de réduire le coût des produits, puisqu'on estime que la qualité à un coût à respecter.



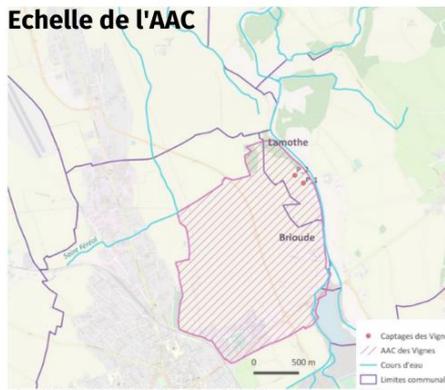
## Sur l'AAC du Puits des Vignes : UN PROJET D'AGROFORESTERIE

Temps T+1

### Description du territoire

- Superficie de l'AAC : 296 hectares
- Captages prioritaires : problématique nitrate
- Mairie gestionnaire du captage
- 16 exploitations
- 9 établissements de RHF dont 2 sous la compétence de la ville

### Echelle de l'AAC



### Description

Les mesures sont tournées vers l'accompagnement des agriculteurs et sur le développement de **l'agroforesterie**. Des MAEC sont proposées afin de favoriser l'agroforesterie et de réduire la quantité de nitrate rependue.



### Lien avec l'alimentation :

S'appuyer sur le projet de maraichage déjà en cours

### Moyens de mise en oeuvre :

- Action dans la reprogrammation du CTABA ou création d'un CT spécifique à l'AAC.
- Subvention du département sur le replantage de haies
- Appui du CECB
- Accompagnement individuel et collectif avec la chambre
- Rémunération pour service environnementaux
- Création d'un parcours interactif autour des puits et de l'étang chevalier

### Zoom sur le parcours interactif

L'étang chevalier ainsi que le chemin menant aux puits offrent une belle opportunité pour créer un parcours informatif sur le lien entre activité humaine et l'eau. Il serait possible de combiner action de sensibilisation avec une revalorisation du patrimoine de la commune. De plus la proximité avec la zone naturelle permettrait d'imaginer des actions communes. La présence d'une faune particulière avec les Guépriers d'Europe peut aussi attirer un public plus spécifique.

### Zoom sur les MAEC

Des MAEC spécifiques à la préservation de l'eau et à la préservation des IAE existents (cf lien).

- MAEC BIODIVERSITE - ENTRETIEN DURABLE DES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES pour favoriser l'agroécologie
- MAEC EAU - GESTION DE LA FERTILISATION - GRANDES CULTURES afin de limiter la fertilisation en nitrates.

### Motivations

- Actions localisées sur la zone vulnérable
- Mesures volontaires incitatives et non réglementaire
- Pas d'actions "offensives" afin de pouvoir recréer du lien et réinstaurer un climat de confiance entre l'ensemble des acteurs
- Projets déjà en cours de maraichage sur la zone
- PAEC en cours sur le bassin Affluents Brivadois de l'Allier (SMAA)

### Freins

- Comment mobiliser les autres acteurs tel que les industriels et comment les intégrer à la démarche ? Pour l'instant les actions sont très ciblées agriculture.
- Quelles améliorations en amont des captages ?
- Quelle participation de la part des agriculteurs pour les MAEC ?

### Impacts

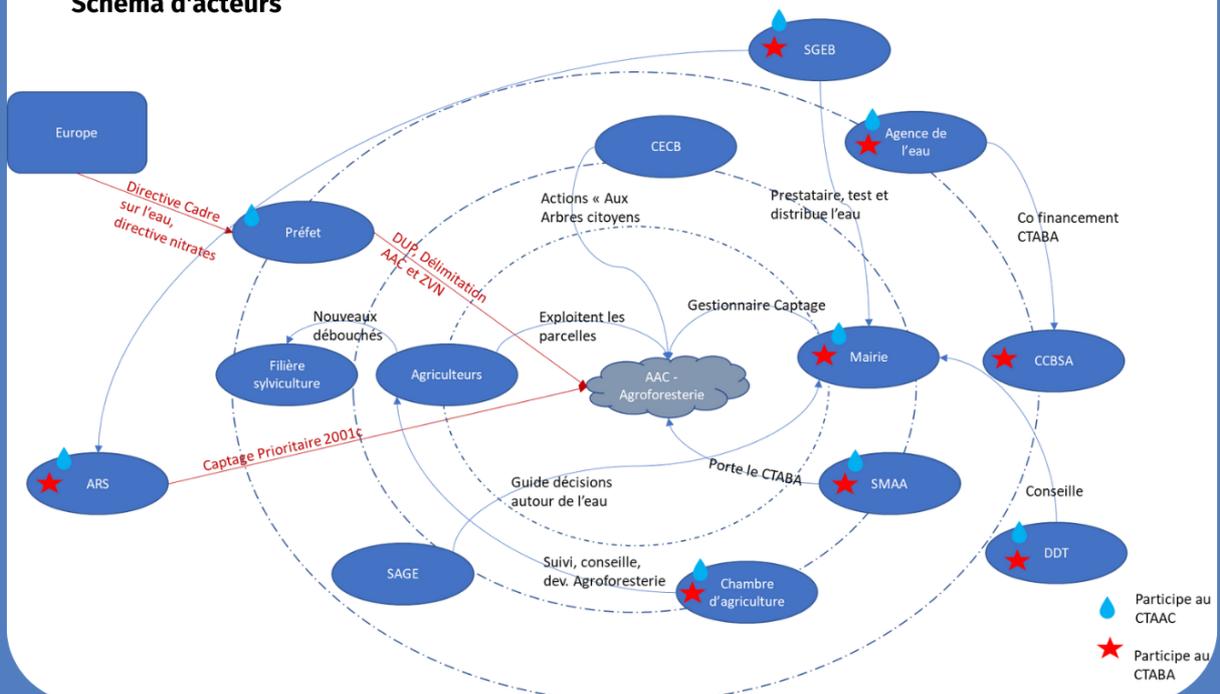
**Environnemental** : Un plus pour la biodiversité (diversité des milieux) et l'adaptation au changement climatique (création d'ilots de fraîcheur, pour les hommes comme pour les animaux), une meilleure gestion de l'eau en la retenant sur le territoire en en créant une sorte de filtre naturel.

**Economique/sociaux** : Valoriser une partie de la commune, attractivité touristique, activité pédagogique avec le sentier informatif/interactif.

**Sociaux** : Recréer du lien entre agriculture et citoyens, revaloriser le patrimoine agricole

**Santé** : Zones d'ombres, filtration de l'eau dans le sol

### Schéma d'acteurs





Annexe 14 : MAEC gestion de la fertilisation en grande culture (DRAAF Centre Val de Loire, 2023)

MAEC EAU - GESTION DE LA FERTILISATION - GRANDES CULTURES

Mesure système à 2 niveaux avec un montant spécifique pour les exploitations spécialisées en cultures légumières de plein champ

Surfaces éligibles : terres arables

	Libellé de l'obligation	Commentaires	Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)	
				Niveau 1	Niveau 2
Transversal	Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation et avoir au moins une parcelle dans le PAEC.	La part des surfaces situées à l'intérieur du PAEC peut être utilisée comme un critère de priorisation des dossiers.	Ce critère s'applique uniquement à la date limite du dépôt de la demande d'aide de la 1ère année d'engagement.	non rémunéré	non rémunéré
	Diagnostic agro-écologique de l'exploitation. Le diagnostic devra permettre notamment de définir la localisation pertinente des éléments et surfaces non productifs à mettre en place. Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement. La formation devra inclure un volet ciblé sur l'enjeu de la mesure et du territoire, ainsi qu'un volet ciblé sur les enjeux biodiversité et leur interaction avec des pratiques agronomiques performantes pour la qualité de l'eau. Participer aux réunions d'échanges de pratiques organisées par l'animateur (au moins une demi-journée par an sur la durée de l'engagement). Avoir chaque année XX des terres arables en cultures à bas niveau d'impact (BNi) (sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses/céréales + toutes cultures éligibles à la MAEC et certifiées bio ou en cours de conversion bio) OU en cultures de légumineuses, dont obligatoirement Y points de pourcentage en prairies temporaires, avec : - 10 ≤ X ≤ 40 - 0 ≤ Y < X Sur au moins 90% des terres arables : interdiction de retour d'une même culture deux années de suite sauf pour les légumineuses pluriannuelles et prairies temporaires.	Le diagnostic de l'exploitation devra être établi en fonction de l'enjeu du territoire et de la mesure. L'opérateur définit la formation à effectuer en fonction de l'enjeu du territoire et de la mesure.	A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1ère année d'engagement. 2 premières années d'engagement. Sur toute la durée du contrat.	0,66 €	0,66 €
Niveaux 1 et 2	Enregistrer les pratiques. 90% des prairies permanentes de l'exploitation (détenues) l'année de l'engagement doivent être maintenues en herbe sur la totalité de l'engagement, et conduites sans labour. Seul un renouvellement superficiel du sol est autorisé. Réaliser des bilans azotés prévisionnels chaque année. Ne pas dépasser la pression en azote minéral maximale de l'année indiquée dans le tableau, en moyenne à l'échelle de l'exploitation agricole, à partir de la 2e année d'engagement. Réaliser chaque année 2 mesures de reliquat par tranche de 20 ha de surfaces en céréales et oléoprotéagineux (COP) et cultures légumières : reliquat entrée hiver (REH) et reliquat sortie hiver (RSH). Réaliser chaque année à partir de la deuxième année un bilan annuel avec le technicien ou l'animateur suite aux analyses REH, de manière à utiliser ces informations pour le pilotage de la fertilisation. Attendre en moyenne sur l'exploitation la cible de REH fixée à l'échelle territoriale, chaque année à partir de la deuxième année d'engagement.	V et W à définir par l'opérateur. Les surfaces prises en compte au titre de cette obligation sont celles comptabilisées au titre de la conditionnalité ou de l'écorégime. A partir de la première année d'engagement, absence d'intrant sur les infrastructures agro-environnementales (IAE) et terres en jachère (produits phytosanitaires et engrais minéraux) et absence d'intervention sur les haies entre les dates définies par l'opérateur (a minima entre les dates définies pour la BCAE 8). Enregistrer les pratiques. 90% des prairies permanentes de l'exploitation (détenues) l'année de l'engagement doivent être maintenues en herbe sur la totalité de l'engagement, et conduites sans labour. Seul un renouvellement superficiel du sol est autorisé. Réaliser des bilans azotés prévisionnels chaque année. Ne pas dépasser la pression en azote minéral maximale de l'année indiquée dans le tableau, en moyenne à l'échelle de l'exploitation agricole, à partir de la 2e année d'engagement. Réaliser chaque année 2 mesures de reliquat par tranche de 20 ha de surfaces en céréales et oléoprotéagineux (COP) et cultures légumières : reliquat entrée hiver (REH) et reliquat sortie hiver (RSH). Réaliser chaque année à partir de la deuxième année un bilan annuel avec le technicien ou l'animateur suite aux analyses REH, de manière à utiliser ces informations pour le pilotage de la fertilisation. Attendre en moyenne sur l'exploitation la cible de REH fixée à l'échelle territoriale, chaque année à partir de la deuxième année d'engagement.	Sur toute la durée du contrat pour les modalités de gestion (absence d'intrant et d'intervention) A partir de la date limite du dépôt de la demande d'aide de la 2ème année d'engagement pour la bonne localisation des couverts et le pourcentage minimum de jachères mellifères à respecter A partir de la date limite du dépôt de la demande d'aide de la 4ème année d'engagement pour le pourcentage minimum de haies à respecter. Sur toute la durée du contrat. Sur toute la durée du contrat. Sur toute la durée du contrat. A partir de la 2ème année d'engagement Sur toute la durée du contrat. A partir de la 2ème année d'engagement.	non rémunéré non rémunéré non rémunéré 33,33 € non rémunéré 1,94 €	non rémunéré non rémunéré non rémunéré 55,55 € non rémunéré 1,94 €

Sur la CCBSA

*Simultanément à des actions plus spécifiques*

## DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'EAU

### Description du territoire

- Env. 300 exploitations, 53 fermes engagées en BIO
- Restauration collective de la CCBSA (environ 1000 couverts pour les primaires)
- 16 650 habitants



**Lien avec l'alimentation :** Produits biologiques qui entrent dans la loi EGALIM. Produire des produits bio et locaux en partie pour les restaurants.

Les mesures sont tournées vers le **développement de l'agriculture biologique** et le développement d'un débouché vers les restaurations collectives du territoire. L'idée est d'aboutir à une alimentation durable et à une augmentation de la consommation des produits locaux, bio et de qualité.

### Echelle CCBSA, carte de la Haute Loire



### Moyens mis en œuvre

- Stratégie foncière et BRE sur les zones à enjeux eau
- Structuration et développement de filières bio notamment en restauration collective
- Baisse de la taxation foncière pour les parcelles en agriculture Biologique

### Objectifs



**Agriculture :** Acquisition des parcelles des zones à enjeux pour en avoir la maîtrise, sécuriser les agriculteurs avec des BRE longs, diversifier les productions afin d'améliorer l'autonomie alimentaire du territoire.



**Santé :** Servir moins de produits ultra transformés, impliquer les citoyens dans une réflexion globale : la façon de consommer peut permettre de limiter les pollutions



**Restauration :** Atteindre les % de la loi EGALIM, responsabiliser ces nouveaux acteurs aux problématiques environnementales et le rôle qu'ils peuvent jouer.



**Territoire :** Rester attractif et maintenir l'agriculture sur le territoire, devenir modèle sur les questions liant environnement, alimentation et agriculture.

### Motivations

- Agriculture biologique pourvoyeuse d'emploi (30% de plus qu'en conventionnel)
- Aide pour respecter la loi EGALIM et Résilience climat
- Pas vers l'autonomie alimentaire du territoire
- Coordination possible entre les territoires pour mutualiser et gérer la logistique

### Freins

- Besoin d'une volonté politique très forte
- Budget conséquent pour la stratégie foncière
- Absence de filière bio sur le brivadois
- Contexte actuel de la Bio
- Comment garder le cap de la préservation de l'eau et particulièrement de l'AAC ?
- Cuisines des établissements pas forcément adaptées aux produits frais
- Personnel qui n'est pas forcément formé
- Comment toucher les agriculteurs conventionnels ?

### Impacts

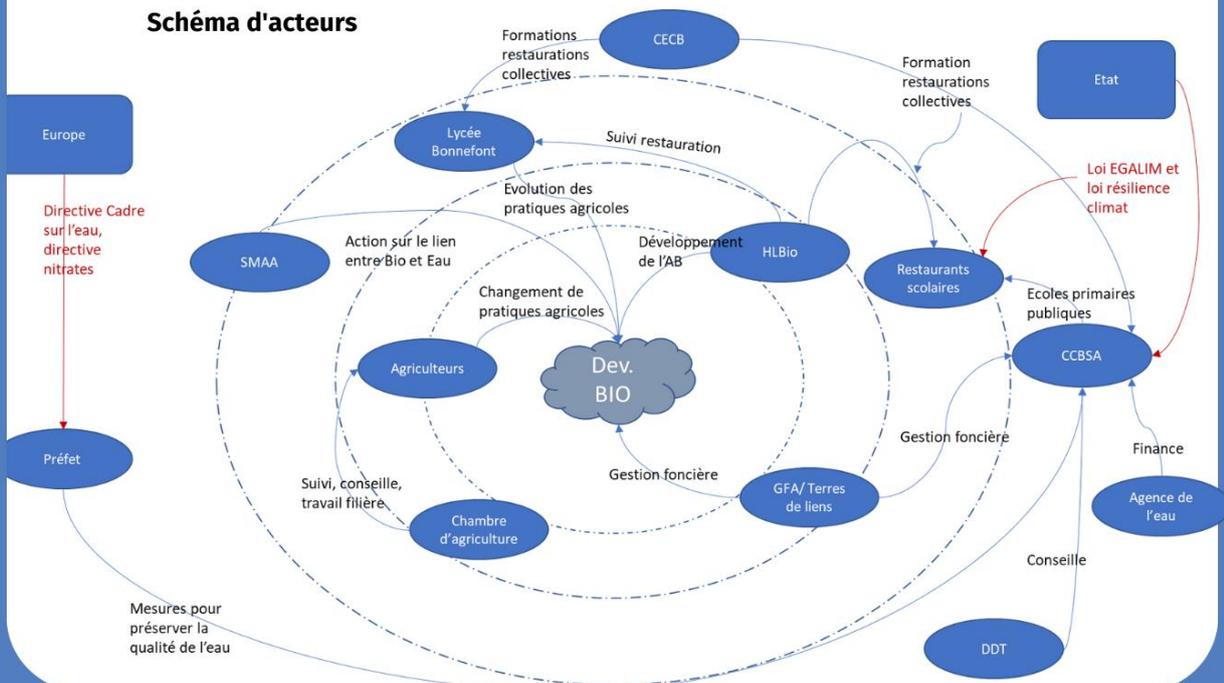
**Environnemental** : Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont développées sur le territoire, actions de sensibilisation aux différents acteurs et publics (agriculteurs, personnels de cuisine, scolaire etc.)

**Economique** : Nouveaux débouchés pour l'agriculture bio qui peut aider à éviter les crises

**Sociaux** : Responsabiliser l'ensemble de la population, valoriser les efforts fournis par l'agriculture

**Santé** : Produits bruts dans les restaurants, moins de produits ultra transformés, prévention pesticides dans l'eau

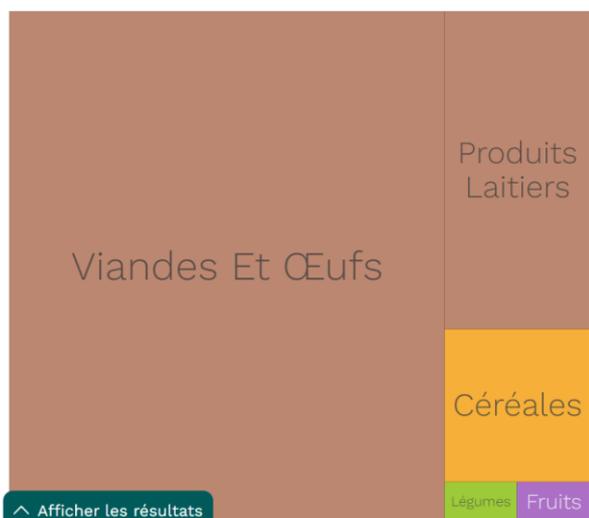
### Schéma d'acteurs



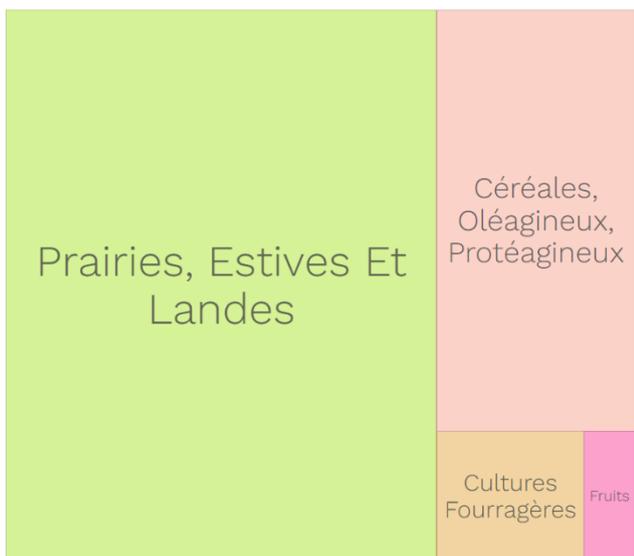
# Annexe 16 : Surfaces nécessaires dans les simulations du Logiciel PARCEL

## Cas 1

Territoire : CC de Brioude Sud Auvergne (EPCI) 
 % de la conso. relocalisée : 50% 
 % en bio : 20%  
 régime alimentaire : Actuel 
 Population : Primaire : 1000 couverts 
 Réduction gaspillage : 30%



^ Afficher les résultats

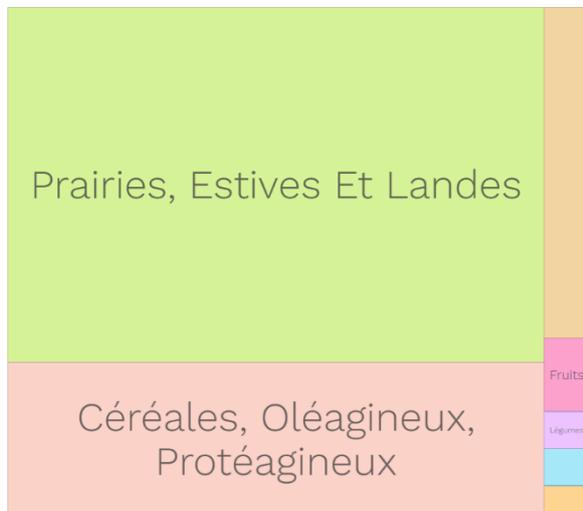
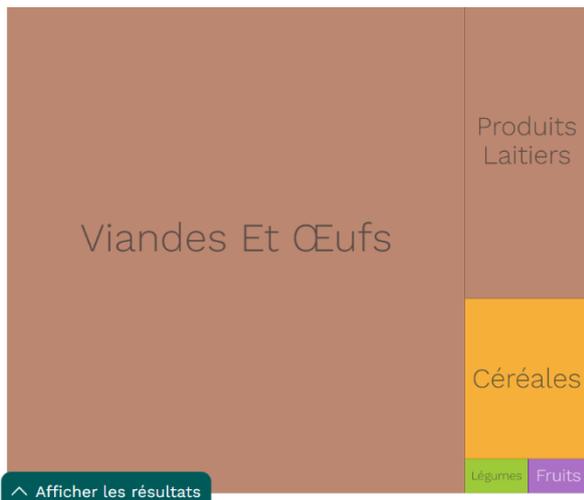


1 %	<b>Légumes</b>	Environ 0,5 hectares	
1 %	<b>Fruits</b>	Environ 0,8 hectares	
8 %	<b>Céréales et autres cultures...</b>	Environ 3 hectares	
91 %	<b>Elevage</b> ⓘ	Environ 50 hectares	
	<b>Prairies, estives, landes</b>	Environ 37 hectares	
	<b>Cultures fourragères</b>	Environ 3 hectares	
	<b>Légumineuses</b>	< 1 hectare	
	<b>Céréales, Oléagineux, protéagineux</b>	Environ 13 hectares	
	<b>Cultures industrielles alimentaires (pomme de terre, betterave à sucre...)</b>	< 1 hectare	
	<b>Fruits</b>	< 1 hectare	
	<b>Légumes</b>	< 1 hectare	

## Cas 2

📍 Territoire : CC de Brioude Sud Auvergne (EPCI) 
 🏡 % de la conso. relocalisée : 100% 
 🌱 % en bio : 100%

🍴 régime alimentaire : Actuel 
 👤 Population : Primaire : 1000 couverts 
 🗑️ Réduction gaspillage : 30%



# Sur le PETR MONTER UN PROJET TYPE TERRES DE SOURCES

Temps T+5

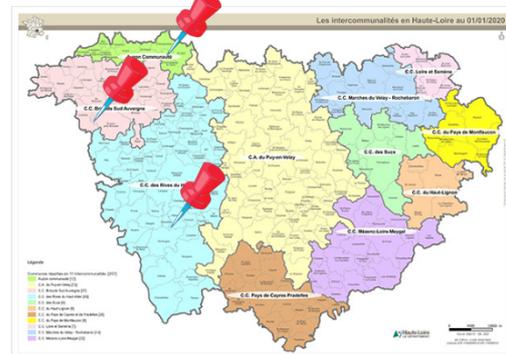
## Description du territoire

- Env. 1 150 exploitations, 186 fermes engagées en BIO
- Restaurations collectives (?)
- Env. 42 600 habitants



**Lien avec l'alimentation :** cahier des charges pour préserver de la qualité de l'eau, exemple de Terres de Sources.

## Carte PETR



Les mesures sont tournées vers la valorisation des mesures mises en place par les agriculteurs et les autres acteurs du territoire pour préserver la ressource en eau, via un **nouveau cahier des charges**.

### Moyens mis en oeuvre

- Construction d'un PAT afin de lier les actions entre production et alimentation
- Construction d'un nouveau cahier des charges "qualité de l'eau" explicitant les volontés des com-com pour leur territoire (en terme d'activité industrielle, agricole et de vie citoyenne),
- Marché public type Terres de Sources pour la restauration collective

### L'innovation dans la commande publique

Les marchés publics de fourniture n'autorisent pas la favorisation d'une aire géographique par rapport à une autre. Pour faire face à ce défi, la ville de Rennes a élaboré un **marché public de prestation de services « protection des ressources en eau potable »**. Ainsi, uniquement les agriculteurs situés en amont des captages et exerçant une influence sur la qualité de l'eau peuvent être éligibles. Cette prestation de service est associée à un cahier des charges. Ainsi cette proposition permet de relocaliser les achats et de soutenir l'économie locale.



La démarche rassemble agriculteurs, collectivités, transformateurs et consommateurs autour d'une production locale et respectueuse de la ressource en eau du territoire.

En s'engageant à respecter le cahier des charges de Terres de Sources, les producteurs et transformateur ont accès à de nouveaux marchés et à une rémunération plus juste

### Pourquoi les agriculteurs s'engagent ?

Le lien social comme première motivation : dans une filière, chaque maillon (re)découvre les attentes ou les contraintes de l'amont ou de l'aval.

Le besoin de proximité pour mieux ancrer sa production dans les besoins du territoire.

Les besoins primordiaux de reconnaissance et d'une meilleure sécurité financière.

(étude du Centre Culinaire Conseil de Rennes)

### Motivations

- Peut servir de fil rouge pour la construction du PAT
- Structures déjà en place sur le PETR : peuvent servir d'appui, de références locales
- Actions pour la préservation de la ressource en eau généralisées
- Plus grande diversité de productions
- Inspiration de territoires qui ont tenté l'expérience

### Freins

- Volonté politique très forte
- Base du volontariat : ce projet doit être soutenu par un noyau d'acteurs intéressés et dynamiques
- Développement de filières ou d'un label en parallèle pour écouler le reste des productions
- Logistique pour les petits établissements qui sont parfois reculés

### Impacts

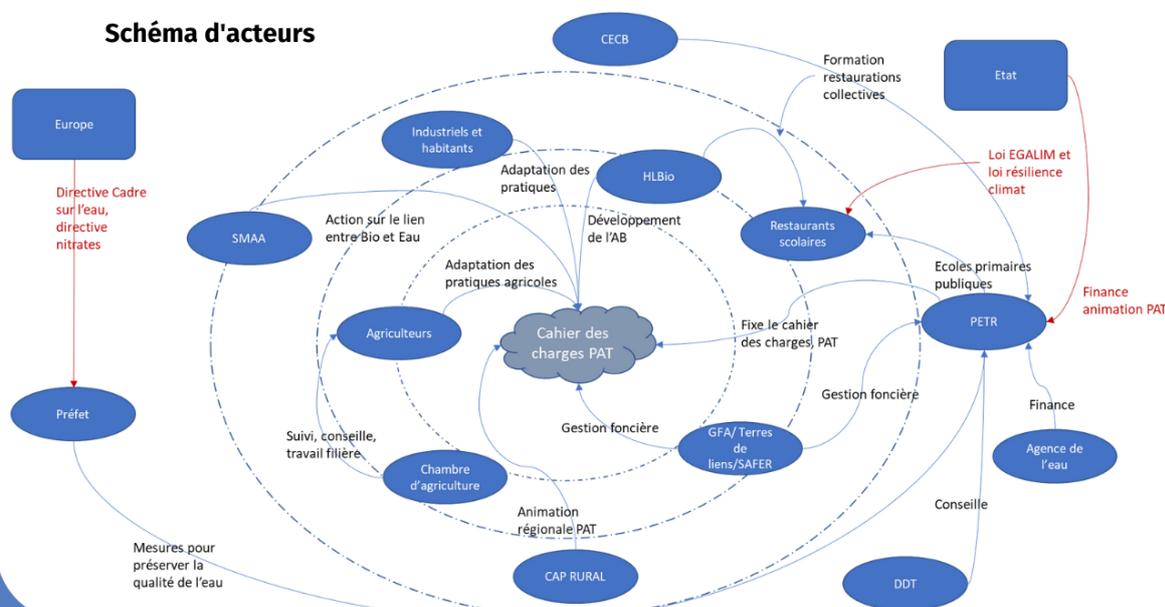
**Environnemental** : Valorisation des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau (réduction des intrants, création de "filtres" en plantant des haies etc.), réduction des pollutions à la base (choix des matières premières dans les industries par exemple).

**Economique** : Actions groupées, plus gros budget qui peut être alloué à la démarche, création d'emploi (avec la construction du PAT par exemple), reconnaissance du territoire (création de label, territoire innovant).

**Sociaux** : Actions collectives autour de la qualité des assiettes du territoire. Redonner de la visibilité sur les débouchés pour les agriculteurs

**Santé** : Sensibilisation à la composition des assiettes, de la provenance des produits

### Schéma d'acteurs





VetAgro Sup

BUGUET Swann, promotion 2022-2023, Etude d'opportunité du projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » sur le Brivadois (43) dans le cadre du contrat territorial Affluents Brivadois de l'Allier, nombre de pages, mémoire de fin d'études, lieu de soutenance, 2023.

#### STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES :

- ♦ Association Haute Loire Biologique
- ♦ Financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne

#### ENCADRANTS :

- ♦ Maître de stage : POISSON Marie (Haute Loire Biologique)
- ♦ Tuteur pédagogique : RIOS Laurent

**OPTION : Agriculture Environnement Santé et Territoire**

#### RESUMÉ

La gestion de l'eau est au cœur des problématiques actuelles et futures. La commune de Brioude fait face à des pollutions diffuses de nitrates au niveau des captages des Puits des Vignes qui viennent détériorer la qualité de l'eau servant à alimenter les citoyens de Brioude en eau potable. Dans le cadre du contrat territorial Affluents Brivadois de l'Allier, l'association Haute Loire Biologique porte le projet « qualité de l'eau, qualité de l'assiette » qui vise à améliorer la qualité de l'eau de cette zone. Outre des mesures d'incitation classique comme les subventions, les collectivités peuvent mobiliser le levier de la restauration collective comme débouché pour les agriculteurs situés sur le bassin versant concerné. L'idée est de renforcer le lien entre eau potable et alimentation afin de stimuler le développement d'une agriculture vertueuse par le levier de la consommation. Ce projet se base sur des expériences menées sur le territoire nationale et internationale, notamment du projet « Terres de Sources ». Le stage réalisé a porté sur l'étude d'opportunité du projet, afin de tester l'adhésion des acteurs à celui-ci, ainsi que de répertorier les possibles motivations ou freins.

#### ABSTRACT

Water management is a current and future issues. The commune of Brioude is faced with widespread nitrate pollution at the Puits des Vignes, which is deteriorating the quality of the water used to supply the population. As part of the Affluents Brivadois de l'Allier territorial contract, the Haute Loire Biologique association is leading the "water quality, plate quality" project, which aims to improve water quality in this area. In addition to traditional incentives such as subsidies, local authorities can use mass catering as an outlet for farmers in the catchment area concerned. The idea is to strengthen the link between drinking water and food and to stimulate the economic development of virtuous agriculture through consumption. This project is based on national and international experience, in particular the "Terres de Sources" project. The internship focused on the opportunity study for the project, in order to test the stakeholders' commitment to it, as well as to identify any possible motivations or obstacles.

**Mots clés : Agriculture, Restauration collective, Eau, Protection de captage, Aire d'Alimentation de Captage**

**Key words : Agriculture, School Canteen, Water, Drinking Water Catchment Protection, Drinking Water Catchment Area**